

Bestand:

Preußische

Akademie der Künste

AKTE 1203

ANFANG

M 30

M 30

M u s i k

Preisausschreiben (Wettbewerbe)

Ort. 1937 - Mai 1941

Band 4

M 30
M u s i k
Preisausschreiben (Wettbewerbe)
Band 4
1937 -

Mülheimer Zeitung

Mülheim/Ruhr

30. März 1941

Georg Nelliens 50 Jahre

Herne. — Das städtische Konzertleben hat einen neuen Aufschwung erlebt, seitdem der Führer des Deutschen Sängerbundes, Oberbürgermeister Meister, und Musikdirektor Georg Nelliens die kulturelle Betreuung übernommen. Letzgenannter feierte heute seinen 50. Geburtstag. Den Weltkrieg machte er als Trompeter einer Artillerie-Militärkapelle in Königsberg mit. Im Juni 1918 komponierte er im Ludendorff-Waldblager bei Grepp seine „Totenlage“. Als Musizierzieher, Männerchordirigent, Orchesterleiter und Komponist schuf er in Recklinghausen die Chorwerke „Von deutscher Röte“, „Deutsche Messe“, „Ruhr-Idyllus“, „Deutschland-Idyllus“, die ihm vier große Staatsekrieze der Akademie der Künste einbrachten. Nach der Neuordnung der kulturellen Dinge wurde

dem ihm noch folgende Ämter übertragen: Städtischer Musikbeauftragter, Gausachberater für das Musikwesen im Gau Westfalen-Süd, stellvertretender staatlicher Musikberater für den Regierungsbezirk Arnsberg, Gau-Chorleiter des Deutschen Sängerbundes und Kreis-Chorleiter des Emscher-Sängerkreises. Auch als Komponist von Kinder- und Schulliedern ist Nelliens erfolgreich hervorgetreten.

130

Internationaler Musikwettbewerb

GENF 1939

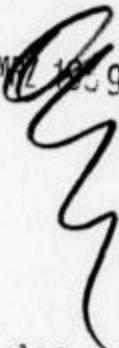
Sekretariat :

Saal 14

ONSERVATORIUM FÜR MUSIK
IN GENF

Tel. : 50071

Genf, Februar 1939.

- S. M. 1939


Euer Hochwohlgeboren !

Namens des vorbereitenden Comités des
„1. Internationalen Musikwettbewerbes in Genf 1939.“
erlaube ich mir, Ihnen beiliegend Prospekte und
Anmeldeformulare zu überreichen, mit der Bitte, den
Inhalt des Prospektes gütigst Ihren Schülern und
sonstigen Interessenten bekanntgeben und Anmeldungen
so bald als möglich vornehmen zu wollen. Weitere
Prospekte und Anmeldeformulare werden Ihnen auf
Ihren Wunsch sofort gratis zur Verfügung gestellt.

Mit dem besten Dank für Ihre freundliche
Mühewaltung und in der Hoffnung, recht viele Ihrer
jungen Künstler als Teilnehmer unseres grossen
Musikwettbewerbes begrüssen zu können, zeichne ich
ergebenst

Henri Gagnebin



Präsident des Comités,
Direktor des Conservatoriums.

**INTERNATIONALER
MUSIK-WETTBEWERB
IN GENF 1939**

FÜR KLAVIER, VIOLINE, GESANG
UND HOLZ-BLASINSTRUMENTE

**M 26. JUNI BIS 8. JULI 1939
KONSERVATORIUM zu GENF**

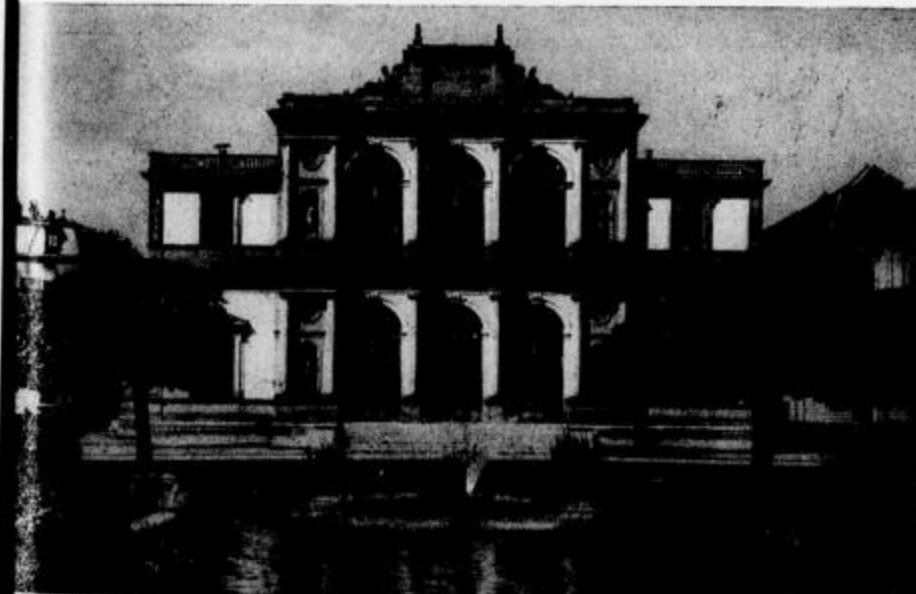


foto Bartori
Das Genfer Konservatorium

Gegründet 1835

I. Internationaler Musikwettbewerb in Genf 1939

Vorsitzende:

EHRENCOMITE

Dr. Philipp Etter, Präsident der Schweizerischen Eidgenossenschaft und
I. J. Paderewski.

Mitglieder:

Albert Malche, Ständerat der schweizerischen Eidgenossenschaft,
Adrien Lachenal, Präsident des Conseil d'Etat der Republik und des Kantons Genf,
Adrien Déthiollaz, Präsident des Grand Conseil der Republik und des Kantons Genf,
Henri Schœnau, Präsident des Conseil administratif der Stadt Genf,
Marius Noul, Conseiller administratif der Stadt Genf,
Humbert Sésiano, Präsident des Conseil municipal der Stadt Genf,
Frédéric Barbey-Ador, ehem. Gesandter der Schweiz in Belgien;

Die diplomatischen Vertreter in Bern, Ihre Exellenzen: Botschafter Charles Alphonse d'Ursel (Belgien), I. F. de Barros (Brasilien), Dr. Otto Köcher (Deutsches Reich), Rudolf Holsti (Finnland), Constantin Psaroudas (Griechenland), Sir George Warneford (Groß-Britannien), Attilio Tamaro (Italien), Jules Feldmans (Lettland), Tylus Sosnowski (Polen), Jorge Santos (Portugal), Alexander Gurănescu (Rumänien), Karl Ivan Westman (Schweden), Theodor Ster (Tschecho-Slowakei), Vasfi Menteş (Türkei), L. de Velics (Ungarn), Leland Harrison (Vereinigte Staaten von Amerika).

Die Herren Generalconsule in Genf: Dr. Wolfgang Krauel (Deutsches Reich), Jean Péron (Frankreich), Renato Bova-Scopa (Italien), Casimir Trebicki (Polen), Jacques Salmanowitz (Rumänien), Nicolas S. Petrovitch (Jugoslawien), und die Herren Consule in Genf: Jaques Le Fort (Dänemark), J. C. van Notten (Holland), Henri de Blonay (Norwegen).

PATRONAT

Maurice Gautier, Präsident des Konservatoriums für Musik in Genf, Carl Vogler, Präsident des schweizerischen Tonkünstlervereines, Prof. Dr. A. E. Cherbuliez, Präsident des schw. musikpädagogischen Verbandes, Dr. Alfred W. Glogg, Generaldirektor der schw. Rundsprach-Gesellschaft, Dr. Volkmar Andreæ, Direktor des Konservatoriums für Musik in Zürich, Alphonse Brun, Direktor des Konservatoriums für Musik in Bern, Hans Münch, Direktor der Musikschule und Konservatoriums in Basel, Charles Troyon, Direktor des Konservatoriums für Musik in Lausanne; und die Herren Komponisten: Otto Barblan, Gustave Doret, korresp. Mitglied der Institut de France, Arthur Honegger, Emile Jaques-Dalcroze, Joseph Laufer.

ORGANISATIONSCOMITE

Präsident: Henri Gagnebin, Direktor des Konservatoriums für Musik in Genf; Vicepräsidenten: Robert Bory und René Dovaz; Kassiere: Max Dunand und Pierre Vidoudez; Sekretär: Richard Jeandin; Mitglieder: Paul Lachenal, Ernest Ansermet, S. Baud-Bovy, André de Blonay, Paul Budry, Mme Cheridjian-Charrey, Marc Cougnard, Eugène Empye, Romuald Godet, André Marescotti, Frank Martin, Alexander Mottu, Félix Pommier.

Das Organisationscomité ist ein Verein im Sinne der Artikel 60 und folgender des schweizer. Zivilgesetzbuches.

Die Musikstadt Genf

Auf über 2000 Jahre sieht die Geschichte der Stadt Genf zurück. Caesar erwähnt sie des öfteren in seinem «De bello Gallico», und seither hat sie als eines der ältesten Kulturzentren der Welt, immer wieder eine bedeutende Rolle im Geistesleben Europas gespielt. Die Stadt Calvins, die Heimat Rousseaus, die Geburtsstadt des «Roten Kreuzes»: immer sind hier an den märchenhaften Ufern des blauen Genfer Sees grosse geistige Bewegungen geboren und gefördert worden.

Nicht anders war und ist es mit der Musik. Das älteste Konservatorium der Schweiz, eines der ersten der Welt überhaupt, wurde es hier von François Adolphe Bartholoni schon im Jahre 1835 gegründet. Und gleich in der Frühzeit seines Bestehens hat hier kein geringerer als Franz Liszt als Lehrer gewirkt. Seine würdigen Nachfolger waren Bovy-Lysberg, Adler, Rehberg, Stavenhagen, Vianna Motta und Iturbi. Unter den Geigern, die hier als Lehrer tätig waren, findet man ebenfalls grosse Namen wie die eines Henry, Reymond, Henri Marteau, Hugo Hermann, Becker und Szigetti. Auch im Gesang nahm das Genfer Konservatorium immer einen hohen Rang ein; Bonoldi, Dami und Ketten sind da zu erwähnen. In den theoretischen Fächern sind es vor allem Hugo de Senger und Jaques-Dalcroze, deren Ruf in der ganzen Welt verbreitet ist. Auch das gesetzige Professorenkollegium besteht aus lauter erstklassigen Lehrern. Mit seinem Bibliothek ist das Genfer Konservatorium auch heute eine der geachtetsten Musikpflegestätten Europas.

Der Gedanke, einen grossen Musikwettbewerb junger Künstler und Künstlerinnen aller Länder und Nationen gerade hier in diesem altehrwürdigen Rahmen zu erhalten, hat überall freudigen Anklang gefunden. Dank der Unterstützung von Staat und Stadt und dank der Freigebigkeit kunstsinniger Mäzene ist es möglich geworden, den ersten Musikwettbewerb in Genf würdig vorzubereiten und mit Geldpreisen in der Höhe von 10.000 schweizer Franken zu dotieren. Das Organisationscomité war der Ansicht, dass heutzutage dem künstlerischen Nachwuchs nicht nur jede ideelle Hilfe zuteil werden muss, sondern dass auch eine tatsächliche materielle und propagandistische Unterstützung notwendig ist, um jungen Künstlern den Weg zu den Höhen der Kunst und des Erfolges zu ebnen. Darum ist das Comité besonders stolz darauf, dass es gelungen ist, das Radio in den Dienst seiner Idee zu stellen, so dass die Sieger des Genfer Wettbewerbes über Länder und Meere hinweg bis nach den entferntesten Städten Amerikas zu hören sein werden!

So hofft denn das Organisationscomité des 1. Genfer Musikwettbewerbes, dass recht viele junge Talente sich einfinden werden, um hier auf ältestem Kulturboden um die Palme des Sieges, um die Lorbeeren der Kunst und Musik einen edlen Kampf zu treten.

Henri Gagnebin

Präsident des Comités,
Direktor des Genfer Konservatoriums

REGLEMENT des 1. Int. Musikwettbewerb in Genf 1939

1. Zum «1. Int. Musikwettbewerb in Genf 1939» sind zugelassen: Pianisten, Geiger, Sänger, Flötisten, Oboisten, Klarinettisten und Fagottisten, beider Geschlechtes, aller Nationalitäten, im Alter von 15 bis 30 Jahren (am 30. Juni 1939 nicht jünger als 15 und nicht älter als 30 Jahre).

2. Die Kandidaten müssen sich schriftlich mittels der beiliegenden Anmeldeschein zur Teilnahme am Musikwettbewerb anmelden. Diese Anmeldung muss bis spätestens 15. Mai 1939 abends im Sekretariat des Wettbewerbes im Genfer Konservatorium für Musik, Saal 14, erfolgt sein.

Die Teilnehmer haben dieser Anmeldung beizulegen:

- a) ein kurzes Curriculum vitae,
- b) eine Bestätigung über die absolvierten musikalischen Studien (seitens einer Musikschule, staatlichen oder privaten, oder seitens des Lehrers),
- c) drei Photographien aus jüngster Zeit.

Vor Beginn der Auswahlprüfungen ist im Sekretariat, Saal 14 des Genfer Konservatoriums, ein amtliches Dokument (Tauf- oder Geburtsschein, am besten Pass) vorzuweisen, aus dem ersichtlich ist, dass der Kandidat mit der Person der Anmeldung identisch ist und dass die im Anmeldeschein gemachten Angaben über Alter, Domizil und Nationalität richtig sind.

3. Jeder Kandidat hat zu bezahlen:
a) eine Anmeldegebühr in der Höhe von schweizer Franken 15, die längstens 15. Mai 1939 im Sekretariat des Wettbewerbes eingezahlt sein müssen, oder die Anmeldung ist ungültig.
b) einer Prüfungstaxe in der Höhe von ebenfalls schweizer Franken 15, zahlbar im Sekretariat vor Beginn der Auswahlprüfungen.

Über alle getätigten Zahlungen erhält jeder Kandidat eine Bestätigung des Sekretariates. Anmeldegebühr und Prüfungstaxe werden unter keinen Umständen zurückgestattet.

4. Im Programm des Wettbewerbes ist unter den anderen auch für jedes Instrument (Gesang ausgenommen) ein bisher unveröffentlichtes, eigens für den Wettbewerb komponiertes Musikstück vorgesehen, das jedem Kandidaten nach der Anmeldung am 16. Mai ds. J. von Genf aus zugeschickt wird und das er unbedingt beim Wettbewerb vorzutragen hat.

5. Der Musikwettbewerb selbst erfolgt in zwei Abteilungen:
a) zuerst in der Form von Auswahlprüfungen, die streng geheim von Montag, 26. Juni bis Samstag, 1. Juli 1939 im Genfer Konservatorium abgehalten werden. Jeder Kandidat wird schriftlich vom genauen Datum seiner Prüfung verständigt.

b) sodann in der Form der eigentlichen Konkurrenzen, die öffentlich sind und von Montag, 3. bis Freitag 7. Juli 1939, im grossen Saal des Genfer Konservatoriums abgehalten werden.

Am Samstag, 8. Juli 1939, werden sich die Sieger und Siegerinnen des Wettbewerbes, die hiezu vom Organisationscomité bestimmt werden, abends um 20.30 Uhr in einem grossen öffentlichen Orchesterkonzert dem Publikum vorstellen.

DIE AUSWAHLPRUEFUNGEN

6. Die Kandidaten werden an dem ihnen schriftlich mitgeteilten Tag zu Vier und Vier pro Stunde geprüft. Ein dazu bestimmter Kommissär hat in Form von Losen die Nummern der einzelnen Kandidaten zu ziehen.

7. Die Auswahlprüfungen gehen streng geheim vor sich. Die Kandidaten haben hinter einem Paravant Platz zu nehmen, sodass sie von der Jury selbst nicht gesehen werden können, die also nicht die Namen, sondern nur die Nummern der Kandidaten kennt. Diesen ist es bei Strafe des Ausschlusses von der Prüfung verboten, sich durch irgendein Zeichen der Jury bekannt zu machen.

(Dieser Anmeldeschein muss bis längstens 15. Mai 1939 abends eingelangt sein im: Sekretariat des 1. Int. Musikwettbewerbes, Genf, Conservatorium für Musik, Saal 14.)

1. Internationalen Musikwettbewerb in Genf 1939

Vor- und Familienname:

Geburtsdatum (laut Dokument):

Geburtsort und Land:

Staatsbürgerschaft und Muttersprache:

Studien (Schulen, Lehrer, Conservatorien, etc.):

Ich melde hiermit meine Teilnahme an dem vom 26. Juni bis 8. Juli 1939 im Conservatorium zu Genf stattfindenden Musikwettbewerb an und zwar für:

Ich bringe meinen eigenen Begleiter mit (ja oder nein):

Ich benötige einen Begleiter (ja oder nein):

Ich erkläre mich mit den im Prospekt enthaltenen Bedingungen des Wettbewerbs und mit den Entscheidungen der Jury im Voraus völlig einverstanden:

(Unterschrift. Bei Minderjährigen auch die des Vaters oder der Mutter oder des verantwortlichen Vormundes.)

Adresse:

Erklärung zu den obigen Punkten.

Es wird um deutliche Schrift ersucht. Am besten Maschinschrift oder Blockbuchstaben.

Das Geburtsdatum ist auf Grund des Dokumentes (Pass, Geburts- oder Tauf-scheines) anzugeben. Das Höchstalter (am 30. Juni 1939) ist 30 Jahre.

* Besonders wichtig ist die Angabe, für welchen Gegenstand die Anmeldung erfolgt. Es sind zugelassen: Klavier, Violine, Gesang, Flöte, Oboe, Klarinette und Fagott. Bei Gesang ist auch anzugeben ob Sopran, Alt, Tenor, Bass oder Bass, ferner ob Koloratur, lyrisch oder dramatisch.

Diese Anmeldung ist gültig, wenn sie rechtzeitig, das heißt bis 15. Mai 1939 erfolgt und wenn gleichzeitig auch die Anmeldegebühr in der Höhe von schweizer Franken 15.— sei es per Post (Konto «Premier Concours international d'exécution musicale, Genève, I 7629»), durch Banküberweisung, durch Scheck oder auf einem anderen Weg im Sekretariat des Musikwettbewerbs in Genf erlegt wurde.

Jeder Konkurrent (Nummer) hat schriftlich die Stücke des Repertoires anzugeben, die er für den Wettbewerb vorbereitet hat. Zuerst hat jeder das unveröffentlichte Musikstück zu spielen (mit Ausnahme der Sänger und Sängerinnen; siehe 4.) und schliesslich eines oder mehrere Stücke seines Repertoires, die ihm von der Jury vorgeschrieben werden.

Die Sänger und Sängerinnen haben die Stücke ihres Repertoires vorzutragen, die ihnen von der Jury dazu bestimmt werden.

Jedes Mitglied der Jury hat sein Urteil in Ziffern von 1 (sehr schlecht) bis 10 (hervorragend) abzugeben. Um zum eigentlichen Wettbewerb vom 3. bis 7. Juli zugelassen zu werden, benötigt jeder Kandidat die Gesamt-Durchschnittsziffer 7.

Die Resultate der Auswahlprüfungen werden jeden Abend im Foyer des Konservatoriums um 19 Uhr angeschlagen. Die Namen der Kandidaten werden hiebei nicht bekanntgegeben, sondern nur ihre Nummern.

DER EIGENTLICHE MUSIKWETTBEWERB

Der eigentliche Wettbewerb wird im grossen Saal des Konservatoriums abgehalten. Die Kandidaten, die nach den Auswahlprüfungen zum eigentlichen Wettbewerb zugelassen sind, präsentieren sich in ihren Kategorien in alphabeticischer Reihenfolge.

Jeder Kandidat hat hiebei drei Musikstücke zu spielen, die weiter unten bekanntgegeben sind. Alle Produktionen erfolgen auswendig, ohne Noten.

Die Jury kann sich bei ihrem Urteil wieder der Ziffern 1 bis 10, wie bei den Auswahlprüfungen, bedienen, aber die Sieger müssen auch noch durch ein persönliches Votum jedes einzelnen Juroren bestimmt werden. Sollte ein Mitglied der Jury zufällig ein früherer oder gegenwärtiger Lehrer eines Kandidaten sein, so ist er in diesem Fall von der Urteilsabgabe ausgeschlossen.

Das Publikum ist zu den Prüfungen des eigentlichen Musikwettbewerbes zugelassen, doch hat der Präsident des Organisationscomités das Recht, den Saal bei Kundgebungen räumen zu lassen, worauf dann die weiteren Prüfungen wieder streng geschlossen vor sich gehen.

DIE PREISE DES GENFER MUSIKWETTBEWERBES

Alle Kandidaten, die zum eigentlichen Wettbewerb zugelassen wurden, erhalten ein Diplom.

Die Jury bestimmt ferner nach dem eigentlichen Wettbewerb, welche der Teilnehmer, die keine Geldpreise erhalten haben, als Anerkennung ihrer besonderen Leistungen silberne Erinnerungsmedaillen zu erhalten haben.

Die Jury hat für die Sieger des Genfer Musikwettbewerbes folgende Geldpreise zu vergeben:

für **Klavier**: ein Preis von 1000 schweizer Franken für den besten Pianisten, ein Preis von 1000 schweizer Franken für die beste Pianistin;

für **Geige**: ein Preis von 1000 schweizer Franken für den besten Geiger, ein Preis von 1000 schweizer Franken für die beste Geigerin;

für **Gesang**: ein Preis von 1000 schweizer Franken für den besten Sänger, ein Preis von 1000 schweizer Franken für die beste Sängerin;

für **Flöte**: ein Preis von 500 schweizer Franken für den besten Flötisten oder die beste Flötistin;

für **Oboe**: ein Preis von 500 schweizer Franken für den besten Oboisten oder die beste Oboistin;

für **Klarinette**: ein Preis von 500 schweizer Franken für den besten Klarinettisten oder die beste Klarinettistin;

für **Fagott**: ein Preis von 500 schweizer Franken für den besten Fagottisten oder die beste Fagottistin.

Spezialpreise (nur für Schweizer oder Genfer):

für den besten Schweizer oder die beste Schweizerin des Musikwettbewerbes, gleichgültig welcher Kategorie, ein Preis von 1000 schweizer Franken;

für den besten Genfer oder die beste Genferin des Musikwettbewerbs gleichgültig welcher Kategorie, ein Preis von ebenfalls 1000 schweizer Franken. Diese beiden letzteren Preise sind ausschliessliche; es kann nicht ein derselbe Konkurrent zwei Preise erhalten.

18. Alle Preise können auf keinen Fall geteilt werden.
Die Jury ist berechtigt, einen Preis nicht zu vergeben, wenn kein wirklicher Konkurrent vorhanden ist, der ihn verdiente.
 19. Die Urteile der Jury sind unanfechtbar. Im Falle eines Protestes nicht kürzlicher Natur, wird eine Kommission, bestehend aus drei Mitgliedern des Richterstandes, zu entscheiden haben.
 20. Die Preise werden im Rahmen des grossen Orchesterkonzertes verteilt, das am 8. Juli den Genfer Musikwettbewerb beschliesst. Die vom Organisationsrat dazu ausersehenden Sieger müssen gratis bei diesem Konzert mitwirken, den allen schweizer Radiosendern und auch von der National Broadcasting Corporation für Amerika und eventuell auch von anderen Radiogesellschaften übertragen werden.
- Radio Genf hat überdies den geeigneten Siegern des Musikwettbewerbs ein separates Aufreten im Studio gegen das übliche Künstlerhonorar als gestiftet.

DAS REPERTOIRE DES GENFER MUSIKWETTBEWERBS

Auswahlprüfungen.

Jeder Kandidat, jede Kandidatin wählt fünf Musikstücke, je eines aus der hier angeführten 5 Gruppen, die für die Jury vorbereitet sein müssen. Außerdem hat auch das Musikstück, das im § 4 angeführt ist, gespielt zu werden.

Gruppe A: J.-S. Bach: Italienisches Konzert. — Chromatische Fantasie und Fuge. Englische Suite in D-Moll.

Gruppe B: Beethoven: Sonaten op. 53, 57, 101, 109, 110 und 111.

Gruppe C: Schumann: Symphonische Etüden. — Chopin: Fantasie in F-Moll. — Brahms: Variationen über ein Thema von Paganini. — César Franck: Prélude, choral et fugue.

Gruppe D: Balakirew: Islamey. — Debussy: L'Isle joyeuse. — Ravel: Ondine. Albeniz: Triana. — Malipiero: Pâques de résurrection.

Gruppe E: Mozart: Krönungskonzert in D-Dur. — Beethoven: Konzerte Nr. 4 oder 5. Schumann: Konzert in A-Moll. — Liszt: Konzert in A-Dur oder Es-Dur. César Franck: Variations symphoniques. — Saint-Saëns: Konzert in C-Moll.

Eigentlicher Wettbewerb.

Jeder Kandidat, jede Kandidatin hat zu spielen: zuerst das in § 4 bezeichnete Musikstück, dann eine Sonate von Beethoven, welche er ausgesucht hat, schliesslich ein Musikstück seiner eigenen Wahl aus den Gruppen A, C oder E. Die Musikstücke der Gruppe E sind für das öffentliche Schlusskonzert vorbehalten.

Für GEIGE.

Jeder Kandidat, jede Kandidatin wählt fünf Musikstücke, je eines aus der hier angeführten 5 Gruppen, die für die Jury vorbereitet sein müssen. Außerdem hat auch das Musikstück, das im § 4 angeführt ist, gespielt zu werden.

Gruppe A: J.-S. Bach: Eine der drei Sonaten für Violine Solo in C-Moll, A-Moll oder C-Dur (mit Ausnahme der Partita).

Gruppe B: Mozart: Eines der folgenden Konzerte G-Dur Nr. 3, D-Dur Nr. 4, A-Dur Nr. 5, D-Dur Nr. 7.

C: Paganini: Eines der folgenden Stücke E-Dur Nr. 9, Es-Dur Nr. 17, D-Dur Nr. 20, A-Moll Nr. 24 (Thema und Variationen).

D: Wieniawski: Polonaise in A-Moll. — Vieuxtemps: Premier mouvement du Concerto in Fis-Moll. — Saint-Saëns: Rondo Capriccioso. — Ravel: Tzigane. — Bartók: Eine der Rhapsodien. — Szymanowski: Nocturne und Tarantella.

E: Beethoven: Konzert in D-Dur. — Mendelssohn: Konzert in E-Moll. — Brahms: Konzert in D-Dur. — Lalo: Symphonie espagnole. — Saint-Saëns: Konzert in H-Moll. — Tschaikowski: Konzert in D-Dur.

Eigentlicher Wettbewerb.

Jeder Kandidat, jede Kandidatin hat zu spielen: zuerst das in § 4 bezeichnete Musikstück, dann eine Sonate von Beethoven, welche er ausgesucht hat, und schliesslich ein Stück seiner eigenen Wahl aus den Gruppen A, C oder D. Die Musikstücke der Gruppe E sind für das öffentliche Schlusskonzert vorbehalten.

Für GESANG.

Auswahlprüfungen.

Jeder Kandidat, jede Kandidatin wählt drei Musikstücke, je eines aus jeder der hier angeführten 5 Gruppen, die für die Jury vorbereitet sein müssen.

A: J.-S. Bach: Eine Arie.

Gruppe B: Mozart: Eine Arie.

C: Eine Operarie von Beethoven, Weber, Wagner, Rossini, Verdi, Smetana, Auber, Saint-Saëns, Bizet, Lalo, Delibes, Moussorgsky, Rimsky-Korsakoff.

D: Ein romantisches Lied von Schubert, Schumann, Wolf, Brahms, Svendsen, Grieg, Gounod, Bizet, Moussorgsky.

E: Ein modernes Lied von Fauré, Debussy, Ravel, Caplet, Richard Strauss, Mahler, Gretchaninow, Schéek, Honegger.

Eigentlicher Wettbewerb.

Jeder Kandidat, jede Kandidatin hat zu singen: eine Arie der Gruppe A, eine Arie der Gruppe B, eine Arie der Gruppe C, ein Lied der Gruppen D und E nach seiner Wahl. Für die Arie oder das Lied, das man beim öffentlichen Schlusskonzert singen will, sind die Partitur, resp. das Notenmaterial mitzubringen. Jeder Konkurrent kann in der ihm beliebigen Sprache singen.

Für FLÖTEN, OBCE, KLARINETTE und FAGOTT

Jeder Kandidat, jede Kandidatin wählt drei Musikstücke, je eines aus jeder der hier angeführten 3 Gruppen, die für die Jury vorbereitet sein müssen. Ferner hat auch das Musikstück, das in § 4 angeführt ist, gespielt zu werden. Außerdem kann ihm ein unveröffentlichtes Musikstück zum Vom-Blattspielen vorgelegt werden.

FLÖTEN

A: J.-S. Bach: Sonate Nr. 5 oder 6 (Edition Peters).

B: Mozart: Konzert in G-Dur oder D-Dur (Kadenzen von Andersen, Gevaert oder Taffanel).

C: Andersen: Konzertstück. — Doppler: Fantasie pastorale hongroise. — Georges Hue: Fantasie. — G. Fauré: Fantasie. — Ph. Gaubert: Nocturne et allegro scherzando (Edition Enoch, Paris). — H. Busser: Prélude et scherzo.

OBOE

A: Haendel: Eine der Sonaten (Ed. Peters). — Telemann: Sonate in G-Moll (Ed. Breitkopf).

B: Haydn: Konzert in C-Dur. — Haendel: Eines der Konzerte.

C: E. Paladilhe: Solo (Ed. Ménestrel, Paris). — André Wormser: Ballade in D (Ed. Biardot). — Le Boucher: Fantaisie concertante (Ed. Costallat). — H. Busser: Pièce in B (Ed. Evette et Schaeffer).

KLARINETTE

Gruppe A: Mozart: Konzert in A-Dur.

Gruppe B: Weber: Konzert in F-Moll oder Es-Dur.

Gruppe C: Weber: Concertino. — A. Messager: Solo de concours (Ed. Buffet-Crampon). — Debussy: Rhapsodie (Ed. Duran). — H. Rabaud: Solo de concours (Ed. Buffet-Crampon). — Stan Golestan: Elogue (Ed. Salabert). — Strawinsky: Drei Pie-

FAGOTT

Gruppe A: Mozart: Konzert in B-Dur.

Gruppe C: G. Pierne: Solo de concours. — H. Busser: Introduction et thème varié. — P. Jeanjean: Prélude et scherzo.

Für den eigentlichen Wettbewerb hat jeder Kandidat, jede Kandidatin in § 4 angeführte Musikstück, dann ein Stück seiner Wahl aus den Gruppen B oder C und schliesslich ein vorgelegtes Musikstück vom Blatt zu spielen.

BEGLEITUNG

Jeder Teilnehmer des Wettbewerbes für Geige, Gesang oder die Holzinstrumente kann einen eigenen Begleiter (Pianisten) zu allen Prüfungen mitbringen, sich dabei auch von ihm begleiten lassen, doch wird für diesen kein Honorar seit der Veranstalter des Genfer Musikwettbewerbes bezahlt.

Das Organisationscomité stellt jedoch auch gratis Begleiter zur Verfügung. Für diese ist lediglich für die Proben ein geringes Entgelt zu entrichten.

DIE JURY

Die Jury des 1. Int. Musikwettbewerbes in Genf 1939 wird aus namhaften schweizerischen und ausländischen, internationalen Meistern bestehen, Ende Mai 1939 veröffentlicht und allen Interessenten mitgeteilt werden.

Alle Arten von Auskünften, den Musikwettbewerb betreffend, werden benutzt von Sekretariat, Genf, Conservatoire de Musique, erteilt, insbesondere über Reisefragen und über Unterkunft in Genf. Über Wunsch werden jederzeit Prospekte und Anmeldescheine gratis zur Verfügung gestellt und zugesandt.

Ferner erteilen Auskünfte über den Musikwettbewerb (über Fahrermässigung, Gesellschaftsreisen, Aufenthalt in Genf, etc.):

alle schweizer Gesandtschaften und Konsulate, alle Filialen des Schweizer Verkehrsbüros in den grossen Städten, in Amerika auch die American Express Comp. und deren Filialen, in Europa, England und seinen Kolonien und im nahen Osten die Büros von Thos Cook and Son, Ltd.

In diesem Zusammenhang wird darauf aufmerksam gemacht, dass von November bis Oktober 1939 die grosse Landesausstellung in Zürich stattfindet, für die gegebene Fahrermässigungen nach und in der Schweiz gewährt werden, die auch die Teilnehmer am Genfer Musikwettbewerb teilhaftig werden können!

Alle Scheckinzahlungen sind zu richten an: Secrétariat du Concours International d'Exécution musicale de Genève.

Postcheckkonto Nr. I. 7629, Genève (Suisse)

Gedruckt in der Schweiz bei E.-P. Grivet, Genève

Quatuor Belge à Clavier

G. Mombaerts, pianiste

E. Harvant, violoniste

C. Foidart, altiste

J. Wetzel, violoncelliste

BRUXELLES
6, rue Capouillet

26 APR 3

W
Herrmann

Sehr geehrter Herr Direktor,

Hiermit erlauben wir uns, Sie von der Veranstaltung eines Kompositionswettbewerbs für Kammermusik in Kenntnis zu setzen.

Wir sind überzeugt, dass die Veröffentlichung dieser Mitteilung im Aushang Ihrer Anstalt zu unserem Erfolg wesentlich beitragen wird, wir wenden uns daher an Sie mit der höflichen Bitte, den Anschlag dieser in den Räumen Ihrer Anstalt erlauben zu wollen.

Im voraus besten Dank.

Mit vorzüglicher Hochachtung.

Das Belgische Klavierquartett.

T7

9

UNTER DEM HOHEN PROTEKTORAT S. E. DES HERNN UNTERRICHTSMINISTERS
VON BELGIEN

**Anlässlich des X jährigen bestehens
des
Belgischen Klavierquartetts
(Quatuor Belge à Clavier)
MOMBAERTS -- HARVANT -- FOUDART -- WETZELS**

Internationaler Kompositionswettbewerb

QUARTETT FUR KLAVIER - VIOLINE - BRATSCHEN UND CELLO

AUSZUG AUS DEN STATUTEN :

Art. 2. -- Verlangt ist ein Quartett für Klavier, Violine, Bratsche und Cello, in einen oder mehreren Sätzen. Aufführungsdauer : 20 bis 30 Minuten.

Der wettbewerb ist offen für alle Komponisten, ohne Unterschied der Staatsangehörigkeit, des Alters und der Künstlerischen Tendenz.

Art. 3. -- Zwei Preise gelangen zur Verteilung :

1. Preis : 8,000 Belg. franken (« Preis des Belgischen Klavierquartetts »).
2. Preis : 3,000 Belg. franken.

Art. 6. -- Wettbewerb und geschäftsführung unterstehen der Direktion der « Musikstiftung Königin Elisabeth ».

Art. 7. -- Die Manuskripte müssen eingeschrieben, vor dem 1 Oktober 1938, an M. l'huissier de Lobel, 14, rue Van Moer, Bruxelles (Belgien), eingesandt werden.

Art. 16. -- Die eingesandten Werke werden nur anonym beurteilt.

Art. 41. -- Die Teilnehmer am Wettbewerb müssen sich den Bedingungen der Statuten vollständig unterwerfen.

Sekretariat und Statuten :
Quatuor Belge à Clavier, 6, rue Capouillet, Bruxelles, Belgique.

10
UNTER DEM HOHEN PROTEKTORAT S. E. DES HERNN UNTERRICHTSMINISTERS
VON BELGIEN

Anlässlich des X jährigen bestehens
des
Belgischen Klavierquartetts
(Quatuor Belge à Clavier)
MOMBAERTS -- HARVANT -- FOIDART -- WETZELS

Internationaler Kompositionswettbewerb

QUARTETT FÜR KLAVIER - VIOLINE - BRATSCHEN UND CELLO

AUSZUG AUS DEN STATUTEN :

Art. 2. -- Verlangt ist ein Quartett für Klavier, Violine, Bratsche und Cello, in einen oder mehreren Sätzen. Aufführungsdauer : 20 bis 30 Minuten.

Der wettbewerb ist offen für alle Komponisten, ohne Unterschied der Staatsangehörigkeit, des Alters und der Künstlerischen Tendenz.

Art. 3. -- Zwei Preise gelangen zur Verteilung :

1. Preis : 8,000 Belg. franken (« Preis des Belgischen Klavierquartetts »).
2. Preis : 3,000 Belg. franken.

Art. 6. -- Wettbewerb und Geschäftsführung unterstehen der Direktion der « Musikstiftung Königin Elisabeth ».

Art. 7. -- Die Manuskripte müssen eingeschrieben, vor dem 1 Oktober 1938, an M. l'huissier de Lobel, 14, rue Van Moer, Bruxelles (Belgien), eingesandt werden.

Art. 16. -- Die eingesandten Werke werden nur anonym beurteilt.

Art. 41. -- Die Teilnehmer am Wettbewerb müssen sich den Bedingungen der Statuten vollständig unterwerfen.

Sekretariat und Statuten :
Quatuor Belge à Clavier, 6, rue Capouillet, Bruxelles, Belgique.

n
BRUXELLES

CONCOURS INTERNATIONAL

DE

COMPOSITION MUSICALE

QUATUOR

POUR

PIANO - VIOLON - ALTO - VIOLONCELLE

X^{me} Anniversaire

" QUATUOR BELGE A CLAVIER "

MM. MOMBAERTS - HARVANT - FOUDART - WETZELS

1928-1938

BRUXELLES

CONCOURS INTERNATIONAL

DE

COMPOSITION MUSICALE

SECRÉTARIAT :

QUATUOR BELGE A CLAVIER
6, rue Capouillet, BRUXELLES

QUATUOR

POUR

PIANO - VIOLON - ALTO - VIOLONCELLE

X^{me} Anniversaire

"QUATUOR BELGE A CLAVIER"
MM. MOMBAERTS -- HARVANT -- FOIDART -- WETZELS

1928-1938

STATUTS

ARTICLE PREMIER. — Sous le Haut Patronage de S. E. le Ministre de l'Instruction Publique, il est organisé, en 1938, par le Quatuor Belge à Clavier (MM. Mombaerts, Harvant, Foidart, Wetzels) un concours international de composition musicale.

ART. 2. — Destiné à enrichir la littérature du quatuor avec piano, le concours est ouvert aux compositeurs de toute nationalité, sans distinction d'âge ni de tendance.

ART. 3. — Grâce à l'appui généreux de Sa Majesté la Reine Elisabeth de Belgique, des organismes d'Etat et de nombreux mécènes, deux prix sont institués :

1^{er} prix de 8,000 francs belges (Prix du « Quatuor Belge à Clavier »);

2^e prix de 3,000 francs belges.

Un 3^e prix spécial de 2,000 francs belges est réservé à une œuvre belge (cf. art. 24 du règlement).

ART. 4. — Les fonds destinés à l'organisation du concours sont déposés au compte de chèques-postaux n° 465.62 à Bruxelles. (Concours international de composition de musique de chambre.)

ART. 5. — Les bénéfices du concert public et le boni éventuel du concours seront versés au Dispensaire des Artistes.

ART. 6. — Les opérations administratives et le concours sont soumis au contrôle de la Direction de la Fondation Musicale Reine Elisabeth.

RÈGLEMENT

Conditions d'admission.

1. — L'œuvre demandée doit être un Quatuor pour Piano, Violon, Alto et Violoncelle, en une ou plusieurs parties.
2. — Sa durée sera de 20 minutes minimum à 30 minutes maximum.
3. — Sous peine de disqualification, les concurrents s'engagent à ne présenter que des œuvres originales, inédites, n'ayant jamais été exécutées en public, ni radiodiffusées, n'étant le résultat d'aucune transcription ni le remaniement d'une œuvre antérieure connue.
4. — Les partitions complètes et parties séparées (violon, alto et violoncelle) seront parfaitement lisibles, les pages seront reliées entre elles et numérotées.
5. — Les œuvres ne porteront aucun signe, ni signature permettant d'en identifier l'auteur.
6. — Afin d'éviter toute contestation, les mouvements seront indiqués en italien (langue traditionnelle usuelle) et complétés par une indication métronomique. Ce dernier point négligé, donne toute liberté en cas d'exécution publique.

Envoi des œuvres.

7. — Les manuscrits devront parvenir par *envoi recommandé*, avant le 1^{er} octobre 1938, à M. l'Huissier de Lobel, rue Van Moer, 14, à Bruxelles (Belgique), qui sera seul à connaître le nom des expéditeurs.
8. — Cet envoi comportera :
 - 1^o la partition;
 - 2^o les parties séparées : violon, alto, cello;
 - 3^o une feuille volante portant le nom, l'adresse complète et l'indication de nationalité du compositeur, le tout en capitales romaines (A-B-C-D-...).

8

9. — Les envois seront numérotés selon l'ordre d'arrivée, le numéro servant à l'identification des œuvres.

10. — La feuille accompagnant les manuscrits sera mise sous enveloppe et scellée, dès l'arrivée, par l'officier ministériel précité.

11. — Ce dernier dressera la liste des œuvres reçues avec le nom et l'adresse des expéditeurs et la conservera sous le sceau du secret.

12. — Indépendamment du récépissé d'envoi constituant preuve et certificat de dépôt, un accusé de réception confirmera l'arrivée du manuscrit à destination.

13. — Le « Quatuor Belge à Clavier » s'engage à restituer en bon état les manuscrits qui lui auront été confiés.

14. — Néanmoins, il décline toute responsabilité en cas de force majeure (perte, vol, incendie, etc., etc.).

15. — Il est recommandé aux participants au concours d'établir et de conserver un double de leur partition.

Jury.

16. — Les œuvres seront jugées sous le couvert de l'anonymat (voir art. 7 et 11).

17. — Le Jury sera composé de personnalités de tendances artistiques diverses appartenant au Monde musical international, dont les noms seront publiés ultérieurement.

18. — M. Joseph Jongen, Directeur du Conservatoire Royal de Musique de Bruxelles, en assumera la Présidence effective.

Fonctionnement du Jury.

19. — Dès le 1^{er} octobre 1938, les membres du Jury seront mis en possession des œuvres aux fins de lecture.

20. — Un bulletin de vote, visé par l'officier ministériel et portant le numéro d'ordre particulier à chaque œuvre, leur sera remis en même temps.

21. — La cote maximum de 100 points étant établie pour chaque œuvre, le nombre de points attribués à chacune d'elles sera inscrit en face du numéro d'ordre correspondant.

9

22. — Ce bulletin sera renvoyé signé à M. l'Huissier de Lobel.

23. — Le classement établi par l'officier ministériel sur la base des totaux obtenus en faisant pour chaque œuvre la somme des points lui accordés par tous les Membres du Jury, sera contrôlé par la Direction de la Fondation Musicale Reine Elisabeth.

Epreuve définitive.

24. — Les œuvres reconnues dignes d'intérêt seront exécutées à Bruxelles, à huis-clos, devant un jury de cinq membres minimum choisis parmi les personnalités ayant contribué à l'épreuve éliminatoire.

Attribution des prix.

25. — Le Jury désignera successivement, à la majorité des voix, les œuvres méritant les deux premiers prix.

26. — Le dépouillement des plis cachetés correspondant aux numéros des deux œuvres primées aura lieu par l'officier ministériel en présence du Jury et du « Quatuor Belge à Clavier ».

27. — Le prix de 2,000 francs belges, prévu à l'article 3 des statuts, sera attribué à l'œuvre belge la mieux classée, en dehors des deux œuvres primées (cf. art. 23).

28. — L'officier ministériel dépouillera ensuite, seul, les plis dans l'ordre de classement jusqu'à connaissance du bénéficiaire du 3^e prix.

29. — Les manuscrits des œuvres non primées seront renvoyés à leur expéditeur par les soins de M. de Lobel. Les plis seront détruits afin de respecter l'anonymat du concours.

30. — L'exécution publique par le « Quatuor Belge à Clavier » des deux premières œuvres primées aura lieu au cours de la saison 1938-1939 et sera diffusée par les soins de l'Institut National Belge de Radiodiffusion (Emissions flamandes).

31. — Les bénéficiaires des prix seront informés de leur classement, au plus tard un mois avant le concert public et pourront dès ce moment entrer en possession des récompenses auxquelles ils ont droit.

32. — L'œuvre bénéficiaire du prix spécial fera l'objet d'une audition ultérieure.

33. — Le « Quatuor Belge à Clavier » se réserve le droit universel d'exécution des œuvres primées jusqu'à fin septembre 1941.

Commission arbitrale.

34. — Pour résoudre souverainement, en équité et sans appel, tout litige qui pourrait survenir entre les concurrents et l'une quelconque des autorités du concours, il sera constitué une commission composée de trois arbitres.

35. — Le Conseil arbitral est composé de la manière suivante : M. Max Hallet, Président de la Commission administrative du Conservatoire Royal de Musique de Bruxelles ;

M. le Vicomte Buffin de Chosal, Vice-Président de la Commission administrative du Conservatoire Royal de Musique de Bruxelles.

M. G. Chevalier, Président à la Cour d'Appel.

36. — La participation au concours implique l'acceptation par les membres du Jury ou les concurrents de la juridiction des arbitres.

37. — Le compromis sera formé par le procès-verbal de comparution devant les arbitres, même sans signature des parties. Il désignera, à peine de nullité, l'objet du litige et le nom des arbitres.

38. — Les arbitres statueront, dans le plus bref délai, après avoir entendu les parties et procédé à toutes mesures d'instruction qu'ils estimeront utiles.

39. — Au cas où, au cours de la période pour laquelle les arbitres auront été désignés, l'un des arbitres viendrait à décéder, ou serait empêché de siéger pour quelque cause que ce soit, les deux autres arbitres choisirraient un arbitre suppléant.

40. — Les arbitres n'auront compétence qu'à l'égard des litiges survenus entre le 1^{er} octobre et la proclamation de la décision du Jury.

41. — La participation au concours implique, pour les compositeurs, *l'acceptation totale des conditions du présent règlement*, vu et approuvé par la Direction de la Fondation Musicale Reine Elisabeth, contrôlant le concours.

Secrétariat.

42. — Le présent règlement sera envoyé sur demande adressée au secrétariat du « Quatuor Belge à Clavier », 6, rue Capouillet, à Bruxelles.

Zur Übung

72

Umschlag zum Randerlass des Herrn
Reichs- und Preussischen Ministers
für Wissenschaft, Erziehung und
Volksbildung

Eingang am 24. I. 1938

J. Nr. 87/...

vom 25. Januar 1938 Nr. Va 101/38

Betreff: *Musikpfeifung d. Königin Elizaveta*
von Salomon:
Sinfonie. Mutterworb, Eugène Ysaye

Inhalt: Urschriftlich mit Anlagen g.R.

an den Senat der Akademie der Künste
Abteilung für Musik

h i e r

~~mit dem Ersuchen um gefällige Ausserung übersandt.~~
zur Annahme.

Au

27. I

From: 4 Mozen Im Auftrage
Antwort: *Egy Grafy Lanchip*

Preussische Akademie der Künste Berlin W 8, den 14. Februar 38
J. Nr. 87/ ab *W.M.*

~~Ueberreicht~~
~~Der Direktor~~ Urschriftlich nebst Anlagen
dem Herrn Reichs- und Preussischen Minister
für Wissenschaft, Erziehung und Volksbildung
Berlin W 8

nach Kenntnisnahme ergebenst zurückgereicht
~~mit folgendem Bericht~~

Senat, Abteilung für Musik

Der Vorsitzende

Dr. Reitmann ✓

~~SECRET~~
PRESSEMITTEILUNG

25.04.1937

73

Der vom kurzen stattgehabte Internationaler Wettbewerb Eugène Ysaÿe errang sowohl in Belgien als auch im Auslande einen unzähligen Erfolg. Die Resultate waren bedeutend und oft unerwartet. Belgien hatte dieser Wettbewerb zur unmittelbaren Folge, dass die einigen Autoritäten sich veranlasst sahen eine tiefgreifende Reform des musikalischen Unterrichtes vorzunehmen.

Die Königin Elisabeth, welcher die Initiative dieses musikalischen Ereignisses zu verdanken ist, hat allen Entwicklungsphasen selben gefolgt. Während der Prüfungen hat Ihre Majestät die jungen feststellen können welch grosses Interesse eine derartige Fertigung für junge Musiker, wie auch für das künstlerische Leben unser Landes und unser nationales Ansehen bedeutet.

Solch eine Art des Mäzenatentums entspricht dem Geiste unser modernen Lebens. Das Hauptziel, d.h. die Verwertung junger hervorragender Talente wurde vollkommen erreicht. Darüber hinaus stellte das Resultat dieses Wettbewerbes die musikalische Welt vor neue Probleme zwar: die das Geigenspiel und dessen Unterricht betreffen.

Es wäre deshalb bedauerlich wenn eine so wirkungsvolle Stiftung sich nur auf eine Kategorie von Instrumenten beschränken würde. Ist somit klar, dass einer Ausbreitung der Idee von Ysaÿe auf andere Kategorie von Instrumenten kein ernster Einwand entgegengesetzt werden kann. Diese Idee muss sich auf eine grössere Zahl von Künstlern trocken, deren manifaltige Betätigungen ein Ganzes bilden. Trennt man dieselben, so läuft man Gefahr die Idee des Meisters Ysaÿe zu verlieren.

Gleich nach dem Wettbewerb kam man zur Einsicht, dass eine Erweiterung des Wettbewerbes für andere Künstler, als nur für Geiger, erachtbare Wirkungen haben würde, sowohl in rein künstlerischer, als auch in technisch-virtuoser Hinsicht.

Diese Auffassung in die Tat umzusetzen stellte vor grosse praktische Aufgaben; sie wurden jedoch in Angriff genommen und die Realisierung eines Gesamtplanes ist bereits auf dem Wege der Verwirklichung.

Die Königin Elisabeth hat sich, nachdem sie die Meinungen ihrer Persönlichkeiten der Musikwelt angehört hat, mit dem Plan der Gründung eines alljährlichen Internationalen Wettbewerbes, einverstanden erklärt; dieser wird den Namen Eugène Ysaÿe's, des berühmten belgischen Musikers, welcher auch der Schöpfer dieser Idee war, tragen.

Der Internationaler Wettbewerb Eugène Ysaÿe wird alljährlich im Monat Mai, in nachstehender Reihenfolge stattfinden:

- Im Jahre 1938.....Klavier
- " " 1939.....Dirigenten
- " " 1940.....Violine
- " " 1941.....Klavier u.s.w.

Die Musikstiftung Königin Elisabeth ist beauftragt die Leitung des Wettbewerbes zu übernehmen.

Dieses Unternehmen wird, wie man es leicht begreiffen kann, bedeutende Spesen verursachen und ist zu deren Deckung ein ausreichendes Kapitel erforderlich.

Die Subskriptionen und die Ausgabe von Postmarken haben der neuen Institution bereits ein Kapital von 4.000.000.-Francs gebracht.

Anfragen sind, an Herrn Verwaltungsdirektor der Musikstiftung Königin Elisabeth, Palais d'Egmont, Brüssel, zu richten.



FONDATION MUSICALE REINE ELISABETH



MUSIKALE STICHTING KONINGIN ELIZABETH

**CONCOURS INTERNATIONAL
INTERNATIONALE WEDSTRIJD
EUGÈNE YSAÿE**

1937



PHOTO ALBAN

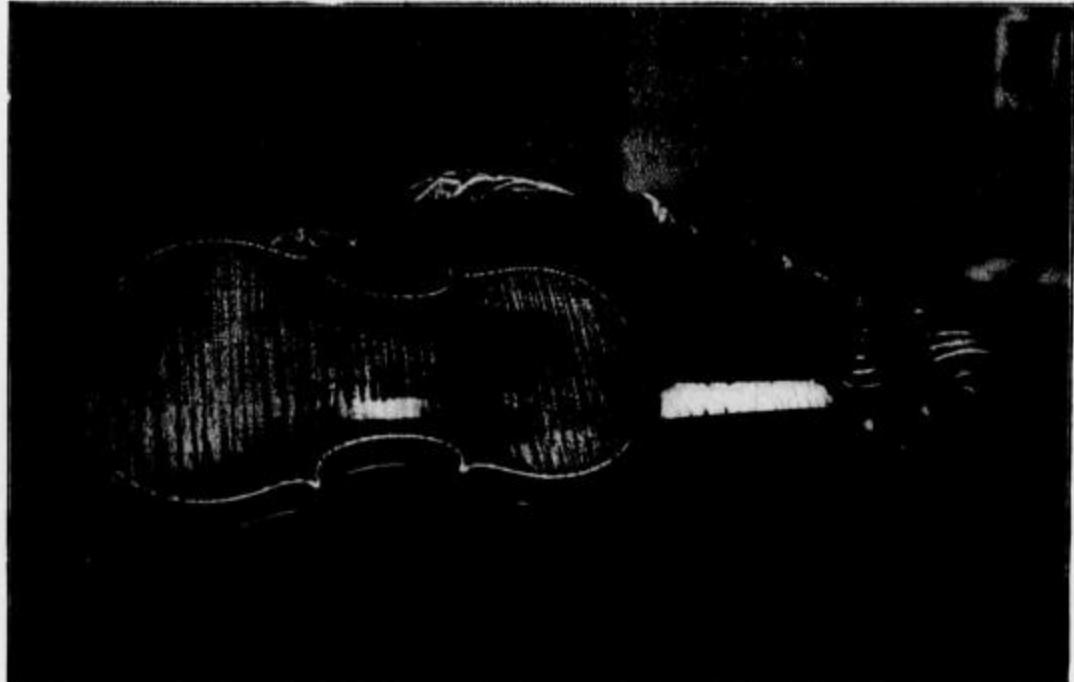
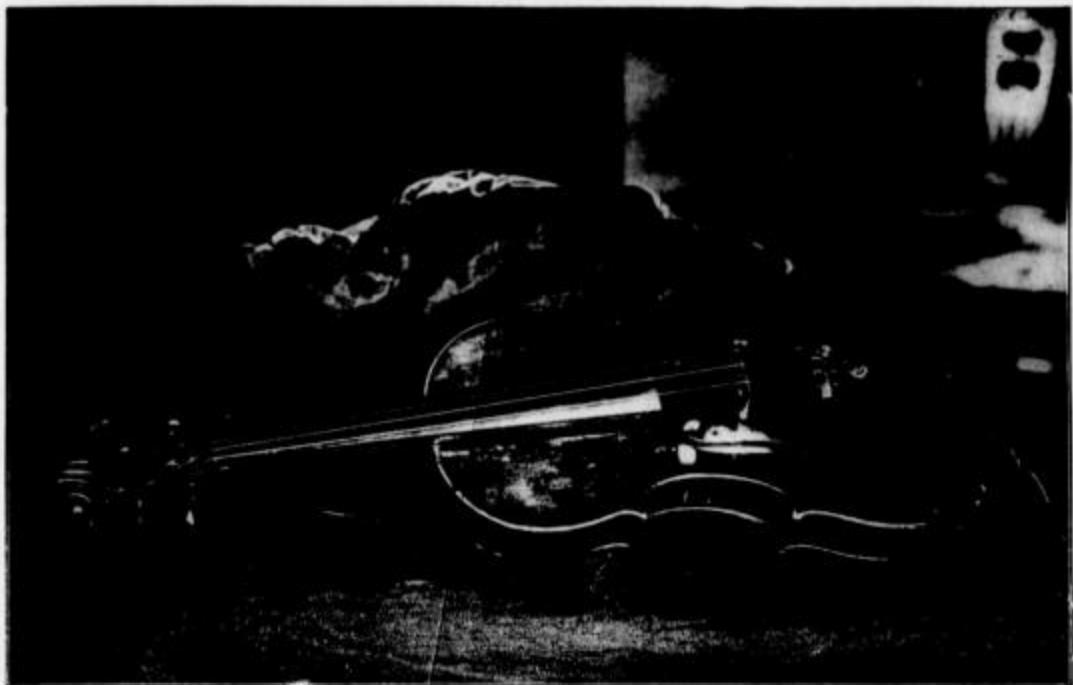


EUGENE YSAYE

par Victor Rousseau (Musées Royaux de Bruxelles).



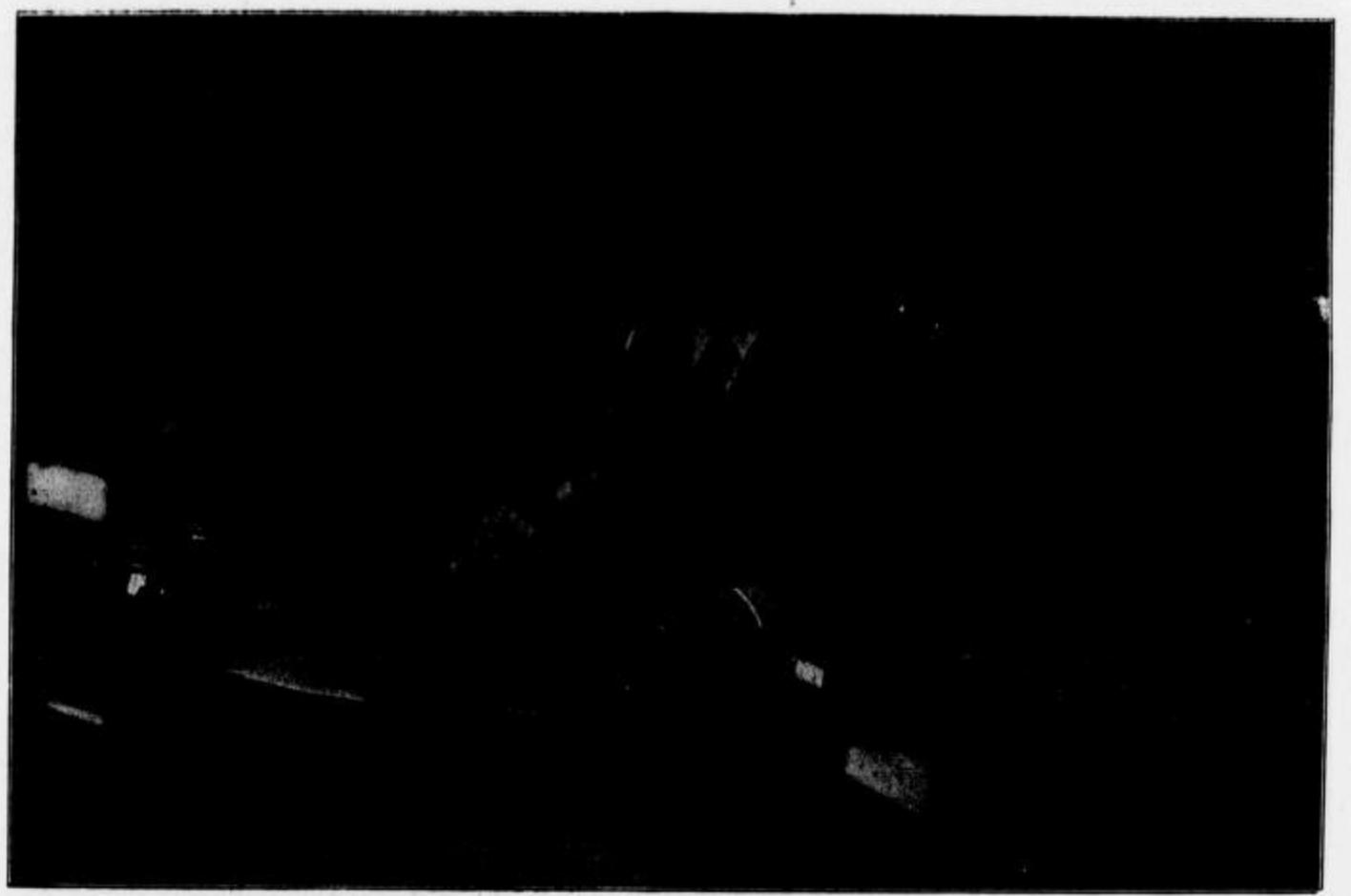
MAIN D'EUGÈNE YSAYE



VIOLON D'EUGÈNE YSAYE
(Joseph Guarnerius, dit del Gesù, daté de Crémone 1740)



YSAYE et PUGNO



EUGÈNE YSAYE

Fac-similé de la première page autographe de la Sonate de César Franck dédiée à Ysaye.

A handwritten musical score for piano and violin. The title "Sonate pour Piano & Violon" is at the top. The score consists of eight staves of music, with the piano part on the left and the violin part on the right. The music is written in common time, with various dynamics and articulation marks. The handwriting is in black ink on white paper.

a Eugene Ysaÿe

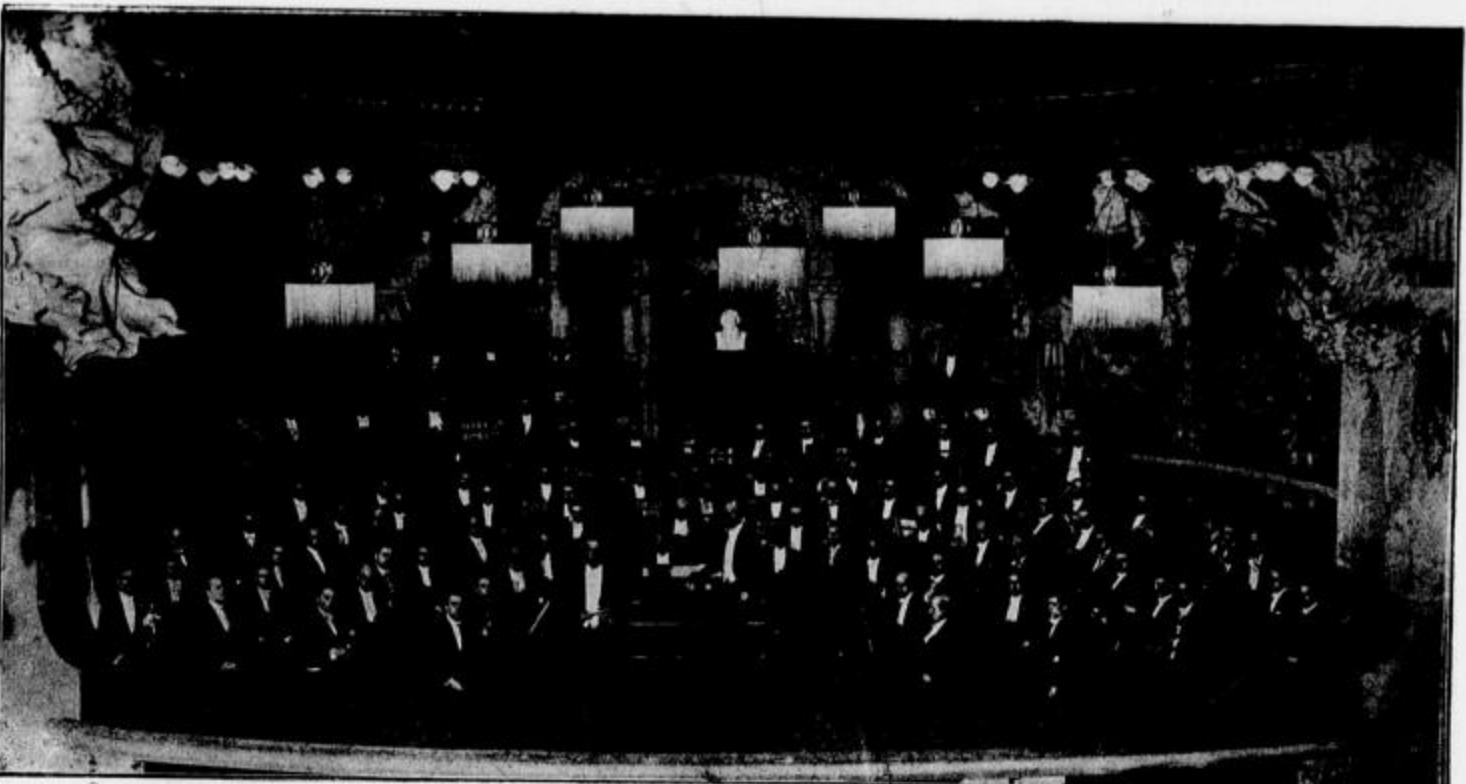
A handwritten musical score for 'Sonate' featuring 'Piano & Violon'. The score includes five staves of music. The first two staves are for Violin (Violon) in G major, 2/4 time, with dynamic markings like 'p' (piano), 'f' (forte), and 'mf'. The third staff is for Piano in G major, 2/4 time, with dynamic markings like 'ff' (double forte) and 'p'. The fourth and fifth staves are for Violin in G major, 2/4 time, with dynamic markings like 'mf' and 'f'. The score concludes with the instruction 'Una Coda'.

Fac-similé de la
première page autographe
de la Sonate de Guillaume Lekeu,
dédiée à Ysaye

	<u>Fest eingetragen</u>						
2. Februar 1944	100%						
3. Februar	100%						
4. Februar	100%						
5. Februar	100%						
	<u>Fest eingetragen</u>						
1944-02-06 Case o. patiente in fo	100%	-	-				
1944-02-07 Case o. patiente in fo	100%	-	-	100%	100%	100%	
6. Februar	100%	-	-	100%	100%	100%	
7. Februar	100%	-	-	100%	100%	100%	
8. Februar	100%	-	-	100%	100%	100%	
9. Februar	100%	-	-	100%	100%	100%	
10. Februar	100%	-	-	100%	100%	100%	
	<u>Fest eingetragen</u>						
11. Februar	100%	-	-				
12. Februar	100%	-	-				
	<u>Fest eingetragen</u>						
13. Februar	100%	-	-				
14. Februar	100%	-	-				
	<u>Fest eingetragen</u>						
15. Februar	100%	-	-				
16. Februar	100%	-	-				
	<u>Fest eingetragen</u>						
17. Februar	100%	-	-				
18. Februar	100%	-	-				
	<u>Fest eingetragen</u>						
19. Februar	100%	-	-				
20. Februar	100%	-	-				
	<u>Fest eingetragen</u>						
21. Februar	100%	-	-				
22. Februar	100%	-	-				
	<u>Fest eingetragen</u>						
23. Februar	100%	-	-				
24. Februar	100%	-	-				
	<u>Fest eingetragen</u>						
25. Februar	100%	-	-				
26. Februar	100%	-	-				
	<u>Fest eingetragen</u>						
27. Februar	100%	-	-				
28. Februar	100%	-	-				
	<u>Fest eingetragen</u>						
29. Februar	100%	-	-				
30. Februar	100%	-	-				
	<u>Fest eingetragen</u>						
1. März	100%	-	-				
2. März	100%	-	-				
	<u>Fest eingetragen</u>						
3. März	100%	-	-				
4. März	100%	-	-				
	<u>Fest eingetragen</u>						
5. März	100%	-	-				
6. März	100%	-	-				
	<u>Fest eingetragen</u>						
7. März	100%	-	-				
8. März	100%	-	-				
	<u>Fest eingetragen</u>						
9. März	100%	-	-				
10. März	100%	-	-				
	<u>Fest eingetragen</u>						
11. März	100%	-	-				
12. März	100%	-	-				
	<u>Fest eingetragen</u>						
13. März	100%	-	-				
14. März	100%	-	-				
	<u>Fest eingetragen</u>						
15. März	100%	-	-				
16. März	100%	-	-				
	<u>Fest eingetragen</u>						
17. März	100%	-	-				
18. März	100%	-	-				
	<u>Fest eingetragen</u>						
19. März	100%	-	-				
20. März	100%	-	-				
	<u>Fest eingetragen</u>						
21. März	100%	-	-				
22. März	100%	-	-				
	<u>Fest eingetragen</u>						
23. März	100%	-	-				
24. März	100%	-	-				
	<u>Fest eingetragen</u>						
25. März	100%	-	-				
26. März	100%	-	-				
	<u>Fest eingetragen</u>						
27. März	100%	-	-				
28. März	100%	-	-				
	<u>Fest eingetragen</u>						
29. März	100%	-	-				
30. März	100%	-	-				
	<u>Fest eingetragen</u>						
31. März	100%	-	-				
1. April	100%	-	-				
	<u>Fest eingetragen</u>						
2. April	100%	-	-				
3. April	100%	-	-				
	<u>Fest eingetragen</u>						
4. April	100%	-	-				
5. April	100%	-	-				
	<u>Fest eingetragen</u>						
6. April	100%	-	-				
7. April	100%	-	-				
	<u>Fest eingetragen</u>						
8. April	100%	-	-				
9. April	100%	-	-				
	<u>Fest eingetragen</u>						
10. April	100%	-	-				
11. April	100%	-	-				
	<u>Fest eingetragen</u>						
12. April	100%	-	-				
13. April	100%	-	-				
	<u>Fest eingetragen</u>						
14. April	100%	-	-				
15. April	100%	-	-				
	<u>Fest eingetragen</u>						
16. April	100%	-	-				
17. April	100%	-	-				
	<u>Fest eingetragen</u>						
18. April	100%	-	-				
19. April	100%	-	-				
	<u>Fest eingetragen</u>						
20. April	100%	-	-				
21. April	100%	-	-				
	<u>Fest eingetragen</u>						
22. April	100%	-	-				
23. April	100%	-	-				
	<u>Fest eingetragen</u>						
24. April	100%	-	-				
25. April	100%	-	-				
	<u>Fest eingetragen</u>						
26. April	100%	-	-				
27. April	100%	-	-				
	<u>Fest eingetragen</u>						
28. April	100%	-	-				
29. April	100%	-	-				
	<u>Fest eingetragen</u>						
30. April	100%	-	-				
1. Mai	100%	-	-				
	<u>Fest eingetragen</u>						
2. Mai	100%	-	-				
3. Mai	100%	-	-				
	<u>Fest eingetragen</u>						
4. Mai	100%	-	-				
5. Mai	100%	-	-				
	<u>Fest eingetragen</u>						
6. Mai	100%	-	-				
7. Mai	100%	-	-				
	<u>Fest eingetragen</u>						
8. Mai	100%	-	-				
9. Mai	100%	-	-				
	<u>Fest eingetragen</u>						
10. Mai	100%	-	-				
11. Mai	100%	-	-				
	<u>Fest eingetragen</u>						
12. Mai	100%	-	-				
13. Mai	100%	-	-				
	<u>Fest eingetragen</u>						
14. Mai	100%	-	-				
15. Mai	100%	-	-				
	<u>Fest eingetragen</u>						
16. Mai	100%	-	-				
17. Mai	100%	-	-				
	<u>Fest eingetragen</u>						
18. Mai	100%	-	-				
19. Mai	100%	-	-				
	<u>Fest eingetragen</u>						
20. Mai	100%	-	-				
21. Mai	100%	-	-				
	<u>Fest eingetragen</u>						
22. Mai	100%	-	-				
23. Mai	100%	-	-				
	<u>Fest eingetragen</u>						
24. Mai	100%	-	-				
25. Mai	100%	-	-				
	<u>Fest eingetragen</u>						
26. Mai	100%	-	-				
27. Mai	100%	-	-				
	<u>Fest eingetragen</u>						
28. Mai	100%	-	-				
29. Mai	100%	-	-				
	<u>Fest eingetragen</u>						
30. Mai	100%	-	-				
1. Juni	100%	-	-				
	<u>Fest eingetragen</u>						
2. Juni	100%	-	-				
3. Juni	100%	-	-				
	<u>Fest eingetragen</u>						
4. Juni	100%	-	-				
5. Juni	100%	-	-				
	<u>Fest eingetragen</u>						
6. Juni	100%	-	-				
7. Juni	100%	-	-				
	<u>Fest eingetragen</u>						
8. Juni	100%	-	-				
9. Juni	100%	-	-				
	<u>Fest eingetragen</u>						
10. Juni	100%	-	-				
11. Juni	100%	-	-				
	<u>Fest eingetragen</u>						
12. Juni	100%	-	-				
13. Juni	100%	-	-				
	<u>Fest eingetragen</u>						
14. Juni	100%	-	-				
15. Juni	100%	-	-				
	<u>Fest eingetragen</u>						
16. Juni	100%	-	-				
17. Juni	100%	-	-				
	<u>Fest eingetragen</u>						
18. Juni	100%	-	-				
19. Juni	100%	-	-				
			</td				

Fac-similé de la première page autographie du Poème de Chausson dédié à Ysaye.

Fac-similé de la première page autographe de la « Méditation » pour cello et orchestre d'Eugène Ysaye (1924).



Eugène Ysaye, Pablo Casals et l'orchestre Pau Casals à Barcelone

EUGÈNE YSAYE

C'EST une fortune singulière pour un virtuose, à côté des inévitables détracteurs, un nombre imposant de fidèles de qui l'enthousiasme aille croissant et le soutienne au long de sa carrière. Mais ne connaît-on que des admirateurs, réaliser, de son vivant, l'unanimité des suffrages est le fait d'une élite de musiciens privilégiés, un ou deux par génération, et leur prestige déborde celui de simple interprète. Ainsi d'Eugène Ysaye. Pas un violoniste, à ma connaissance, qui ne s'incline devant lui, et ne vénère en lui son maître, comme on avait fait, aux âges précédents, de Tartini, de Viotti, de Baillot ou de Joachim.

D'une existence remplie et variée à l'extrême, nous ne retiendrons que quelques dates...

Ysaye est né le 16 juillet 1858, à Liège, un des points du globe, où, sans qu'on en puisse donner l'explication plausible, nombre de gens naissent musiciens, et la plupart, des musiciens, violonistes. Après avoir reçu les premiers principes de son père, il étudia le violon avec Rodolphe Massart. En 1875, il put avoir des leçons de Wienawski. Mais le grand événement, vers cette époque, fut la rencontre de Vieuxtemps qui, frappé de ses étonnantes dispositions, lui fit obtenir une bourse qui lui permit de rester trois ans auprès de lui. Dès ce moment, Ysaye s'était fait entendre en public et avait remporté de notables succès, notamment en Allemagne, où Raff, Hiller, Clara Schumann, Liszt, ne lui ménagèrent pas les encouragements. Il fut engagé en 1880 comme violon solo à l'orchestre Bilse de Berlin. M. A. Moser a raconté l'enthousiasme de Joachim lorsqu'Ysaye, venu pour lui rendre visite avec son ami Krezma exécuta (Krezma au piano, tous deux jouant par cœur) la « Fantasia Appassionata » de Vieuxtemps et le concerto en « ré mineur » de Wienawski : à quelques temps de là, le vieux maître emmenait tous ses élèves à la « Flora » de Charlottenburg, où avaient lieu des concerts de l'orchestre Bilse, pour entendre les deux fameux gaillards « die zwei famosen Kerle ».

Il rompit son engagement pour de vastes tournées de concerts. En 1883, nous le retrouvons fixé pour un temps à Paris, où il se lie d'amitié avec tout ce qui compte dans le monde des musiciens. En 1886, il accepte un poste de professeur au Conservatoire de Bruxelles où il reste jusqu'en 1897...

Entretemps, il a fondé (1894) les concerts symphoniques qui portent son nom, continué ses tournées, et visité pour la première fois les Etats-Unis où il réapparaîtra bien souvent par la suite, où il se fixera à l'époque de la guerre, dirigeant à Cincinnati un orchestre dont nous dirons plus loin le rôle, y restant jusqu'en 1920, époque à laquelle il revient pour diriger à Verviers un festival commémoratif du centenaire de la naissance de Vieuxtemps. Retourné une fois encore en Amérique, il en est rentré définitivement il y a deux ans et s'est fixé à nouveau à Bruxelles, nous dit M. Boschot (« Chez les Musiciens », 2^e série, p. 203) pour déférer au désir des souverains belges,

qui considèrent que les âpres conditions de la vie d'après-guerre menacent les arts et la haute culture, et que la présence d'un Ysaye est bienfaisante, à cause de son autorité et de son dévouement à son idéal.

* * *

Quel violoniste est Ysaye, ce qu'il a rapporté de nouveau à la technique de son instrument n'est pas aisément à définir : pour la main gauche, merveilleuse d'agilité et de netteté, une adaptation du mécanisme de l'école classique à la tonalité beaucoup plus capricieuse et ondoyante des modernes (un travail d'accommodation parallèle se poursuit dans les propres compositions d'Ysaye). Pour l'archet, un élargissement considérable, tant des sons filés que des détachés rapides, — élargissement qui explique la carrure athlétique du virtuose. Surtout un emploi que personne n'a jamais réussi à ce point, des ondulations de sonorité. Suspendant tout vibrato, il lui advient de partir d'un son mat, comme inanimé, « blanc », pour gagner en rondeur et en chaleur par les seules ressources de l'archet : il dispose ainsi d'une extrême variété de coloris.

Mais on isolera difficilement la technique et l'interprétation qui est magistrale. Qui n'a pas entendu Ysaye et son incomparable partenaire Pugno au cours de ces séances de la salle Pleyel où fut révélée tant de beauté, traduire Beethoven, Franck ou Fauré, imaginera mal ce que peut être en de telles rencontres la fusion de l'œuvre et de l'exécutant. Leur interprétation de Franck, en particulier, chef-d'œuvre de douceur pénétrante, de fougue, de caprice, d'angélique suavité, et en même temps de construction intelligente et ferme.

Cependant, je ne sais si mes préférences ne vont pas à Ysaye jouant avec orchestre. Je me méfie de mes impressions de jeunesse. Je relis les critiques, et les moins complaisants, pour bien me convaincre que mon admiration ne me rend pas dupé : je n'en vois pas que le génial interprète n'ait ravi. Je citerai seulement ce fragment de Pierre Lalo, volontiers dur aux virtuoses :

« La seconde partie du concert appartenait à Bach, et là M. Ysaye fut vraiment admirable par la convenance intime de son jeu et de son style avec le style et la pensée du vieux maître. Le concerto qu'il nous a joué semblait tout entier fait pour lui. La robuste carrure du rythme, le puissant mouvement des idées, dans l'*« allegro »* et le *« finale »*, s'accordaient pleinement avec les qualités de son archet et de son violon. Mais les plus belles minutes de la journée ont été celles où il a exécuté, en interprète égal à l'œuvre, l'*« adagio »* : un de ces morceaux comme Bach seul en écrit, sublime à la fois par la simplicité et la noblesse de l'inspiration, par la liberté et la beauté de la forme, et par l'attendrissante intensité de l'émotion. »

Je me souviens surtout, pour ma part, de tel concert, à la Salle Gaveau, où la direction de l'orchestre avait été confiée à un chef d'autorité inédiocre. Au programme le 22^e concerto de Vieux, qu'Ysaye a fait bien, après Joachim. Le premier *« tutti »* se déroule, assez terne, sans grande cohésion. Les sourcils froncés, le soliste ne dit mot : mais dès son entrée dans le jeu, l'orchestre se regroupe, comme électrisé. Du balancement puissant, et sans grâce, de son large dos, Ysaye indique impérieusement les rythmes, tandis que le chef, falot, continue de battre la mesure pour sa satisfaction personnelle.

Et l'on peut se rendre compte, en toute évidence, de la force magnétique du virtuose né. Car les plus petites fluctuations du mouvement, —

et le jeu d'Ysaye ne dédaigne pas le *« rubato »* —, les crescendo et les decrescendo les plus subtils sont immédiatement devinés par les ripéinistes, sans le secours du chef, parfois même contre son gré.

Ce magnétisme a permis à Ysaye d'être, lui-même, à divers moments de sa vie, un chef d'orchestre apprécié. On se souvient encore à Londres d'une très belle et unique exécution de *« Fidelio »* à Covent Garden en 1907. A Bruxelles, à Paris, il y a également accompli de belle besogne. Moins cependant qu'à Cincinnati où il avait à contrebalancer l'influence jusqu'à lors de la musique allemande. Il y a fait connaître Berlioz, Lalo, Franck, Fauré, Magnard, d'Indy, Dukas, et bien d'autres. Son rôle dans la vulgarisation des grands modernes est de premier plan. Mieux, cet homme qui est toute musique en a suscité, partout où il a pu passer. On écrit pour lui un nombre considérable d'œuvres. Seul, ou associé à Pugno, il est le décicataire, et dans une large mesure l'inspirateur de la Sonate de Franck, de celle de Ropartz (1^{re}), Magnard, Lekeu, du quatuor inachevé de Lekeu, du Poème de Chausson, du Quintette op. 89 de Fauré, du Quatuor de Debussy, d'œuvres diverses de d'Indy et de ses disciples.

De tels hommages définissent un interprète et suffiraient à le situer. Il y aurait encore à examiner bien des aspects d'une personnalité si riche : le quartettiste qui donna vers 1901 avec Marchot, Van Hout, Jacob, de magnifiques séances de musique de chambre; le professeur, qui a formé des talents comme ceux de Chaumont, Crickboom, Deru, Marchot, Zimmer, honneur de l'école belge contemporaine, et, pour une bonne part, notre national Jacques Thibaud. A ceux-là, il a consacré le meilleur des loisirs que lui laissait sa vie trop active de virtuose errant. Qu'on me permette de citer quelques lignes d'un article que M. Th. Lindenlaub, dans le *« Guide Musical »* (14 août 1904) intitulait : « Les Vacances d'Ysaye » :

« Chaque année, la saison des concerts terminée, Eugène Ysaye aspire à la retraite et au repos des champs. Il rêve d'un coin de verdure et d'eau où goûter le farniente complet entre sa femme et ses enfants : peu de voisinage, peu de visites, un peu de musique, surtout pas de violon. Il s'attendrit à la pensée de cette idylle rustique et familiale ; il n'a pas de cesse qu'il n'ait rejoint ce port de quiétude. Il fuit la ville, il part dans l'endroit rêvé et choisi, il respire : « Enfin seul ! »

» Tandis qu'il jouit de cette première joie d'être rendu à lui-même, il jette de son balcon un regard libre et satisfait sur la campagne qui l'entoure. Au bout d'un instant — d'un court instant — il est intrigué par un spectacle étrange et qui n'a rien de champêtre. Des maisons du village sont sorties, une, deux, trois figures de jeunes gens à coiffure artiste ; un instant après, ils sont cinq, huit, dix sur le chemin. Pas de doute, c'est vers la petite maison du repos et de la solitude qu'ils se dirigent. Quelques jupes et bérets féminins se sont joints à eux. Chacun porte une boîte à violon. Toute cette jeunesse monte lentement, visiblement intimidée, mais elle monte. Les voici arrivés ; ils sont plus de vingt. Ils se présentent au maître émus, la parole rare, mais les violons qu'ils ont en main parlent pour eux.

» Ils regardent Ysaye, qui les regardent, lui aussi, d'un air indéfinissable, l'air de Perrette qui a laissé tomber son pot au lait. Il pense à part lui : « Adieu mes vacances ! »

Mais il accepte cette emprise sur sa liberté avec le beau désintéressement dont il est coutumier. La générosité d'Ysaye ! Elle est proverbiale chez

les musiciens : on m'en a conté des traits dont la noblesse n'est guère de notre époque et la heurterait comme une gifle. Don de son énergie, de son talent, de sa fortune, de ses forces; et don si spontané que j'ai mille chances pour une de le mécontenter, même y ayant insisté aussi peu. Pourtant je gage qu'il sourira d'apprendre qu'un vieux collectionneur de Prague conserve dans ses cartons — et m'a montré — une bien curieuse lettre de lui. Il y a quelque trente ans de cela, le directeur d'une société de concerts hésitait à engager un violoniste de renom, à ce moment l'un des rares que l'on pût mettre en concurrence avec Ysaye. Et Ysaye d'écrire au directeur, à l'insu de son rival : « Engagez-le (je transcris de mémoire, et je résume), c'est un artiste hors de pair. Ce qu'on a pu vous dire de sa prétendue froideur, est faux : pour qui sait écouter, elle ne peut masquer une âme vibrante de grand et profond musicien. »

Tel est l'homme. Il n'était pas inutile de le dépeindre, car sa musique a peut-être pour caractère dominant la générosité, la fougue, la spontanéité. Dans une interview donnée à notre confrère Maurice Kunel, Ysaye parle en ces termes de ses compositions : « Riemann met à mon actif six concertos pour violon. Que ne valent-ils ensemble le premier de Vieuxtemps! Ils ne sont et seront d'ailleurs jamais édités. Je suis plus fier de certains morceaux pour violon et orchestre : « Chant d'hiver », « Extase », « Divertissement », « La Vieille Sourdine », « Le Rouet », « Poème Elégiaque ». Ce poème servit, paraît-il, de plan à Chausson pour construire le sien qui a l'avantage d'être un chef-d'œuvre. Cette forme de poème musical me réussit assez et si j'avais de l'outrecuidance, je dirais volontiers comme M. Villemain disait de ses fables : « C'est là que j'excelle. »

Mon ignorance des concertos m'interdit toute critique du jugement que porte sur eux leur auteur. Quant aux poèmes, leur titre en détermine assez exactement le genre, qui est, de toute évidence, romantique : et, pour être si nettement caractérisés, ils ont rencontré, et rencontreront des admirateurs et des adversaires. A chaque avis que l'on se range, leur valeur formelle demeure intacte, et surtout ce qu'ils apportent de neuf — avec les récentes sonates pour violon seul — à la technique du violon.

Ainsi la carrière entière du grand artiste, est, sous bien des formes, sous l'invocation du violon. Il en aura développé et assoupli le jeu, enrichi et ennobli le répertoire, par ses œuvres, et celles qu'il a su évoquer. Mais bien loin de s'enfermer dans l'intimité étroite et absorbante de l'instrument, et de borner ses ambitions à en acquérir l'entièr maîtrise, il a fait de toute la musique son domaine, écouté les voix de l'orchestre, relu et assimilé une immense littérature. Quand trop souvent musique et virtuosité semblent entretenir des rapports maussades, intermittents, hasardeux, il est beau qu'un Ysaye rende évidents aux moins clairvoyants les liens profonds qui les unissent.

Marc PINCHERLE.

(Les Violonistes. Laurens, éditeur, Paris.)

La Vengeance d'un Fils Spirituel

UGENE YSAYE avait une admiration sans bornes pour son maître Vieuxtemps; c'était de la vénération, il ne supportait pas qu'on le discute, même au point de vue musical.

Nous n'étions pas, lui et moi, toujours d'accord.

Si je reconnaissais que le maître verbiétois a créé une école de violon en tous points remarquable, si je suis d'avis que l'admirable école belge lui doit beaucoup et si j'ai encore à l'heure actuelle la conviction que ses œuvres font aimer l'instrument et qu'il est nécessaire, indispensable de les travailler, je ne puis cependant mettre Vieuxtemps au rang de Bach, Mozart et Beethoven.

A cette époque lointaine, la musique pour Ysaye c'était le violon, la musique à son service. Le violon était le roi de la musique, c'en était touchant.

A ce sujet, nous nous étions souvent querellés, la plupart du temps je le laissais à sa marotte, mais un jour tout faillit se gâter.

J'habitais à Paris en 1885 la maison portant le numéro 52 de la rue d'Enghien, presqu'au coin de la rue du Faubourg Poissonnière; à l'autre coin, en face, était un bureau de tabac (il y est encore aujourd'hui). Ysaye et moi nous avions eu dans ma petite chambre une orageuse discussion sur la musique des violonistes et sur celles des maîtres incontestés. Nous quittons mon logement pour aller dîner, une fois dans la rue, je remarque du bord du trottoir de chez moi un carreau cassé au bureau de tabac d'en face, rien d'extraordinaire à cela; malheureusement pour notre tranquillité, mais heureusement pour mes yeux de vingt ans capable de distinguer le moindre détail d'un côté de la rue à l'autre, je vis que le carreau cassé était remplacé par une feuille de papier à musique, et quelle musique grands dieux!... « Le tutti du premier Concerto de Vieuxtemps!!! »

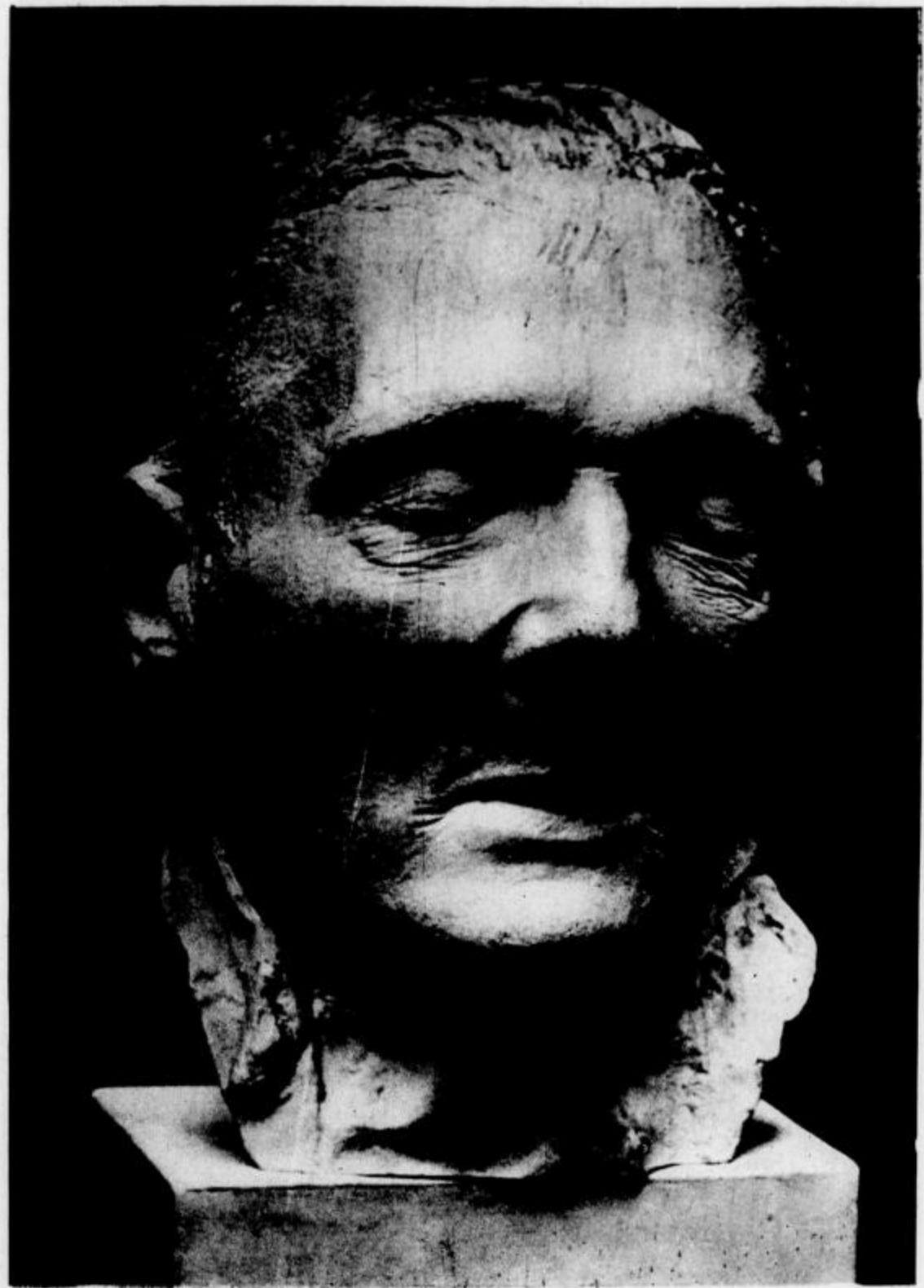
C'est un peu méchant ce que je fis alors. J'attire l'attention d'Ysaye et lui dis : Tu as vu? — Quoi? — On a remplacé un carreau par de la musique. — Et puis après? — Regarde ce que l'on a fait de ton dieu!

Ysaye regarde attentivement, devient rouge comme un homard cuit, traverse la rue en homme décidé, plonge son bras dans le « tutti », toutes les boîtes de cigarettes cachées par le papier à musique tombent sur le trottoir! Ysaye, après ce fait d'armes, les bras croisés, attend qu'on ose lui demander raison de son acte. Personne ne vient, heureusement.

Pendant le dîner qui suivit, Ysaye ne décoléra pas, et si le marchand de tabac se fut présenté à ce moment, je crois qu'il l'aurait assommé.

(Extrait de « Souvenirs et Anecdotes ».)

Armand PARENT.



MASQUE D'YSAYE
(Moulage du statuaire Pierre de Soete).

Lettre d'Eugène Ysaye
à son père
(1887)

Paris-Hôtel du Pavillon, Rue de
l'Échiquier - demande dair.

voila un lieu triste
entre Diabolos - ou as-tu
eu l'air que venus tu
as quoi penser-to ?
tu n'as pas suivi le fantôme
et au lieu que le père donne
au fils des encouragements
tu as ce fils qui
tentera de renouveler
ce père.
Tu ne pourras absolument
oublier de l'air que, pour
une tout expérience
faite sur l'amitié d'un
homme, un est nagi, si
je ne permets d'essayer
que, Et c'est l'expérience
de tant qu'en raison de
prise payé. i.e. de nagi à déposer

qui n'en a beaucoup d'avant
perdu, mais, j'y gagne d'abord
l'avantage précis d'avoir
pu choisir le cheval qui
tient dans ton portage =
l'absolution qui te givrait
de l'autre rendre la quittude
de - de - mais voila
qu'un lieu de jalousie, comme
mai, de cette épuration,
tu tu n'as n'e plus
d'accès - à personne qui
d'autre pressent une
place qui t'est due - à
la triste et sans courage
(comme je le fais,) à voter
les journées sans paroles,
à dire des bêtises du genre
de celle-ci = pour rien)

ainsi : j'aimerai mieux
mourir ! ! ! et
à penser que dans
les dernières tre-
sors réside à la
famine ! - enfin
un tas de chose qui
sont décalantes....
celui-ci me crée des
~~peur~~ par ce que je
n'ai pas le droit à lui
entraîner - l'autre prie
encore par ce que il
reste quelque temps dans
mauvilles directes de mai
A un troisième prie
patiente : - celui-là

c'est moi - au milieu
de la vie errante que
je mène, cherchant
la gloire plus que la
fortune, au milieu
de tribulations dont
nombre dont le seul
me gratifie - tantôt par
l'auant toutôt par la
malice - je fais vain
la douleur de vain
ce moins malheurum,
- malheurum : par ce que
depuis que je caresse de
nouvelles envies réalisées
de fortune, que je ne puis
aider - momentanément : ceux
qui sont droits n'ont aide,

malheurum et découragé,
par ce qu'il se comprend
que ces sacrifices immens
que l'exploration des
pays où l'on est inconnu
exigeent de ceux qui
veulent être entendus
de tous : - malheurum
enfin : par ce qu'ils croient
que je gagne des fortunes
et que je dépense.
- cette perte - fatale
ignorance de ceux qui
n'ont pour principe
et pour base qu'une bonne
assurance - un arrêt
léger - et non pour assurer

ces regards du soleil -
la liberté - et la recherche
dans l'inconnu -
Vainly - Vont que de rebrousse
Cay Bilar - Vainly - Vont
que je me Vane - pour
les bons marchés mais
à un public idéal ?
et Vainly - Vont que je
renonce à être quelque
chose - et c'est bien
facile - J'épouserai
même une allemande
sentimentale ch bête
si Vont le Vainly - elle
me fera des économies
et peut vivre sans
cesser des coups - en patern

allors donc - si
d'autre - je me
suis crié pour être
un homme - un grand
homme - je l'aurai - je
le veux et c'est mal
à tant tous de m'en-
pêcher et faire ce
cours de mes pensées
et de mes vies + par
des craintes et des
gênes sans doute
je risques. Il faudra
que m'épargnez - et
je recule - comme
si je devais renoncer
à être arrivé au bout.

mais par grâce . difficile
- donc - éclairez-moi le
moyen le chemin que
j'ai parcouru depuis
trois ans . c'est en
fin cela est fait - il reste
que le chemin pris -
- crayez - mais donc qu'il
ne puis pas falloir des
courage - de la force
et de la constance
pour renouer un doux
cœur qui me faisait
vivre à Berlin un
certain temps ? - crayez
- mais donc que toujours
j'ai vécu sans succès

du lendemain à l'autre
fois . dis-je . En
Vérité n'est pas tenue
et on tout d'autre
aurait certainement été
plus appuyé par
l'assurance matérielle
j'ai réussi : - moi
j'ai réussi . maintenant
la gloire est fondue
et si j'attends encore
une fois - si je sacrifice
encore la question d'argent
de force dans quelques coins
de l'Europe ou je suis
ignoré - l'Europe sera
à moi . j'y ferai ce que
je veux . j'y gagnerai de l'or

autant qu'il en faut pour
couvrir ma famille et
j'aurai obtenu mon but
dans l'art - mais
je n'en empêchez pas
que me échappe plus que l'au-
tre dans le travail
- je crayez - pas si
promptement à la mort
si tant les espérances
- ces alarmes dans mon
forçez un jour à Vérité
mon violon à une
fende moi-même avec
toi
peut seurer et jour
la - non - on peut

peu envie d'entendre
lire vite
pour vivre j'ai besoin
de m'appartenir - de
n'être dans aucun
juge - il me faut
courir - courir
toujours sans jamais
m'arrêter - le même
dileil m'endorse
- d'autres cieux me
dansent - conduire
mais-même le char
de ma vie n'est un
charme et comme je
tâche de le conduire dans

les chemins ou l'y -
je suis parti - avec bonheur
- de lui accablé quand
la souffrance des autres
l'y poussait car elle
engendre la misere
et la tristesse chez
mais amerti tout
acteur de progrès . . .
.
J'ose crain que tu
vas bien lire tout cela
et ne pas manter
sur de grands chevaux
tout fier pour me défendre
- oh - mais Dieu - tu
dis bien que malgré tout

longue tu me donnes -
- Eugène - tu n'as pas
le nécessaire - vite envoi
vrais de l'argent . quand
il te faudrait mille fr
tu les-auras.
D'ailleurs, en général on
te refait pour en peine
et ce coûte pas à changer
ma nature qui est loin
d'être économe, j'en
conviens, c'est une
qualité que le temps
n'apportera et il est
inutile d'anticiper.
Ce huis prochain j'ai
de l'argent à gagner
assez-tremé de te confier

ce ne pas t'insister.
pour l'iti - d'ailleurs
j'irai, tu vois - pour
le moment pas envie
pour ce que je te répète
que je t'aime pas à
voyager sans bon
garnie à Dinkberg.
je dois rester à Paris
- j'aurai besoin de cela
pour me remettre et puis
j'ai des engagements en
France - en Avril je
fais à Gand le 28 de
ce mois de crois-iti à
Leipzig - j'en profiterai
pour passer à Berlin

ch re te donnerai des
merveilles fraîches de
l'art qui n'a pas de dons
mais qui va bien
pour le dessin. D'ailleurs
peux de l'inspirer.
ch te ferai partvenir
ta réponse - ne te
désourage pas.
dans - dans bien -
causes. fume ta pipe
comme je le fais en
ce moment (plus calme
que tout à l'heure) et
joue au hasard - endroits -
terre sur la partie - main

dans - dans tranquille
en dans que je renonce
à ma carrière - me
dis musicien d'orchestre
et ce rejeté la fantaisie
sur toi.
très - très - ceci - mai
si tu as des combavares
- pressés - ne me donne pas
l'idée que je pourrai
être un mauvais fils. Je
regarde tous tes
fautes que j'ai faites, si
- y - en ai une qui ait été
un triste réel pécation
mais non pas bon - sans - heureux
je crie - moi - je t'embrasserai
et puis jouer mes variations.

Eugène

LE 12 mai 1931 mourait à Bruxelles, Eugène Ysaye, l'un des violonistes les plus remarquables de son époque. Son passage dans la vie musicale a laissé des traces profondes. La « Sonate » de Franck, le « Poème » de Chausson et le « Quatuor » de Debussy, qui lui sont dédiés, pourraient suffire à rappeler aux futures générations de musiciens ce que fut pour le mouvement artistique de son époque cet homme surprenant en qui un musicien inspiré s'associait à un virtuose prodigieux.

Chef d'orchestre ou violoniste, il mettait son talent au service de la jeune musique; il la défendait avec une foi sincère et ardente qui caractérisait l'homme et l'artiste. Pour lui, la musique était une religion, la manifestation d'une volonté dépassant la conscience humaine mais faisant corps avec elle pour lui faire exprimer tout ce qu'elle renferme de puissance et de beauté.

Cette sorte de panthéisme se retrouvait dans tous les aspects de la personnalité d'Ysaye, chez l'artiste, chez l'homme, chez l'être social. Il rêvait d'un temple de la musique où les meilleurs artistes du monde se seraient réunis une fois l'an pour y exécuter dans un cadre plein de religiosité les trois œuvres qu'il considérait comme le fruit du plus pur génie musical : la Messe en « si », la « Neuvième Symphonie » et « Parsifal ». De plus, il aurait voulu qu'on défendît l'exécution de ces œuvres en dehors du Temple. Idées d'un poète, qu'il savait très éloignées des conceptions actuelles, mais qu'il aimait faire vivre en lui-même pour se donner l'illusion d'un monde extérieur plus beau et qui peut-être serait possible un jour; sans doute avait-il raison d'avoir malgré tout, foi en ce devenir lointain, puisque l'une de ces idées-là, une de celles qui lui étaient les plus chères, va être enfin réalisée.

Eugène Ysaye avait conçu le projet d'un grand concours international de violon, épreuve de maîtrise réservée aux jeunes virtuoses de tous les pays et destinée à faciliter leur début de carrière en leur offrant la possibilité d'acquérir une notoriété retentissante sans passer par les fourches caudines des officines connues sous le nom « d'Agence de Concerts ».

Lui-même n'avait pas échappé à la règle, et ses débuts furent particulièrement sévères. Avant de connaître l'ovation des salles délirantes, il y eut d'abord le Pavillon de Flore, à Liège, avec Thomson et Musin, la Brasse-

rie Bilse à Berlin, le Kursaal d'Ostende, puis quelques dures années à Paris, où son premier succès aux Concerts Colonne remonte seulement à 1886.

Pour lui qui avait parcouru le monde et fait chanter son violon sous tous les cieux, une vaste épreuve internationale pouvait seule, être l'institution à concevoir pour procurer aux jeunes virtuoses du violon des débuts plus faciles et plus dignes. Etre jugé par ses pairs, et pouvoir, devant eux, mesurer son talent à celui des meilleurs parmi les jeunes contemporains, voilà bien une formule qui résume toute la manière de penser d'Ysaye.

Le vieux maître fit un mémoire sur la question et le remit à la Reine Elisabeth; il y exposa ses vues sur l'organisation et le programme du concours. Sa Majesté, confiante en la clairvoyance du grand violoniste, chargea la Fondation Musicale Reine Elisabeth d'organiser le concours sur les bases établies par Ysaye.

(« La Nation Belge », mardi 10 novembre 1936.)



RÈGLEMENT

RÈGLEMENT

ARTICLE I. — Afin d'honorer la mémoire de l'illustre violoniste Eugène Ysaye, la Fondation Musicale Reine Elisabeth institue un Concours International intitulé : CONCOURS INTERNATIONAL EUGENE YSAYE.

ARTICLE II. — Les épreuves du Concours se dérouleront à Bruxelles tous les 5 ans et pour la première fois en 1937.

ARTICLE III. — Sont admis à prendre part au concours les violonistes de toutes nationalités, âgés de trente ans au plus, au 1^{er} janvier de l'année du Concours.

ARTICLE IV. — Les candidats devront être porteurs d'un diplôme de fin d'études d'un Conservatoire ou d'un Etablissement Supérieur d'Enseignement Musical. Au cas où l'intéressé n'aurait fait ses études sous une direction privée, il devrait produire un certificat de son maître, ou prouver par une documentation de Presse qu'il a débuté dans la carrière de virtuose.

ARTICLE V. — La Fondation se réserve le droit d'éliminer, avant le concours, les candidats dont les titres ne lui sembleraient pas suffisants. Elle se réserve également le droit d'exclure, même pendant la durée du concours, tout concurrent qui troublerait l'ordre d'une manière quelconque au cours des épreuves, qui ferait une tentative de fraude, enfin qui se livrerait à des manifestations qu'elle estimerait intempestives.

ARTICLE VI. — Le concours aura lieu à l'époque de Pâques, et pour la première fois en 1937.

Les Inscriptions seront adressées à la Fondation, au Palais d'Egmont à Bruxelles, entre le 1^{er} et le 31 décembre de l'année précédent chaque concours.

ARTICLE VII. — Le concours sera jugé par un Jury dont les membres seront désignés par le Conseil de la Fondation. Ce Jury comprendra neuf membres, au moins, outre le Président. Ces membres seront choisis parmi les personnalités du monde musical de diverses nationalités. Il comprendra toujours au moins un belge.

Le Jury sera présidé par le Président de la Fondation, ou, à son défaut, par un des Vice-Présidents. Le Président dirigera les opérations du Jury. Il aura voix consultative mais non délibérative, à moins que le Conseil de la Fondation en décide autrement. L'Administrateur-Directeur de la Fondation assumera les fonctions de Secrétaire du Jury.

REGLEMENT

ARTIKEL I. — Ten einde de gedachtenis van den beroemden Belgischen violist Eugène Ysaye te vereeren, richt de Muzikale Stichting Koningin Elisabeth een internationaen wedstrijd in, genaamd INTERNATIONALE WEDSTRIJD EUGENE YSAYE.

ARTIKEL II. — De proeven van den wedstrijd hebben om de vijf jaar plaats te Brussel en voor de eerste maal in 1937.

ARTIKEL III. — Mogen deel nemen aan den wedstrijd de violisten van alle nationaliteiten, die ten hoogste dertig jaar zijn op den 1^{er} Januari van het jaar van den wedstrijd.

ARTIKEL IV. — De candidaten moeten in het bezit zijn van een diploma van volledigde studiën van een officieel conservatorium of van een hogere inrichting voor muziekonderwijs. Ingeval de belanghebbende zijn studiën onder private leiding voltoekken heeft, moet hij een getuigschrift van zijn meester overleggen of door persdocumentatie bewijzen dat hij de virtuosoloopbaan aangevangen heeft.

ARTIKEL V. — De Stichting behoudt zich het recht voor, vóór den wedstrijd, de candidaten te weren, wier titels haar niet voldoende zouden schijnen. Zij behoudt zich eveneens het recht voor, zelfs gedurende den wedstrijd, iederen mededinger uit te sluiten, die op gelijk wijze tijdens de proeven de orde zou storen, die zou trachten bedrog te plegen of die iets zou verrichten, dat zij misplaats acht.

ARTIKEL VI. — De wedstrijd heeft plaats omstreeks Paschen en voor de eerste maal in 1937. De inschrijvingen moeten tusschen den 1^{er} en den 31^{er} December van het jaar dat aan iederen wedstrijd voorafgaat, gericht worden tot de Stichting, in het Egmont paleis, te Brussel.

ARTIKEL VII. — De wedstrijd zal beoordeeld worden door een Jury, waarvan de leden aangesteld worden door den Raad der Stichting. Deze Jury telt negen leden, buiten den Voorzitter. Deze leden worden gekozen onder de vooraanstaande persoonlijkheden uit de muzikale kringen van verschillende nationaliteiten. Er zal altijd ten minste een Belg zitting hebben.

De Jury wordt voorgezeten door den Voorzitter der Stichting, of, bij diens ontstentenis, door een der ondervoorzitters. Deze Voorzitter leidt de werkzaamheden van de Jury. Hij zal raadgivende maar niet medebeslissende stem hebben, tenzij de Raad der Stichting er anders over beslist.

De Beheerder-Directeur van de Stichting zal het ambt van secretaris der Jury waarnemen.

ARTICLE VIII. — Les décisions du Jury seront prises à la majorité des voix, par vote secret, et inscrites dans un procès-verbal rédigé par le Secrétaire.

Les décisions sont sans appel.

Le procès-verbal sera signé par les membres du Jury.

ARTICLE IX. — Les candidats se présenteront suivant un ordre fixé par un tirage au sort, fait au début de la première séance en présence des candidats.

ARTICLE X. — Le Concours comportera deux épreuves :

- a. — Eliminatoire.
- b. — Définitive.

L'épreuve éliminatoire permettra au Jury de choisir les douze concurrents jugés les meilleurs, qui seuls seront admis à l'épreuve définitive.

L'épreuve éliminatoire n'aura lieu que si plus de douze candidats se sont inscrits; elle sera réglée par le Jury qui en fixera les conditions, et aura lieu immédiatement avant l'épreuve définitive. Le Jury pourra choisir parmi le programme à exécuter par le candidat en application de l'Art. XI, les œuvres qui lui sembleront utiles pour l'éclairer sur le degré de capacité du concurrent.

ARTICLE XI. — Les candidats auront à présenter un répertoire conforme aux prescriptions suivantes :

A. — **Une sonate pour violon seul d'Eugène Ysaye.**

Cette sonate sera désignée deux mois d'avance par tirage au sort. Néanmoins, la même sonate ne pourra être imposée deux fois de suite.

B. — **Une sonate pour violon seul de J. S. Bach.**

Cette œuvre sera choisie par le concurrent parmi les sonates en sol mineur, la mineur et do majeur. Le Jury en fera exécuter tout ou partie, à son gré.

C. — Un **concerto** désigné trois mois d'avance par la Fondation Musicale Reine Elisabeth, et choisi parmi les œuvres de Spohr, Viotti, Kreutzer, Rode, Vieuxtemps ou Wieniawsky.

D. — Un **concerto** à exécuter avec accompagnement d'orchestre (ou une œuvre de valeur et d'importance équivalentes) que le concurrent désignera un mois d'avance à la Fondation.

E. — **Six morceaux** au choix du concurrent, dont une œuvre d'Eugène Ysaye avec accompagnement de piano.

Les exécutions se feront de mémoire.

ARTIKEL VIII. — De beslissingen van de Jury worden bij meerderheid van stemmen genomen, bij geheime stemming, en ingeschreven in een proces-verbaal dat door den secretaris wordt opgemaakt. De beslissingen zijn onwederroepelijk. Het proces-verbaal wordt geteekend door de leden van de Jury.

ARTIKEL IX. — De candidaten bieden zich aan volgens een orde, die door het lot wordt bepaald bij den aanvang der eerste vergadering en in bijzijn der candidaten.

ARTIKEL X. — De wedstrijd bestaat uit twee proeven :

- a. — Een schiftingsproef.
- b. — Een eindproef.

De schiftingsproef zal de Jury in de gelegenheid stellen de twaalf mededingers te kiezen, welke de beste worden gedeeld en welke alleen tot de eindproef zullen toegelaten worden.

De schiftingsproef zal slechts plaats hebben zoo meer dan twaalf candidaten zich hebben laten inschrijven; zij wordt geregeld door de Jury die er de voorwaarden van bepaalt en heeft plaats onmiddellijk voor de eindproef.

De Jury zal uit het programma, dat door den candidaat moet uitgevoerd worden ter toepassing van artikel XI, de werken mogen kiezen, die haar geschikt zouden schijnen om haar in te lichten over den graad van bekwaamheid van den mededinger.

ARTIKEL XI — De candidaten moeten een repertorium voorstellen overeenkomstig navolgende voorschriften :

A. — **Een sonate voor viool alleen van Eugène Ysaye.**

Deze sonate zal twee maanden van tevoren door het lot aangewezen worden. Evenwel zal dezelfde sonate niet tweemaal achtereenvolgens opgelegd worden.

B. — **Een sonate voor viool alleen van J. S. Bach.**

Dit werk zal door den mededinger gekozen worden onder de sonaten in sol kleine-terts, la kleine-terts en do grote-terts. De Jury zal daarover het in zijn geheel of gedeeltelijk laten uitvoeren.

C. — **Een concerto** drie maanden van tevoren aangeduid door de Muzikale Stichting Koningin Elisabeth en gekozen onder de werken van Spohr, Viotti, Kreutzer, Rode, Vieuxtemps en Wieniawsky.

D. — **Een concerto** uit te voeren met orkestbegleiding (of een werk van gelijke waarde en belang) dat de mededinger een maand van tevoren aan de stichting zal bekend maken.

E. — **Zes stukken** naar keuze van den mededinger, waaronder een werk van Eugène Ysaye, met klavierbegleiding.

Alle stukken moeten uit het hoofd uitgevoerd worden.

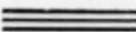
ARTICLE XII. — Les prix, leur nature et le montant seront annoncés six mois d'avance pour chaque session du concours.

ARTICLE XIII. — Le Conseil de la Fondation se réserve le droit d'apporter au présent règlement toutes les modifications jugées utiles; il pourra également prendre toutes les mesures de nature à assurer le bon fonctionnement du concours.



ARTIKEL XII. — De prijzen, hun aard en hun bedrag, worden zes maanden van tevoren aangekondigd voor iederen zittijd van den wedstrijd.

ARTIKEL XIII. — De Raad der Stichting behoudt zich het recht voor aan dit reglement alle wijzigingen te brengen, welke hij nuttig acht; hij zal eveneens alle maatregelen mogen treffen, waardoor de goede werking van den wedstrijd verzekerd wordt.



RULES

ARTICLE I. — To honour the memory of the illustrious Belgian violinist Eugène Ysaye, the Musical Foundation Queen Elizabeth institutes an international competition called : CONCOURS INTERNATIONAL EUGENE YSAYE.

ARTICLE II. — The tests for the Concours will be held at Brussels every five years, and for the first time in 1937.

ARTICLE III. — Violonists of all nationalities will be allowed to take part in the Concours. They must not be more than thirty years of age on January 1st in the year of the Concours.

ARTICLE IV. — Candidates must hold a finishing diploma from an official Conservatoire or Ecole Supérieure. If a candidate has studied privately he must produce a certificate from his professor or proof by Press notices that he has made his début as a concert artist.

ARTICLE V. — The Foundation reserves to itself the right to eliminate before the Concours the candidates whose claims seem insufficient. It also reserves to itself the right to exclude, even during the Concours, any candidate who is disorderly, is guilty of a fraud, in fact, anyone deemed of unseemly conduct.

ARTICLE VI. — The Concours will be judged by a jury, whose members will be appointed by the Council of the Foundation. The Jury will be composed of nine members at least, besides the President. These members will be chosen from eminent musical men of different nationalities. It will include at least one Belgian.

The Jury will be presided over by the President of the Foundation, or, in his absence, by one of the Vice-Presidents. This President will direct the operations of the jury. He will act as consultant, but will not give decisions unless requested by the Council to do so. The Administrator-Director of the Foundation will act as Secretary.

ARTICLE VIII. — The decisions of the jury will be taken on the vote of the majority, by secret ballot, and written in the Minutes by the Secretary. The decisions will be final. The Minutes will be signed by the jury.

ARTICLE IX. — The candidates will draw lots for the order in which they shall play. This will be done at the first session in the presence of the candidates.

ARTICLE X. — The Concours will be in two tests :

- a. — Eliminatory.
- b. — Final.

The eliminatory test allows a jury to choose the twelve best candidates who alone will be admitted to the final test. The eliminatory test will only take place if more than twelve candidates present themselves. It will be regulated by the jury, and will take place immediately before the final test. The jury can choose from the programme to be played by the candidate, according to Rule XI, the works which seem to them necessary to show the capabilities of the candidate.

ARTICLE XI. — Candidates will be required to perform the following :

- A. — **Sonate** for violin alone, by Eugène Ysaye.

This sonata will be chosen two months in advance by drawing by lot, but the same sonata cannot be chosen twice running.

- B. — **A Solo sonata by J. S. Bach.**

This must be chosen by the candidate from the Sonatas in G minor, A minor, and C major. The jury may hear a part or the whole, at their discretion.

- C. — **A Concerto**, announced three months in advance by the Foundation, and chosen from the works of Sphor, Viotti, Kreutzer, Rode, Vieuxtemps and Wieniawsky.

- D. — **A Concerto** for performance with orchestra (or a work of equal importance and merit), which the candidate will send in to the Foundation one month beforehand.

E. — **Six Pieces**, chosen by the candidate, of which one must be by Eugène Ysaye, with piano accompaniment. The performances must be from memory.

ARTICLE XII. — The prizes, their nature and value, will be announced six months in advance for each Concours.

ARTICLE XIII. — The Council of the Foundation reserves to itself the right to modify these rules if necessary, and to take any steps to ensure the smooth working of the Concours.

DIE BESTIMMUNGEN

ARTIKEL I. — Die Musikstiftung Königin Elisabeth führt zum ehrenden Gedenken an den berühmten belgischen Geigenvirtuosen EUGENE YSAYE einen internationalen Wettbewerb, unter den Namen : " INTERNATIONALER WETTBEWERB EUGENE YSAYE ", ein.

ARTIKEL II. — Die Wettbewerbsprüfungen werden jede 5 Jahre, 1937 zum ersten mal, in Brüssel stattfinden.

ARTIKEL III. — Zur Teilnahme am Wettbewerb werden Geiger aller Nationalitäten, die am 1. Januar des Wettbewerbjahres, nicht älter als 30 Jahre sind, zugelassen.

ARTIKEL IV. — Die Bewerber müssen über Abschlusszeugnisse ihrer Studien an einem offiziellen Konserwatorium oder einer Musikhochschule verfügen. Im Falle, dass der Bewerber seine Studien nur bei Privatlehrern betrieben hat, muss ein Zeugnis seines Lehrers bringen, oder durch Presseurteile sein öffentliches Auftreten als Geigenvirtuose nachweisen.

ARTIKEL V. — Die Stiftung behält das Recht, vor dem Wettbewerb, Bewerber deren Diplome oder sonstige Beweisstücke, als nicht genügend anerkannt werden, zu streichen. Auch wird der Stiftung das Recht vorbehalten, schon während des Wettbewerbes, Teilnehmer, deren Benehmung im Laufe der Prüfungen ordnungsstörend ist, die Betrugsvorwürfe unternehmen, oder sich sonstigen als unzeitig anerkannten Kundgebungen preisgeben, auszuschließen.

ARTIKEL VI. — Der Wettbewerb wird um Ostern herum stattfinden, im Jahre 1937 zum erstenmale.
Die Anmeldungen müssen an den Präsidenten der Stiftung, Palais d'Egmont, Brüssel, in der Zeit vom 1. bis 31 Dezember, des dem Wettbewerbe vorhergehenden Jahres, gerichtet werden.

ARTIKEL VII. — Das Preisgericht wird durch den Vorstand der Stiftung ernannt. Es besteht aus mindestens 9 Mitgliedern, der Präsident nicht inbegriffen, die unter den hervorragenden Persönlichkeiten der musikalischen Welt aller Länder, auserwählt sind. Ein Belgier muss auf jeden Fall im Preisgericht teilnehmen. Den Vorsitz des Preisgerichtes wird der Präsident der Stiftung, oder im Falle seiner

Abwesenheit, der Vice-Präsident übernehmen. Dieser Vorsitzender wird das Wirken des Preisgerichtes leiten. Er verfügt über eine beratende, nicht aber beschliessende Stimme, falls der Vorstand der Stiftung es nicht anders entscheiden wird.

Der Administrations-Direktor der Stiftung übernimmt die Funktionen des Sekretärs des Preisgerichtes.

ARTIKEL VIII. — Die Entscheidungen des Preisgerichtes werden durch Mehrzahl der Stimmen, bei einer geheimen Abstimmung festgestellt, und in ein, durch den Sekretär abgefasstes Protokoll, aufgenommen. Gegen die Entscheidungen können keine Pernfungen eingelegt werden.

Das Protokoll wird von den Mitgliedern des Preisgerichtes gezeichnet.

ARTIKEL IX. — Die Bewerber werden sich in der Reihenfolge, die nach einem am Anfang der ersten Sitzung, in gegenwart der Bewerber, vorgenommenen Losen festgesetzt wird, vorstellen.

ARTIKEL X. — Der Wettbewerb besteht aus zwei Prüfungen :

- a. — Ausscheidungsprüfung.
- b. — Entscheidungsprüfung.

Bei der Ausscheidungsprüfung wird das Preisgericht 12 beste Bewerber aussuchen, die dann zur Entscheidungsprüfung zugelassen werden.

Die Ausscheidungsprüfung wird nur dann stattfinden, falls mehr als 12 Bewerber sich anmelden werden; diese Prüfung wird durch das Preisgericht geleitet, das auch deren Bedingungen festsetzen wird, und wird unmittelbar vor der Entscheidungsprüfung stattfinden. Das Preisgericht wird aus dem vom Bewerber auszuführenden Programm, durch Anwendung des Artikels XI, die Werke auswählen, die es als nützlich, zum Aufklären des Fähigkeitsgrades des Bewerbers, anerkennen wird.

ARTIKEL XI. — Die Bewerber müssen ein, den folgenden Vorschriften entsprechendes, Repertoire vorlegen :

A. — Eine Solo-Violin-Sonate von Eugene Ysaye.

Diese Sonate wird 2 Monate vor dem Wettbewerb durch Losen festgesetzt. Dieselbe Sonate kann aber nicht für 2 aufeinander folgende Wettbewerbe bestimmt werden.

B. — Eine Solo-Violin-Sonate von J. S. Bach.

Dieses Werk kann vom Bewerber selbst unter den G-moll, A-moll und C-dur Sonaten gewählt werden. Das Preisgericht wird, nach seinem Wunsche, feststellen ob die Sonate ganz oder teilweise vorzutragen ist

C. — Ein Konzert, das 3 Monate vor dem Wettbewerb durch die Musikstiftung Königin Elisabeth bestimmt wird, und unter den Werken von Spohr, Viotti, Kreutzer, Rode, Vieuxtemps und Wieniawsky, gewählt sein wird.

D. — Ein Konzert, auszuführen mit Orchesterbegleitung (oder ein im Werte und Bedeutung gleichwertiges Werk), vom Bewerber selbst ein Monat vor dem Wettbewerb der Stiftung genannt.

E. — 6 Stücke, nach Wahl des Bewerbers unter denen 1 Werk von Eugene Ysaye mit Klavierbegleitung, vorhanden sein muss.

Das sämtliche Programm ist auswendig auszuführen.

ARTIKEL XII. Die Preise, deren Beschaffenheit und deren Beträge, werden 6 Monate vorher für jeden Wettbewerb angekündigt werden. Für den Wettbewerb 1937 sind folgende Preise ausgesetzt :

ARTIKEL XIII. — Der Vorstand der Stiftung behält das Recht, an diesen Bestimmungen, alle von ihm als nützlich betrachtete Abänderungen zu machen, sowie auch alle Massnahmen, die das Funktionieren des Wettbewerbes sichern, treffen zu dürfen.

=====

REGOLAMENTO

ARTICOLO I. — Allo scopo di onorare la memoria dell'illustre violonista belga EUGENE YSAYE la Fondazione Mus'cale Regina Elisabetta, istituisce un Concorso Internazionale intitolato : CONCORSO INTERNAZIONALE EUGENE YSAYE.

ARTICOLO II. — Le prove del Concorso si svolgeranno a Bruxelles ogni 5 anni e per la prima volta nel 1937.

ARTICOLO III. — Sono ammessi a prender parte al Concorso i violinisti di tutte le nazionalità, di cui l'età non superi 30 anni al primo gennaio dell'anno del Concorso.

ARTICOLO IV. — I candidati dovranno possedere un diploma conseguito in un Conservatorio Ufficiale o in un Istituto Superiore d'Insegnamento Musicale. Se l'interessato avesse compiuto i suoi studi privatamente, dovrebbe esibire un certificato del suo Maestro, o provare, mediante una documentazione di Stampa, che ha debuttato nella carriera quale virtuoso.

ARTICOLO V. — La Fondazione si riserva il diritto di eliminare prima del Concorso quei candidati i cui titoli non le sembrassero sufficienti. Si riserva pure il diritto di escludere anche durante il Concorso, il concorrente che venisse a turbare l'ordine in modo qualsiasi durante lo svolgersi delle prove, che tentasse di agire in mala fede o comunque si abbandonasse in manifestazioni inopportune.

ARTICOLO VI. — Il Concorso avrà luogo all'epoca di Pasqua e per la prima volta nel 1937. Le iscrizioni saranno indirizzate al Presidente della Fondazione, al Palais d'Egmont à Bruxelles, entro il 1 e il 31 dicembre dell'anno precedente ogni Concorso.

ARTICOLO VII. — Il Concorso sarà giudicato da una Giuria, i cui membri saranno designati dal Consiglio della Fondazione. Questa Giuria sarà composta di nove membri, al meno, oltre il Presidente. Questi membri saranno scelti fra le personalità eminenti del mondo musicale di diverse nazionalità, tra cui sarà sempre compreso almeno un belga.

La Giuria sarà presieduta dal Presidente della Fondazione, o, in mancanza di questi, da un vice-Presidente. Detto presidente

dirigerà le operazioni della Giuria. Egli avrà voci consultative, ma non deliberative, a meno che il Consiglio della Fondazione ne decida altrimenti.

L'Amministratore-Direttore della Fondazione fungerà da Segretario della Giuria.

ARTICOLO VIII. — Le decisioni della Giuria saranno prese dalla maggioranza dei voti, mediante voto segreto, e iscritte in un processo verbale redatto dal Segretario.

Le decisioni sono inappellabili.

Il processo verbale verrà firmato dai membri della Giuria.

ARTICOLO IX. — I candidati si presenteranno secondo un ordine stabilito da un'estrazione a sorte effettuata all'inizio della prima seduta, alla presenza dei candidati.

ARTICOLO X. — Il Concorso comporterà due prove :

- a. — Eliminatoria.
- b. — Finale.

La prova eliminatoria darà agio alla Giuria di scegliere i dodici concorrenti giudicati i migliori, che saranno i soli ammessi alla prova finale.

La prova eliminatoria avverrà solo nel caso ove i candidati iscritti fossero in numero superiore a dodici; essa sarà regolata dalla Giuria che ne fisserà le condizioni, e avrà luogo immediatamente prima della prova finale. In merito al programma che il candidato dovrà eseguire, la Giuria, in conformità dell'Articolo XI, potrà sceglierle opere che stimerà utili per farsi un concetto della capacità del concorrente.

ARTICOLO XI. — I candidati dovranno presentare un repertorio in conformità alle seguendi prescrizioni :

A. — Una sonata per solo violino di Eugène Ysaye.

Questa sonata verrà designata due mesi anticipatamente, a mezzo di estrazione a sorte. Ciò nondimeno, la stessa sonata non potrà essere imposta due volte di seguito.

B. — Una sonata per solo violino di J. S. Bach.

Questo pezzo musicale sarà scelto dal concorrente fra le sonate in sol minore, la minore e do maggiore. La Giuria la farà eseguire tutta o in parte, a suo gradimento.

C. — Un concerto indicato tre mesi anticipatamente dalla Fondazione Musicale Regina Elisabetta; e scelto fra le opere di Spohr, Viotti, Kreutzer, Rode, Vieuxtemps e Wieniawsky.

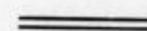
У С Т А В

D. — Un **concerto** da eseguirsi con accompagnamento di orchestra (o una composizione di valore e d'importanza equivalente) che il concorrente indicherà alla Fondazione un mese prima delle prove.

E. — 6 **pezzi** a scelta del concorrente, fra cui una composizione di Eugène Ysaye con accompagnamento di pianoforte.
Le esecuzioni si faranno a memoria.

ARTICOLO XII. — I premi, la loro natura, ed il loro ammontare saranno annuциati sei mesi prima di ogni sessione del Concorso.

ARTICOLO XIII. — Il Consiglio della Fondazione si riserva il diritto di introdurre nel presente regolamento tutte le modifiche che riterrà opportune e di prendere ugualmente tutte le disposizioni atte ad assicurare il buon andamento del Concorso.



СТАТЬЯ I. — Чтобы почтить память известного бельгийского скрипача ЕВГЕНИЯ ИСАИ, музыкальный Фонд Королевы Елизаветы организует Международный Конкурс названный: МЕЖДУНАРОДНЫЙ КОНКУРС ИМЕНИ ЕВГЕНИЯ ИСАИ.

СТАТЬЯ II. — Конкурсные испытания будут происходить каждые 5 лет, в Брюсселе, в первый раз в 1937-ом году.

СТАТЬЯ III. — К участию в конкурсе допускаются скрипачи всех национальностей, возраст которых не превышает 30-ти лет к 1-му января конкурсного года.

СТАТЬЯ IV. Кандидаты должны обладать дипломом Консерватории или Высшей Музыкальной Школы. В случае если кандидат занимался у частного преподавателя, он должен представить свидетельство своего профессора или газетные критики свидетельствующие о его выступлениях в качестве скрипача-виртуоза.

СТАТЬЯ V. — Фонд оставляет за собой право не допустить к участию в конкурсе кандидатов, документы которых будут признаны недостаточными. Кроме того за фондом сохраняется право исключить даже в течении конкурса участников, нарушающих каким-бы то ни было образом порядок во время испытаний, делающих попытки к обману, или же поступки которых будут признаны неуместными.

СТАТЬЯ VI. — Конкурс будет происходить в пасхальное время, впервые в 1937-ом году.

Для записей надо обращаться к председателю Фонда в Палей д'Егмонт в Брюсселе, между 1 и 31 декабря, предшествующего конкурсу года.

СТАТЬЯ VII — Члены Жюри будут назначены правлением Фонда. Жюри будет состоять минимум из 9-ти членов, не считая председателя. Эти члены будут избраны среди видных представителей музыкального мира разных стран, при чем в их числе присутствие одного бельгийца обязательно.

Возглавляется жюри председателем Фонда, или за его отсутствием одним из вице-председателей. За председателем остается право ведения жюри. Ему предоставляется совещательный, но не решающий голос, буде Правление Фонда не примет по этому вопросу другого решения.

Директор-Администратор Фонда берет на себя обязанности секретаря жюри.

СТАТЬЯ VIII. — Постановления жюри будут приняты большинством голосов тайным голосованием, и записаны в протокол, ведущийся секретарем.

Решения жюри безаппеляционны.

Протокол будет подписан членами жюри.

СТАТЬЯ IX. — Кандидаты будут представляться по порядку, установленному по жребию в первый день конкурса в присутствии кандидатов.

СТАТЬЯ X. — Конкурс будет состоять из двух испытаний:

- a. — Предварительного.
- b. — Окончательного.

Предварительное испытание даст возможность жюри выбрать двенадцать лучших кандидатов, которые и будут допущены к окончательному испытанию. Предварительные испытания состоятся лишь в том случае, если к участию в конкурсе будут записаны больше 12-ти кандидатов; эти испытания будут руководиться жюри, который установит для них условия и будут происходить непосредственно перед окончательными испытаниями. Жюри сумеет выбрать из программы исполняемой кандидатом, по применении статьи XI, произведения, которые будут признаны подходящими для выяснения уровня способностей кандидата.

СТАТЬЯ XI. — Кандидаты должны будут представить репертуар соответствующий следующим предписаниям:

A. — Соната для скрипки соло Евгения Исаи.
Эта Соната будет назначена за два месяца до конкурса, по жребию. Та же Соната не сумеет быть выбрана для 2-х конкурсов подряд.

B. — Соната для скрипки соло Иоганн-Себастьяна Баха.
Это произведение может быть выбрано каким участником среди Сонат Баха в Соль-миноре, Ля-миноре и До-мажоре. Жюри имеет право потребовать от участника исполнение ея частью или целиком, по своему усмотрению.

B. — Скрипичный Концерт, указанный за 3 месяца до конкурса Музыкальным Фондом Королевы Елизаветы, и выбранный среди произведений Шпора, Виотти, Крейтцера, Роде, Виентана и Веньявского.

G. — Скрипичный Концерт, исполняемый с аккомпанементом оркестра (или произведение равное по ценности и значительности), которое участник укажет за месяц до Конкурса Фонду.

D. — 6 Пьес, по выбору участника, среди которых одна вещь Евгения Исаи с аккомпанементом рояля.

Все произведения должны исполняться наизусть.

СТАТЬЯ XII. — Призы, точное обозначение таковых, равно, какъ и суммы будут об'явлены за 6 месяцев до каждого конкурса.

СТАТЬЯ XIII. — Правление Фонда оставляет за собой право вносить в этот устав всякие изменения, каковые оно найдет нужными; а также принимать всякие меры, могущие способствовать правильному функционированию Конкурса.



STATUT COMPLEMENTAIRE

Le Conseil d'Administration de la Fondation Musicale Reine Elisabeth,
Vu le règlement du concours international Eugène Ysaye, arrêté en sa séance
du 20 avril 1936 a décidé de compléter le dit règlement par les disposi-
tions ci-après :

CHAPITRE I

DES INSCRIPTIONS

Paragraphe I : Des demandes d'inscription

ARTICLE I. — Les demandes d'inscription peuvent être adressées soit par
le candidat lui-même, soit par les autorités gouvernementales ou
académiques de son pays.

ARTICLE II. — Les demandes d'inscription doivent être accompagnées des
documents suivants :

- a) un certificat de l'établissement dans lequel le candidat a fait
ses études musicales et mentionnant le temps de fréquentation
et les distinctions obtenues.

Au cas où les études ont été totalement ou partiellement pour-
suivies sous une direction privée, le candidat donnera sur ces
études les renseignements aussi complets que possible, en les
appuyant de tous documents utiles et notamment d'un certificat de
son maître et éventuellement d'une documentation de presse éta-
blissant qu'il a débuté dans la carrière de virtuose;

- b) un certificat de nationalité;
- c) un extrait d'acte de naissance;
- d) un certificat de domicile;
- e) trois photographies de 4 × 4 cm.

ARTICLE III. — Lorsqu'elles émanent d'autorités étrangères, les pièces
énumérées sub. litteris b), c), d), seront légalisées par les auto-
rités diplomatiques ou consulaires belges dans le pays duquel éma-
nent les documents.

ARTICLE IV. — Lorsqu'il s'agit de candidats étrangers habitant la Belgique,
les documents désignés sub. litteris b), c), d), ci-dessus,
pourront être remplacés par un certificat délivré par les autorités
diplomatiques ou consulaires du pays d'origine, en Belgique, le tout
légalisé par les autorités belges compétentes.

ARTICLE V. — Les candidats qui n'appartiennent à aucune nationalité au-
ront à fournir un certificat d'identité et de résidence délivré p
les autorités belges ou étrangères du lieu de leur résidence, et dont
les signatures seront légalisées.

ARTICLE VI. — Au cas où les lois administratives du pays d'origine du
candidat ne permettraient pas la délivrance des documents énumé-
rés sub. littériss b), c), d), de l'art. II, il y sera suppléé par tous
documents conformes à la législation du dit pays d'origine.

ARTICLE VII. — Le ou les documents prévus sub. littera a) de l'art. II ci-dessus, ne sont pas exigés lorsque la demande d'inscription du candidat est adressée à la Fondation par le gouvernement du pays d'origine du candidat.

Paragraphe II : De l'acceptation des demandes d'inscription

ARTICLE VIII. — Les demandes d'inscription formulées comme dit aux articles I à VII ci-dessus sont examinées par l'Administrateur-Directeur de la Fondation.

Celui-ci statue souverainement sur l'acceptation des demandes d'inscription.

S'il refuse la demande, il justifie son refus en une note versée au dossier de l'intéressé et dont celui-ci peut obtenir copie conforme.

ARTICLE IX. — La demande d'inscription formulée par le gouvernement duquel ressortit le candidat sera agréée sans autre vérification que celle de l'identité et de l'âge du candidat.

ARTICLE X. — L'agrément de l'inscription est porté par la Fondation à la connaissance de l'intéressé. Elle forme le contrat entre le candidat et la Fondation sur la base de toutes les dispositions organiques du concours.

ARTICLE XI. — Sans qu'aucun privilège soit attaché à aucune d'elles, les concurrents seront répartis en deux catégories et seront versés dans l'une ou l'autre, suivant que leur inscription aura ou n'aura pas été demandée par un gouvernement.

Paragraphe III : Du carnet individuel et de l'immatriculation

ARTICLE XII. — Un mois au moins avant l'ouverture de la session du Concours quinquennal, le candidat dont la demande d'inscription aura été agréée recevra un carnet individuel lui délivré par la Fondation, et établi sur la base des documents qui auront servi à son inscription. Le carnet portera un numéro d'ordre.

ARTICLE XIII. — Le candidat devra être porteur de son carnet pendant toute la durée du concours et devra le produire à toutes réquisitions de la Fondation.

ARTICLE XIV. — En outre, dès que la demande d'inscription aura été agréée, le candidat sera immatriculé dans un registre spécial tenu par la Fondation.

L'immatriculation mentionnera :

- a) les prénoms et nom du candidat;
- b) le lieu et la date de sa naissance;
- c) son domicile;

- d) sa nationalité;
- e) l'indication des pièces ayant servi à établir son identité;
- f) les pièces, certificats, attestations ou d'autres documents joints à sa demande d'inscription;
- g) le numéro de son carnet individuel;
- h) la date à laquelle sa demande d'inscription est parvenue à la Fondation, et celle de l'agrément de cette demande;
- i) l'indication des œuvres choisies par le candidat en exécution de l'art. XI du règlement;
- j) éventuellement la mention de ce que la demande d'inscription a été formulée par le gouvernement du pays de l'intéressé.

ARTICLE XV. — Vingt-quatre heures avant la première séance du Concours, le registre d'immatriculation sera confié à un officier ministériel belge qui en assurera la garde jusqu'après le prononcé de la décision du jury et la remise des prix.

CHAPITRE II.

DES AUTORITES

Paragraphe I : Le Jury

ARTICLE XVI. — Les membres du Jury sont âgés de trente ans au moins.

ARTICLE XVII. — Une moitié au moins des membres du Jury est désignée sur proposition de gouvernements étrangers, chaque gouvernement ne pouvant proposer qu'un membre. Cette proposition n'engage en rien la responsabilité du gouvernement intéressé. Tout gouvernement ayant demandé l'inscription de l'un de ses ressortissants sera invité à proposer un membre du jury. Le gouvernement belge sera toujours invité à proposer un membre.

ARTICLE XVIII. — Exception faite pour les Belges, les membres du jury de l'épreuve éliminatoire sont tous de nationalités différentes. Quant aux Belges, leur nombre ne pourra être supérieur au tiers du nombre des membres nommés sur proposition de gouvernements étrangers.

ARTICLE XIX. — Tout membre qui aura siégé dans le jury de l'épreuve éliminatoire sera invité à faire partie du jury de l'épreuve définitive. Sous cette réserve, la composition du jury de l'épreuve définitive pourra ne pas être la même que celle de l'épreuve éliminatoire.

ARTICLE XX. — Réserve faite du Président du Conseil d'administration de la Fondation, aucun administrateur de la Fondation ne peut faire partie du jury.

ARTICLE XXI. — La liste des membres du jury de l'épreuve éliminatoire sera communiquée aux candidats au moment du tirage au sort prévu par l'article IX du règlement.

ARTICLE XXII. — Les candidats n'ont aucun droit de récusation d'un membre du Jury.

ARTICLE XXIII. — Pendant la session pour laquelle il a été nommé, aucun membre du Jury ne peut correspondre ni cohabiter avec un concurrent.

Au cas où le Jury, dont l'appréciation sera souveraine quant à ce, acquerrait la conviction que l'un de ses membres a enfreint la disposition du présent article, le jury, statuant à la majorité des trois quarts, pourra décider que le candidat sera exclu du Concours, et le membre intéressé du Jury, exclu des opérations du Jury.

ARTICLE XXIV. — Le Jury, répondant aux questions du Président, fixe le programme à exécuter par les concurrents dans les limites de ce qui est dit à l'art. XI du règlement.

Pour le surplus, et sauf ce qui est expressément prévu par le Règlement, et le présent statut complémentaire, le Jury n'a pour fonction que de classer les concurrents suivant la procédure qui sera définie ci-après.

Il n'a en outre aucune fonction administrative.

ARTICLE XXIV. bis. — Toutes les opérations du Jury, qu'elles s'effectuent en public ou à huis clos, seront relatées en autant de procès-verbaux qu'il y aura de journées de session du jury. Après chaque journée de session, deux copies du procès-verbal de la journée, seront remises à chaque membre du Jury, éventuellement traduites en la langue dont le membre visé aura fait choix parmi celles indiquées à l'art. XXXV. Les copies traduites seront certifiées par le traducteur conformes à l'original en langue française.

Chaque membre du Jury remettra à l'Administrateur-Directeur l'une des copies susdites, signée sous la mention « Lu et approuvé ».

Paragraphe II : Le Président :

ARTICLE XXV. — Le Jury est présidé par le Président de la Fondation. Il n'aura de voix délibérative que si le Conseil d'Administration de la Fondation en a décidé ainsi. S'il a voix délibérative, le Président sera compté parmi les membres belges du Jury.

Le Président dirige les membres du Jury dans l'exercice de leurs fonctions et leur donne, à cette fin, toutes explications ou renseignements utiles. C'est lui qui, au nom de la Fondation, et conformément au vote du Jury, attribue les prix, bourses, diplômes, et toutes autres distinctions.

Paragraphe III. : L'Administrateur-Directeur :

ARTICLE XXVI. — L'Administrateur-Directeur de la Fondation connaît de tout ce qui concerne l'administration du Concours, sans préjudice aux fonctions expressément réservées par les présentes ou par le règlement à d'autres autorités. Il dirige le secrétariat du

Jury. Il a la police des épreuves. Il requiert toutes mesures disciplinaires qu'il juge utiles. Il représente la Fondation vis-à-vis des tiers quant à tout ce qui concerne le concours pour tous actes judiciaires et extrajudiciaires. Il a tous les pouvoirs utiles ou nécessaires à l'exercice de ses fonctions.

ARTICLE XXVII. — L'Administrateur-Directeur est autorisé à déléguer à des personnes agréées par le Président des pouvoirs ou fonctions spéciales.

Paragraphe IV : De la Commission arbitrale

ARTICLE XXVIII. — Pour résoudre souverainement en équité et sans appel tous litiges administratifs, civils ou disciplinaires qui pourraient survenir entre les candidats, d'une part, et l'une quelconque des autorités du Concours ou la Fondation, d'autre part, il est constitué en vue de chaque session quinquennale, une Commission composée de trois arbitres.

ARTICLE XXIX. — Les arbitres sont nommés par le Conseil d'Administration de la Fondation qui désigne parmi eux un Président de la Commission arbitrale.

Le Président sera de préférence un Magistrat ou ancien Magistrat belge.

Les noms et qualités des arbitres sont portés à la connaissance des concurrents le jour de la première séance du Concours.

ARTICLE XXX. — La participation au Concours implique l'acceptation par le concurrent de la juridiction de la commission arbitrale.

ARTICLE XXXI. — Le compromis sera formé par le procès-verbal de comparaison devant les arbitres, même sans signature des parties. Il désignera à peine de nullité l'objet du litige et les noms des arbitres.

ARTICLE XXXII — Les arbitres statueront dans le plus bref délai après avoir eu recours à l'audition des parties et à toutes mesures d'instruction qu'ils estimeront utiles.

ARTICLES XXXIII. — Au cas où au cours de la période pour laquelle les arbitres auront été désignés, l'un d'eux viendrait à décéder ou était empêché de siéger pour quelque cause que ce soit, les deux arbitres restants choisirraient d'urgence un arbitre suppléant.

ARTICLE XXXIV. — Les arbitres n'auront compétence qu'à l'égard des litiges survenus entre le 1^{er} décembre précédent la session et la remise des prix ou autres distinctions, clôturant la session.

Paragraphe V : Des traducteurs :

ARTICLE XXXV. — Les interprètes sont nommés par le Président sur proposition de l'Administrateur-Directeur. Il sera constitué un corps d'interprètes capables de traduire toutes pièces ou communications relatives au concours dans les langues suivantes : néerlandais, allemand, anglais, italien, russe.

Paragraphe VI : De l'Officier Ministériel :

ARTICLE XXXVI. — L'officier ministériel dont question en diverses dispositions des présentes sera un huissier près les Tribunaux de Bruxelles. Il sera désigné par le Président. Il dressera procès-verbal de toutes les opérations qu'il sera appelé à accomplir ou constater. Ces procès-verbaux seront enregistrés.

CHAPITRE III

LES EPREUVES

Paragraphe I : Le Tirage au sort :

ARTICLE XXXVII. — Tant à l'épreuve éliminatoire qu'à l'épreuve définitive, les concurrents se présenteront dans un ordre fixé par le tirage au sort.

ARTICLE XXXVIII. — En vue de l'épreuve éliminatoire, le tirage au sort aura lieu au cours de la première journée du concours. En vue de l'épreuve définitive, le tirage au sort aura lieu après l'épreuve éliminatoire aux jour et heure fixés par l'Administrateur-Directeur.

ARTICLE XXXIX. — Sauf motif légitime d'empêchement, les concurrents doivent assister aux tirages au sort. L'Administrateur-Directeur tiendra au sort pour les absents.

L'Administrateur-Directeur indiquera aux concurrents le ou les jours où chacun d'eux devra se trouver à la disposition du Jury.

ARTICLE XXXIX bis. — Les tirages au sort auront lieu en présence d'un officier ministériel belge, les concurrents retirant chacun d'une urne un bulletin portant un numéro.

Paragraphe II : Des épreuves éliminatoires

ARTICLE XXX. — Les épreuves éliminatoires sont destinées à déterminer les douze candidats qui seront admis à prendre part à l'épreuve définitive.

ARTICLE XXXI. — L'épreuve éliminatoire sera divisée en deux degrés, à savoir :

a) le premier degré aura pour objet l'exécution d'une partie de la sonate pour violon seul de J. S. Bach visée à l'art. XI littera b du règlement, et d'une partie du concerto visé à l'art. XI littera c du règlement;

b) le deuxième degré aura pour objet l'exécution d'une partie de la sonate pour violon seul d'Eugène Ysaye, visée à l'art. XI littera a du règlement et d'une partie du concerto visé à l'art. XI littera d du règlement.

ARTICLE XXXII. — Les parties d'œuvres à exécuter comme dit à l'article XXXXI seront déterminées par le Jury à la majorité et au vote secret, le Jury répondant par oui ou non aux questions du Président.

ARTICLE XXXIII. — Tous les concurrents devront exécuter la même partie du concerto visé au littera c) de l'art. XXXXI et la même partie de la sonate d'Eugène Ysaye prévue au littera b) de l'article XXXXI.

Les autres parties d'œuvres visées à l'art. XXXXI ne devront pas être les mêmes pour tous les concurrents.

ARTICLE XXXIV. — Les concurrents se présenteront d'abord au premier degré de l'épreuve éliminatoire et dans l'ordre fixé par le tirage au sort prévu aux art. XXXVII et suivants.

Ceux qui, pour les exécutions prévues au littera a) de l'article XXXXI, n'auront pas obtenu 80 p. c. des points seront définitivement éliminés.

Ceux qui auront obtenu plus de 80 p. c. des points seront admis au deuxième degré de l'épreuve éliminatoire.

Ces derniers se présenteront dans l'ordre fixé par le même tirage au sort que celui prévu ci-dessus au littera b) de l'art. XXXXI.

ARTICLE XXXV. — Pour le classement des concurrents admis au deuxième degré de l'épreuve éliminatoire, on fera la somme des points obtenus par eux aux deux degrés de la dite épreuve.

Les douze concurrents qui auront obtenu le plus grand nombre de points seront seuls admis à l'épreuve définitive.

ARTICLE XXXVI. — Les points seront, pour chaque degré de l'épreuve éliminatoire, comptés sur un maximum de 100.

Les résultats du premier degré ne seront communiqués ni au Jury ni aux concurrents lorsqu'ils seront de 80 points ou plus.

Le nombre de points obtenus par les douze concurrents admis à l'épreuve définitive ne sera communiqué ni aux concurrents ni au Jury.

ARTICLE XXXVII. — Tant aux épreuves éliminatoires qu'à l'épreuve définitive, le Jury votera au moyen de bulletins préalablement visés et comptés par l'officier ministériel. Le dépouillement des bulletins de vote et le calcul des points sera fait par l'Administrateur-Directeur assisté de l'officier ministériel et de tout autre auxiliaire désigné à cette fin.

Après lecture, les bulletins de vote seront scellés par l'officier ministériel. Les scellés ainsi apposés ne pourront être brisés que su ordre de la Commission arbitrale.

ARTICLE XXXVIII. — Au cours des épreuves éliminatoires, les œuvres visées sub. litteris c) et d) de l'art. XI du règlement seront exécutées avec accompagnement de piano. Les accompagnateurs sont choisis par le Président sur proposition de l'Administrateur-Directeur. Le montant uniforme de leurs honoraires sera fixé par le Président sur proposition de l'Administrateur-Directeur, au moment de leur désignation.

Paragraphe III : De l'épreuve définitive

ARTICLE IL. — L'épreuve définitive a pour objet l'exécution intégrale :
a) du concerto prévu par le littera d) de l'art. XI du règlement;
b) de l'une des six œuvres prévues sub. littera e) de l'art. XI du règlement, choisie par le Jury au vote secret et à la majorité, le Jury répondant par oui ou non aux questions du Président.

ARTICLE L. — Les douze concurrents se présenteront à l'épreuve définitive dans l'ordre fixé par un nouveau tirage au sort.

ARTICLE LI. — Chacun des membres du Jury attribuera à chaque concurrent un nombre de points sur un maximum de 100 points, par bulletin secret.

ARTICLE LII. — Le nombre de points ainsi attribués seront publiquement proclamés en présence du Jury.

Paragraphe IV : Des ex aequo

ARTICLE LIII. — En cas d'ex aequo après le vote du second degré de l'épreuve éliminatoire, la priorité sera donnée au concurrent dont le nombre de points obtenu au premier vote formera avec le nombre de points obtenus au second vote le rapport le plus voisin de l'unité.

En cas d'ex aequo après le vote de l'épreuve définitive, le Jury procédera à une discrimination par vote nominal.

CHAPITRE IV

Paragraphe I : Des prix, distinctions et récompenses

ARTICLE LIV. — Les prix sont au nombre de douze.

ARTICLE LV. — Le concurrent classé premier de l'épreuve définitive sera proclamé titulaire du « Grand prix international Eugène Ysaye ». Les autres seront titulaires des deuxième, troisième jusqu'au douzième prix du « Concours International Eugène Ysaye ».

Le millésime de la session sera toujours ajouté à la dénomination du prix.

ARTICLE LVI. — Chaque lauréat recevra un diplôme rédigé comme suit :

FONDATION MUSICALE REINE ELISABETH

Madame, Mademoiselle, Monsieur ayant été classé de la session 19... par le Jury du « Concours International Eugène Ysaye », composé de, la Fondation Musicale Reine Elisabeth lui a décerné le prix du dit concours.

Bruxelles, le

L'Administrateur-Directeur,

Le Président,

ARTICLE LVII. — Tout concurrent autre que ceux qui ont reçu les douze prix, et qui aura obtenu plus de 80 p. c. des points à l'épreuve éliminatoire recevra un certificat rédigé comme suit :
Le soussigné, certifie que Madame, Mademoiselle, Monsieur a participé au « Concours International Eugène Ysaye », en qualité de concurrent et a été classé sur concurrents, aux épreuves éliminatoires pour avoir obtenu points sur un maximum de

Bruxelles, le

L'Administrateur-Directeur.

ARTICLE LVIII. — Les diplômes et certificats seront adressés aux concurrents dans le mois qui suivra celui au cours duquel aura eu lieu la proclamation des résultats.

ARTICLE LIX. — La Fondation a pouvoir pour accepter des dons au profit des lauréats.

La liste de ces dons sera portée à la connaissance des concurrents au moment du tirage au sort prévu par l'art. IX du règlement.
Les dons qui seraient faits après ce moment seront affectés à la session suivante du concours quinquennal.

ARTICLE LX. — Un lauréat ne pourra faire usage du titre lui accordé à la suite du concours qu'en indiquant le numéro de classement de son prix et le millésime de la session.

CHAPITRE V

DES SANCTIONS

ARTICLE LXI. — Les sanctions que peuvent prononcer les autorités de la Fondation sont :

- A) la radiation définitive. Celle-ci peut impliquer :
 - a) l'exclusion définitive de tous les travaux du concours et de toute autre compétition relevant de la Fondation;
 - b) la privation définitive de tous les avantages même futurs accordés par la Fondation;
 - c) l'interdiction de porter aucun des titres conférés dans le passé par la Fondation;
 - d) l'interdiction d'accès en tous lieux (bureaux, salle de conférences, salles de concerts) occupés par la Fondation.
- B) L'exclusion des travaux d'une session;
- C) Le blâme;
- D) La réprimande.

ARTICLE LXII. — Les sanctions indiquées ci-dessus sub. litter's et a) et b) ne peuvent être prononcées que par la Commission arbitrale.
Le blâme peut être infligé par le Président de la Commission arbitrale.
La réprimande peut être formulée par l'Administrateur-Directeur.

ARTICLE LXIII. — En outre, des sanctions disciplinaires dont question ci-dessus, la Commission arbitrale peut prononcer des condamnations à des dommages et intérêts.

ARTICLE LXIV. — Au cas où le fait de la personne contre laquelle une sanction est demandée a les caractères d'une infraction à la loi pénale belge, la Commission arbitrale ne statue qu'après la décision définitive des tribunaux répressifs belges.

ARTICLE LXV. — Lorsqu'à la suite des infractions commises, soit par des représentants ou agents de la Fondation, ou par un ou des membres du Jury, ou par un des concurrents, la Commission arbitrale estimerait que la décision du Jury aurait été faussée, elle pourrait annuler la décision du Jury et ordonner qu'il soit procédé à nouveau à tout ou partie des opérations du concours.

CHAPITRE VI DISPOSITIONS GENERALES

ARTICLE LXVI. — Le statut complémentaire du concours pourra être modifié par la Fondation en tous temps, sauf durant les six mois qui précédent une session du concours.

Le texte en sera adressé à tout candidat qui aura formulé une demande d'inscription au concours.

Il tient lieu de loi aux parties.



LISTE DES PRIX POUR LA SESSION DE 1937

- 1^o — GRAND PRIX INTERNATIONAL EUGENE YSAYE, accompagné d'une bourse de 50.000 frs offerte par Sa Majesté la Reine Elisabeth.
- 2^o. — Un prix de 25.000 francs, offert par Monsieur le Ministre de l'Instruction Publique.
- 3^o. — Un prix de 20.000 francs, offert par la FONDATION MUSICALE REINE ELISABETH.
4. — Un prix de 15.000 francs, offert par la FONDATION MUSICALE REINE ELISABETH.
- 5^o. — Un prix de 10.000 francs, offert par la FONDATION MUSICALE REINE ELISABETH.
- 6^o. — Un prix de 7.500 francs, offert par la FONDATION MUSICALE REINE ELISABETH.
- 7^o. — Un prix de 5.000 francs, offert par la FONDATION MUSICALE REINE ELISABETH.
- 8^o — Un prix de 2.500 francs, offert par la FONDATION MUSICALE REINE ELISABETH.
- 9^o — Un prix de 2.500 francs, offert par la FONDATION MUSICALE REINE ELISABETH.
- 10^o. — Un prix de 2.500 francs, offert par la FONDATION MUSICALE REINE ELISABETH.
- 11^o — Un prix de 2.000 francs, offert par la FONDATION MUSICALE REINE ELISABETH.
- 12^o — Un prix de 2.000 francs, offert par la FONDATION MUSICALE REINE ELISABETH.

En plus :

AU PREMIER : Un manuscrit original du Maître;
Un exemplaire hors commerce sur Japon de : Fantaisie op. 32; Poème Nocturne op. 29; Amitié op 26, et un exemplaire de chacune des œuvres éditées par les Editions Ysaye, à Bruxelles,
offert par les Ed'tions Ysaye.

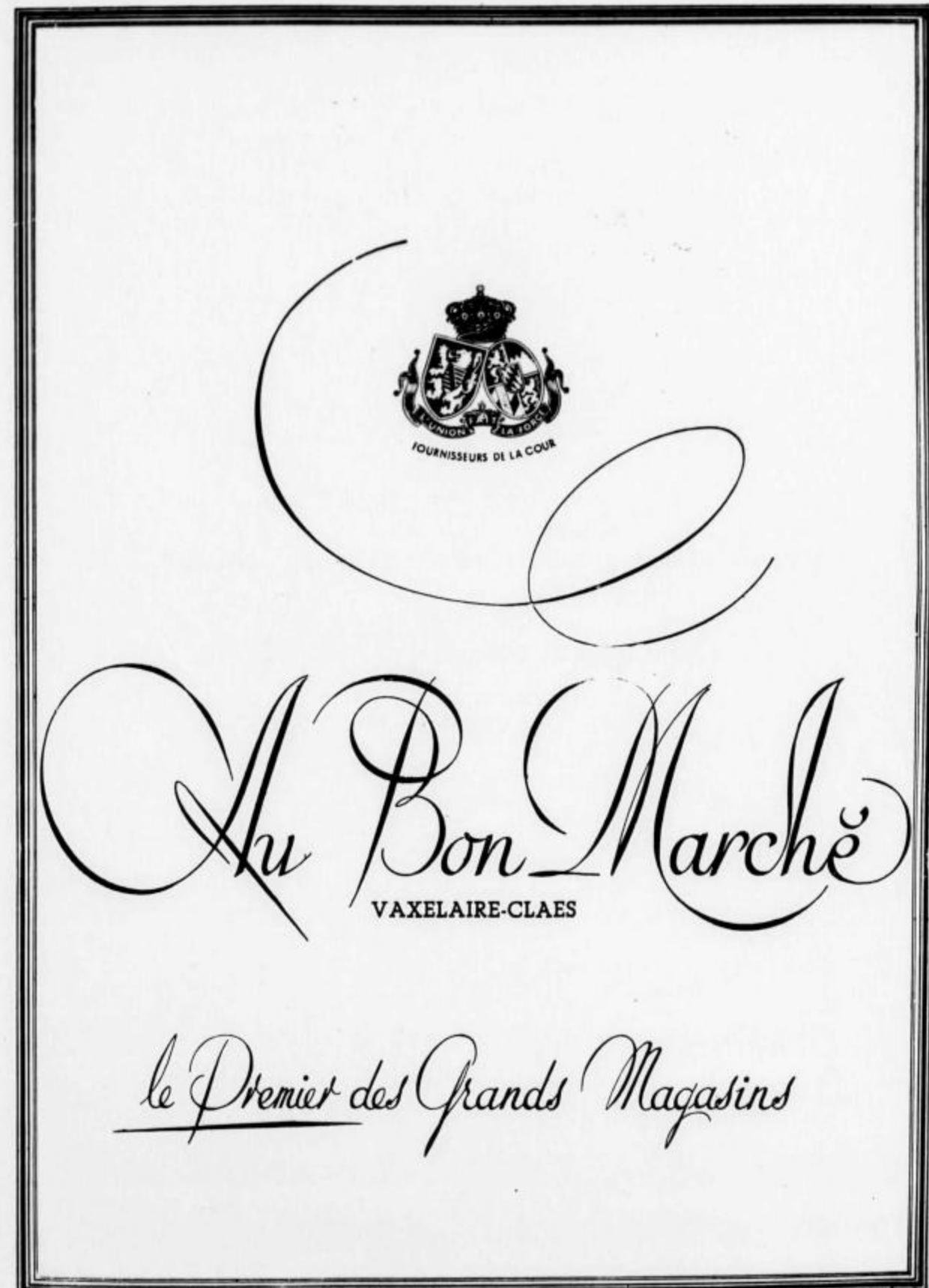
LISTE DES PRIX (Suite)

AU SECOND : Un exemplaire hors commerce sur Japon de . Fantaisie op. 32, et un exemplaire de chacune des œuvres éditées par les Editions Ysaye, à Bruxelles,
offert par les Editions Ysaye.

AU TROISIEME : Un exemplaire sur Japon de : Amitié op. 26, et un exemplaire de chacune des œuvres éditées par les Editions Ysaye, à Bruxelles,
offert par les Editions Ysaye.

DU QUATRIÈME au DOUZIÈME inclus : Un exemplaire de chacune des œuvres éditées par les Editions Ysaye, à Bruxelles,
offert par les Editions Ysaye.

Au premier concurrent belge classé : Un archet offert par M. Sartory, à Paris.



Autorités de la Fondation Musicale Reine Elisabeth
et du
Concours International Eugène Ysaye

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA
FONDATION MUSICALE REINE ELISABETH

Président : Le Lieutenant-Général Baron Buffin de Chosal.

Vice-Président : M. Edmond Glesener, Directeur-Général de l'Administration des Beaux-Arts.

Administrateur-Directeur : M. Charles Houdret.

Administrateurs : M. Joseph Jongen, Directeur du Conservatoire royal de Bruxelles.

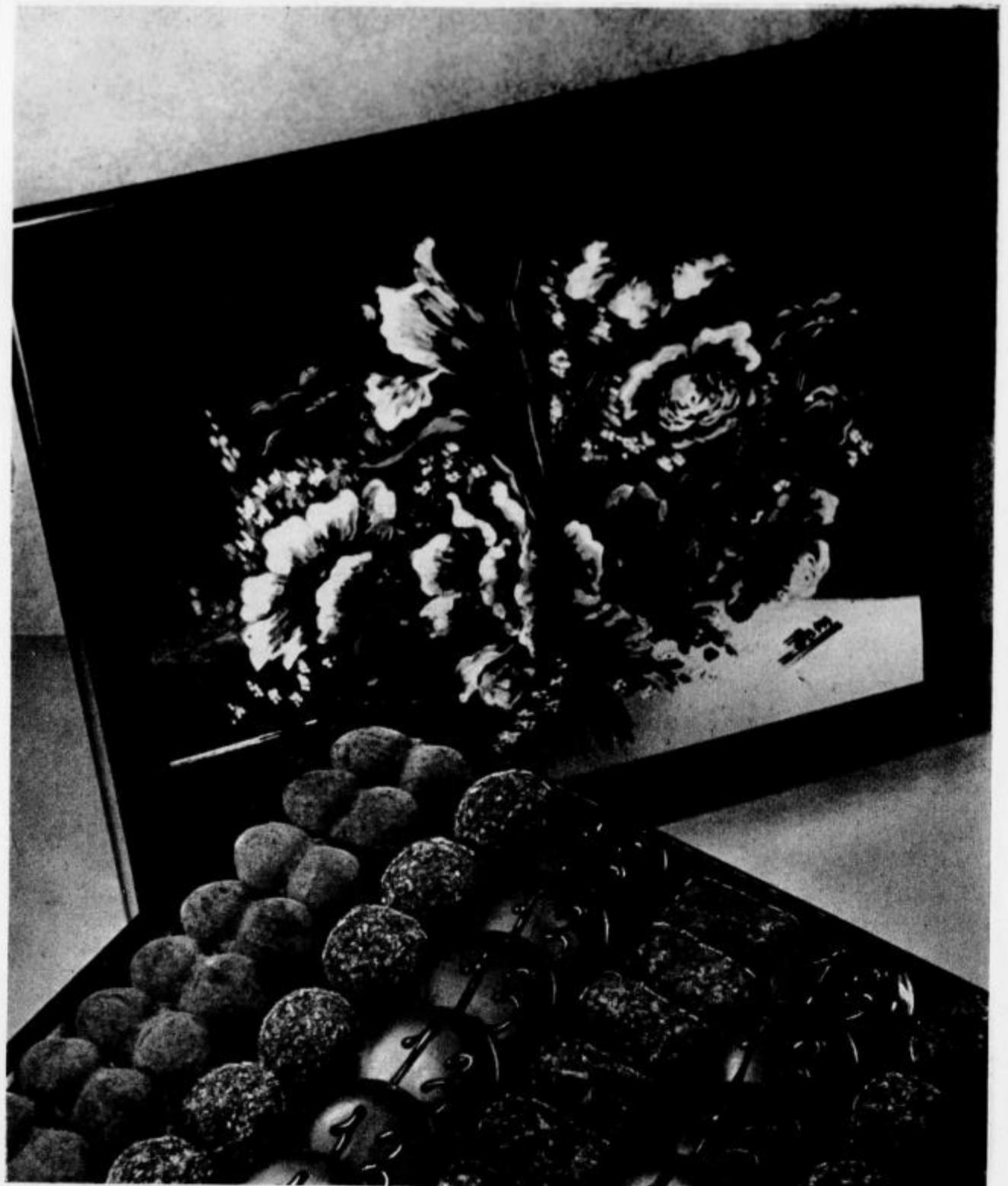
Le Comte Carl de Kerchove de Denterghem.

M. Lodewyck Mortelmans, directeur honoraire du Conservatoire royal flamand d'Anvers.

M. Radoux-Rogier, inspecteur de l'Enseignement musical au Ministère de l'Instruction Publique.

M. Joseph Ryelandt, directeur du Conservatoire de Bruges.

M. Louis de Vocht, directeur des Concerts du Conservatoire royal flamand d'Anvers.



Un cadeau prend toute
sa valeur s'il est signé...

Neuhäus
CONFISEUR
25, GALERIE DE LA REINE
Tél. 12.63.59

JURY DES ÉPREUVES ÉLIMINATOIRES

Président : M. le Baron Victor Buffin de Chosal, président de la Fondation Musicale Reine Elisabeth.

Secrétaire : M. Charles Houdret, Administrateur-Directeur de la Fondation Musicale Reine Elisabeth.

Membres : Mathieu Crickboom, professeur honoraire au Conservatoire royal de Bruxelles.

- * Marcel Darrieux, violoniste à Paris.
- * Désiré Defauw, directeur des concerts du Conservatoire royal de Bruxelles.
- * Oscar Espla, directeur du Conservatoire National de Madrid.
- * Indrich Feld, professeur au Conservatoire National de Prague.
- * Endre Gertler, violoniste.
- * Jampolsky, violoniste à Moscou.
- * Korchansky, Vice-Directeur du Conservatoire de Varsovie.
- * Kulenkampff, professeur à l'Ecole Nationale Supérieure de Musique de Berlin.
- * Frans Mairecker, professeur extraordinaire de l'Académie d'Etat de musique et d'arts dramatiques à Vienne.
- * de Ribaupierre, violoniste à Lausanne.
- * Arrigo Serato, violoniste à Rome.
- Gabry Ysaye, professeur honoraire du Conservatoire de Cincinnati.
- * Zimmermann, concertmeester du Concertgebouw d'Amsterdam.
- * M. Arthur Lemba, professeur au Conservatoire de Tallinn.

N.B. — Les membres du Jury dont le nom est marqué d'un astérisque ont été nommés sur proposition des autorités gouvernementales de leur pays; conformément à l'Art. 17 du Statut complémentaire.

OLDSMOBILE

plus que jamais triomphe de GENERAL MOTORS et partant de l'automobile



Si en 1935 où nous tracions la voie à la construction automobile toute entière, vous ne nous avez pas suivis, faites-nous confiance en 1937, car ce seront les modèles de la construction 1938.

Etab^{ts} A. PISART, S. A.

52, BOULEVARD DE WATERLOO, 52
Tél. 12.07.35 - 12.07.36

Ateliers et Pièces de rechange:
42, RUE FAIDER - BRUXELLES
Téléphone : 37.12.55 (2 lignes)

JURY DES ÉPREUVES DÉFINITIVES

Président : M. le Baron Victor Buffin de Chosal, président de la Fondation Musicale Reine Elisabeth.

Secrétaire : M. Charles Houdret, Administrateur-Directeur de la Fondation Musicale Reine Elisabeth.

Membres : Mathieu Crickboom, professeur honoraire au Conservatoire Royal de Bruxelles.

* Désiré Defauw, directeur des concerts du Conservatoire royal de Bruxelles.

* Oscar Espla, directeur du Conservatoire National de Madrid.

* Indrich Feld, professeur au Conservatoire National de Prague.

Carl Flesch, violoniste.

* Jeno Hubay, Présent honoraire de l'Académie de Musique de Budapest.

* Jampolsky, violoniste à Moscou.

* Kochansky, Vice-Directeur du Conservatoire de Varsovie.

* Kulenkampff, professeur à l'Ecole Nationale Supérieure de Musique de Berlin.

* Frans Mairecker, professeur extraordinaire de l'Académie d'Etat de musique et d'arts dramatiques à Vienne.

* de Ribaupierre, violoniste à Lausanne.

* Arrigo Serato, violoniste à Rome.

Joseph Szigeti, violoniste.

* Jacques Thibaud, violoniste.

Gabry Ysaye, professeur honoraire du Conservatoire de Cincinnati.

* Zimmermann, concertmeester du Concertgebouw d'Amsterdam.

* M. Arthur Lemba, professeur au Conservatoire de Tallinn.

N.B. — Les membres du Jury dont le nom est marqué d'un astérisque ont été nommés sur proposition des autorités gouvernementales de leur pays; conformément à l'Art. 17 du Statut complémentaire.

Demandez à votre assureur de confier vos ASSURANCES aux
COMPAGNIES DU SOLEIL

**INCENDIE
VIE
ACCIDENTS**

GROUPE FONDÉ EN 1829

Agréées aux fins de l'exécution des Assurances
ACCIDENTS DU TRAVAIL (Loi du 24 décembre 1903)
AUTOBUS ET AUTOCARS (Loi du 21 mars 1932)
VIE (Loi du 25 juin 1930)

Primes encaissées en 1935 : 276.829.265.12 francs
Sinistres payés en 1935 : 94.822.303.12 francs
Réserves : Plus de 600 millions de francs.

PRIMES LES PLUS AVANTAGEUSES

Consultez le NOUVEAU TARIF AUTOMOBILE

Exemple d'Application :

Force	Garantie illimitée	Force	Garantie illimitée	Force	Garantie illimitée
7 C.V. et en-dessous	630	15 C.V.	880	24 C.V.	1050
8 C.V.	665	16 C.V.	900	25 C.V.	1060
9 C.V.	705	17 C.V.	930	26 C.V.	1070
10 C.V.	745	18 C.V.	960	27 C.V.	1080
11 C.V.	785	19 C.V.	985	28 C.V.	1090
12 C.V.	820	20 C.V.	1010	29 C.V.	1095
13 C.V.	840	21 C.V.	1020	30 C.V.	1100
14 C.V.	860	22 C.V.	1030	31 C.V.	1300
		et au-dessus			

RÉDUCTION PROGRESSIVE DE 10 - 15 ET 20 % EN CAS D'ABSENCE DE SINISTRE.

DIRECTION BELGE :

HENRI VANDENDRIESSCHE

16, AVENUE DE L'ASTRONOMIE, BRUXELLES - TÉL. 17.05.22-17.09.22

COMITÉ DE RÉCEPTION

Président : le Comte Carl de Kerchove de Denterghem;

Secrétaire : M. Marcel Cuvelier, directeur de la Société Philharmonique de Bruxelles;

Membres : Mlle Madeleine Mayer;

Mlle Annie Janlet;

Mme Suzanne Van de Walle;

Mlle Aimée van de Wiele;

M. Francis de Bourguignon;

M. de Middeleer;

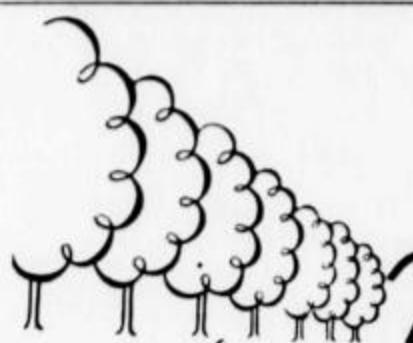
Mme Broos;

Mme Germaine Schellinx;

Mlle Polyte;

M. Jacques Le Bœuf;

M. et Mme Frédéric Pelletier.



avenue Louise 381

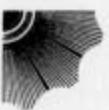
TÉLÉPHONE : 48.65.65

ADRESSE TÉLEGRAPHIQUE :

MAYFAIR - BRUXELLES

mayfair résidence

le Symbole du Confort vient d'ouvrir ses portes



Situation unique :

Mayfair est situé au rond-point de l'avenue Louise, à cinq minutes du Bois et à quinze minutes de la Bourse.

Appartements

ravissants :

Mayfair loue des appartements pour deux personnes et pour célibataire, meublés de façon toute moderne avec studio, chambre à coucher, salle de bains, téléphone, radios privés et ascenseurs.

Atmosphère

intime :

Mayfair donne l'agrément de la luxueuse habitation en même temps que l'intimité confortable du home. Une salle à manger flamande où l'on peut apprécier son excellente cuisine, un salon, un fumoir, un hall, un grand jardin et une terrasse couverte sont accessibles à tous ses hôtes.

Loyers rationnels :

Mayfair où l'on trouve le luxe et le confort du Queen Mary jusqu'à dans ses moindres détails, loue ses appartements à des prix modiques.

Formule nouvelle :

Mayfair pour la première fois en Belgique, a organisé, à l'intention de ses hôtes, le service qui fait tout le charme de la vie à bord des grands transatlantiques, c'est-à-dire celui qui vous évite tous les soucis quotidiens d'un ménage, tout en satisfaisant sur-le-champ et sans aucun supplément, vos moindres désirs.

COMMISSION ARBITRALE

Président : M. le Baron Verhaegen, Président honoraire de la Cour de Cassation.

Membres : M. le Baron de le Court, Président de la Cour d'Appel de Bruxelles.

M. le Baron van den Brandt de Reeth, Avocat général à la Cour d'Appel de Bruxelles.

PROGRAMME

SÉANCE INAUGURALE

21 MARS 1937

Salle du Conservatoire Royal de Musique de Bruxelles

Avec le concours de l'Orchestre symphonique de l'I. N. R.
sous la direction de M. Franz André

- a) Discours de M. le Baron Buffin, Président de la Fondation musicale Reine Elisabeth.
- b) Discours de M. Julius Hoste, ministre de l'Instruction publique.
- c) Exil
Poème pour orchestre à cordes sans basses. Eugène Ysaye
- d) Divertissements
Fantaisie pour violon et orchestre. Eugène Ysaye
(M. Alfred Dubois)
- e) Fantaisie sur des airs angevins Guillaume Lekeu
- f) Suite de Ballet A.-M. Grétry
- g) Fantaisie sur un thème wallon Théo Ysaye

Le piano d'accompagnement que vous entendez est un piano HANLET.

VIÉILLE CURE



LA GLOIRE
DES GRANDES LIQUEURS FRANÇAISES

S. A. "CEMSTO"

20, RUE DU BÉGUINAGE
BRUXELLES

Téléphone : 12.59.88



Après 18 heures: 17.36.79 - 48 70.93

CENTRALE DE NETTOYAGE

NETTOYAGE JOURNALIER DE BUREAUX, BANQUES, HOPITAUX, ETC.
NETTOYAGE DE VITRES ET DE FAÇADES.
NETTOYAGE ET ENTRETIEN DE PARQUETS.
NETTOYAGE GENERAUX D'IMMEUBLES — GRANDS NETTOYAGES.

25 ANNÉES D'EXPÉRIENCE
LES MEILLEURES RÉFÉRENCES



GUNTHER

Maison fondée à Bruxelles en 1845, Fournisseur de la Cour et de tous les Conservatoires Royaux du Pays, **construit tous les modèles de pianos : droits et à queue.**

MANUFACTURE BELGE DE PIANOS
J. GUNTHER Soc. An.
6, RUE THERÉSIENNE, BRUXELLES

GUNTHER fidèle à ses traditions, après avoir créé le piano à queue symétrique dont la forme spéciale et les dimensions restreintes en permettent le placement dans les petits appartements et ceci dans n'importe quelle position puisque le couvercle s'ouvre indifféremment à droite ou à gauche, se devait de résoudre également pour le piano droit le problème de l'encombrement et la **nouvelle formule** a été trouvée en créant le



MINSTRELLE

Allemagne

Siegfried BORRIES, né à Münster, en Westphalie, le 10 mars 1912

A. 4 ^e Sonate	Eugène Ysaye.
B. Sonate en sol mineur	J. S. Bach.
C. 22 ^e Concerto	Giovanni Viotti.
(Allegro non troppo-Adagio-Allegro giocoso ma non troppo vivace).	
D. Concerto	Johannes Brahms.
E. 21 ^e caprice, op. 1	Paganini-Szymanowski
24 ^e caprice, op. 1	Paganini-Szymanowski
Faust-Fantaisie	Pablo de Sarasate.
Danse Slave	Anton Dvorak.
La Capricciosa	Ries.
Extase, op. 21	Eugène Ysaye.

Hans DUNSCHÉDE, né à Düsseldorf, le 18 novembre 1907.

A. 4 ^e Sonate	Eugène Ysaye.
B. Sonate en Do majeur	J. S. Bach.
C. 22 ^e Concerto	Giovanni Viotti.
D. Concerto, op. 6	Nicolas Paganini.
(Allegro Maestoso)	
E. Ronde des lutins, op. 25	Bazzini.
Zigeunerweisen	Pablo de Sarasate.
20 ^e caprice, op. 1	Paganini-Szymanowski
21 ^e Caprice, op. 1	Paganini-Szymanowski
24 ^e Caprice, op. 1	Paganini-Szymanowski
Extase, op. 21	Eugène Ysaye.

Helmut ZERNICH, né à Potsdam, le 15 janvier 1913.

A. 4 ^e Sonate	Eugène Ysaye.
B. Sonate en sol mineur	J. S. Bach.
C. 22 ^e Concerto	Giovanni Viotti.
D. Concerto en Ré majeur, op. 61	L. van Beethoven.
(Allegro ma non troppo-Larghetto, Rondo (Allegro)).	
E. Allegro	Fiocco.
Berceuse, op. 20	Eugène Ysaye.
Caprice en Mi majeur, N° 9	Nicolas Paganini.
Caprice en Si-bémol majeur, N° 13	Nicolas Paganini.
Polonoise brillante	Wien'awski.
Jota Novarra (Danse espagnole)	Pablo de Sarasate.

Que pensez-vous du piano d'accompagnement ? C'est un **HANLET**.

Autriche

Joseph DREVO, né à Neudorf, le 14 juillet 1913.

- | | |
|--|--------------------|
| A. 4 ^e Sonate | Eugène Ysaye. |
| B. Sonate en sol mineur | J. S. Bach. |
| C. 22 ^e Concerto | Giovanni Viotti. |
| D. Concerto, op. 6 | Nicolas Paganini. |
| E. Lointain passé, op. II | Eugène Ysaye. |
| Scherzo-Tarantelle, op. 16 | Wienawski. |
| Polonaise de Concert, en Ré majeur, op. 4 | Wienawski. |
| Rhapsodie Bohème, op. 21 | François Ondricek. |
| (Maestoso-Andante canabile-Allegro-Allegro non troppo-Moderato-Andante espressivo-Allegro moderato-Andante doloroso Allegro moderato.) | |
| Ave Maria en Do majeur | Schubert-Wilhelmj. |
| Le Streghe. Danse des sorcières, en ré majeur | Nicolas Paganini. |

Richard ODNOPOSOFF, né à Buenos-Aires, le 24 février 1914.

- | | |
|---|--------------------|
| A. 4 ^e Sonate | Eugène Ysaye. |
| B. Sonate en sol mineur | J. S. Bach. |
| C. 22 ^e Concerto | Giovanni Viotti. |
| D. Concerto, op. 35 | P. Tchaikowsky. |
| (Allegro moderato-Canzonetta-Allegro vivacissimo) | |
| E. Prélude et Allegro | Pugnani-Kreisler. |
| Lointain passé, Mazurka N° 3 en Si mineur, op. II | Eugène Ysaye. |
| Nocturno, op. 4 | Heraklit Nestorof. |
| Aus der Heimat | F. Smetana. |
| Polonaise Brillante, op. 21 | Wieniawski. |
| Mouvement perpétuel, op. 11 | Nicolas Paganini. |

Alfred WANG, né à Vienne, le 7 juin 1918.

- | | |
|---|--------------------|
| A. 4 ^e Sonate | Eugène Ysaye. |
| B. Sonate en sol mineur | J. S. Bach. |
| C. 22 ^e Concerto | Giovanni Viotti. |
| D. Concerto en La mineur, op. 53 | Anton Dvorak. |
| (Allegro ma non troppo-Quasi moderato-Adagio ma non troppo-Allegro giocoso, ma non troppo.) | |
| E. Lointain passé, Mazurka N° 3, op. 11 | Eugène Ysaye. |
| Romance, en Fa majeur; op. 50 | L. van Beethoven. |
| Introduction et Rondo Capriccioso, op. 28 | C. Saint Saens. |
| Romance Andalouse, op. 22 | Pablo de Sarasate. |
| Aus der Heimat | F. Smetana. |
| Sonate en mi mineur | Nicolas Paganini. |

Le piano HANLET est synonyme de qualité



Old England

PLACE ROYALE

HAUTE COUTURE

TAILLEUR pour Hommes, Garçonnets & Fillettes

BONNETERIE, etc.

LE GOUT -- LE CHIC -- LA QUALITE

Une voiture pour les besoins et les goûts
de chacun....

FIAT

HUDSON

TERRAPLANE

CORD

Concessionnaire exclusif pour la Belgique
L'Auto - Locomotion

Société Anonyme Belge
35-51, Rue de l'Amazone, BRUXELLES - Tél. 37.30.14
SALON D'EXPOSITION : 32, AVENUE LOUISE — Tél. 12.69.02

Ford

V. 8. 12 & 18 cv. 1937



Demandez une démonstration
de cette MERVEILLEUSE VOITURE

aux :

Etablissements P. PLASMAN, s.a.
Bruxelles — Ixelles — Charleroi — Gand

Belgique

René COSTY, né à Hammersmith (Angleterre), le 31 janvier 1917.

- | | |
|--|--------------------|
| A. 4 ^e Sonate | Eugène Ysaye. |
| B. Sonate en sol mineur | J. S. Bach. |
| C. 22 ^e Concerto | Giovanni Viotti. |
| D. Symphonie Espagnole, op. 21 | E. Lalo. |
| (Allegro non troppo-Scherzando-Andante
Rondo). | |
| E. Poème Héroïque, op. 62 | Joseph Jongen. |
| Concerto, en Mi mineur, op. 64 | F. Mendelssohn. |
| (Allegro molto appassionato-Cadenza-
Andante-Alegretto non troppo-Allegro
molto vivace). | |
| Malaguena, op. 21 | Pablo de Sarasate. |
| Chaconne | Tomaso Vitali. |
| Berceuse, op. 20 | Eugène Ysaye. |
| (L'enfant pauvre et chétif tristement
s'endormait...) | |
| Poème, op. 25 | Ernest Chausson. |

Arthur GRUMIAUX, né à Villers-Perwin, le 21 mars 1921.

- | | |
|--|-------------------|
| A. 4 ^e Sonate | Eugène Ysaye. |
| B. Sonate en sol mineur | J. S. Bach. |
| C. 22 ^e Concerto | Giovanni Viotti. |
| D. Concerto, en Ré majeur, op. 77 | Johannes Brahms. |
| (Allegro non troppo-Adagio-Allegro gio-
coso). | |
| E. Concerto N° 4, en Ré majeur (K. 218) | W. A. Mozart. |
| (Allegro-Andante cantabile-Rondeau). | |
| Le trille du diable, | Tartini-Kreisler. |
| Poème, op. 255 | Ernest Chausson. |
| Concerto, en Mi mineur, op. 64 | F. Mendelssohn. |
| (Allegro molto appassionato-Andante-
Allegro molto vivace). | |
| Tzigane | Ravel. |
| Divertimento, en la majeur, op. 24 | Eugène Ysaye. |

BELGIQUE (Suite)

Robert HOSSELET, né à Liège, le 6 mars 1916.

A. 4 ^e Sonate	Eugène Ysaye.
B. Sonate en sol mineur	J. S. Bach.
C. 22 ^e Concerto	Giovanni Viotti.
D. Concerto en Sol mineur, op. 26	Max Bruch
E. Concerto, en Sol majeur	W. A. Mozart.
Concerto, en Mi mineur, op. 64	F. Mendelssohn.
Havanaise, op. 83	C. Saint Saens.
Ballade et Polonaise, op. 38	H. Vieuxtemps.
Berceuse, op. 20	Eugène Ysaye.
Scherzo-Tarantelle, op. 16	Wieniawski.

Carlo VAN NESTE, né à Courtrai le 1^{er} avril 1914.

A. 4 ^e Sonate	Eugène Ysaye.
B. Sonate en Ut majeur	J. S. Bach.
C. 22 ^e Concerto	Giovanni Viotti.
D. Concerto, op. 77	Johannes Brahms.
E. Poème Elégiatique, op. 12	Eugène Ysaye.
Concerto, en Mi-bémol majeur	W. A. Mozart.
Concerto, op. 64	F. Mendelssohn.
Concerto en Si mineur, op. 61	C. Saint Saens.
Tzigane	Ravel.
L'Art de l'Archet	C. Tartini.

Ecoutez deux fois le piano HANLET, vous en penserez deux fois plus de bien !

IMPÉRIA

SYNONYME DE
QUALITÉ
VOUS OFFRE...

le maximum de valeur pour son prix!

TRACTION AVANT (Licence Adler)

4 ROUES INDÉPENDANTES
4 VITESSES

Modèles T. A. 7 & T. A. 9 en Conduite Intérieure ou Décapotable

IMPÉRIA est une voiture luxueuse mais économique, robuste et capable de résister aux efforts d'utilisation les plus durs. — Elle mérite amplement d'être examinée, essayée et même comparée à des voitures de prix bien plus élevés.

Prix depuis Frs. : 26.900

AGENCE EXCLUSIVE :
IMPÉRIA
102-104, Av. Ducpétiaux
B R U X E L L E S
Tél. : 37.04.41 - 37.49.88

CORSETS-CEINTURES
BAS A VARICES

Téléphone : 37.80.65

GRUBBEN

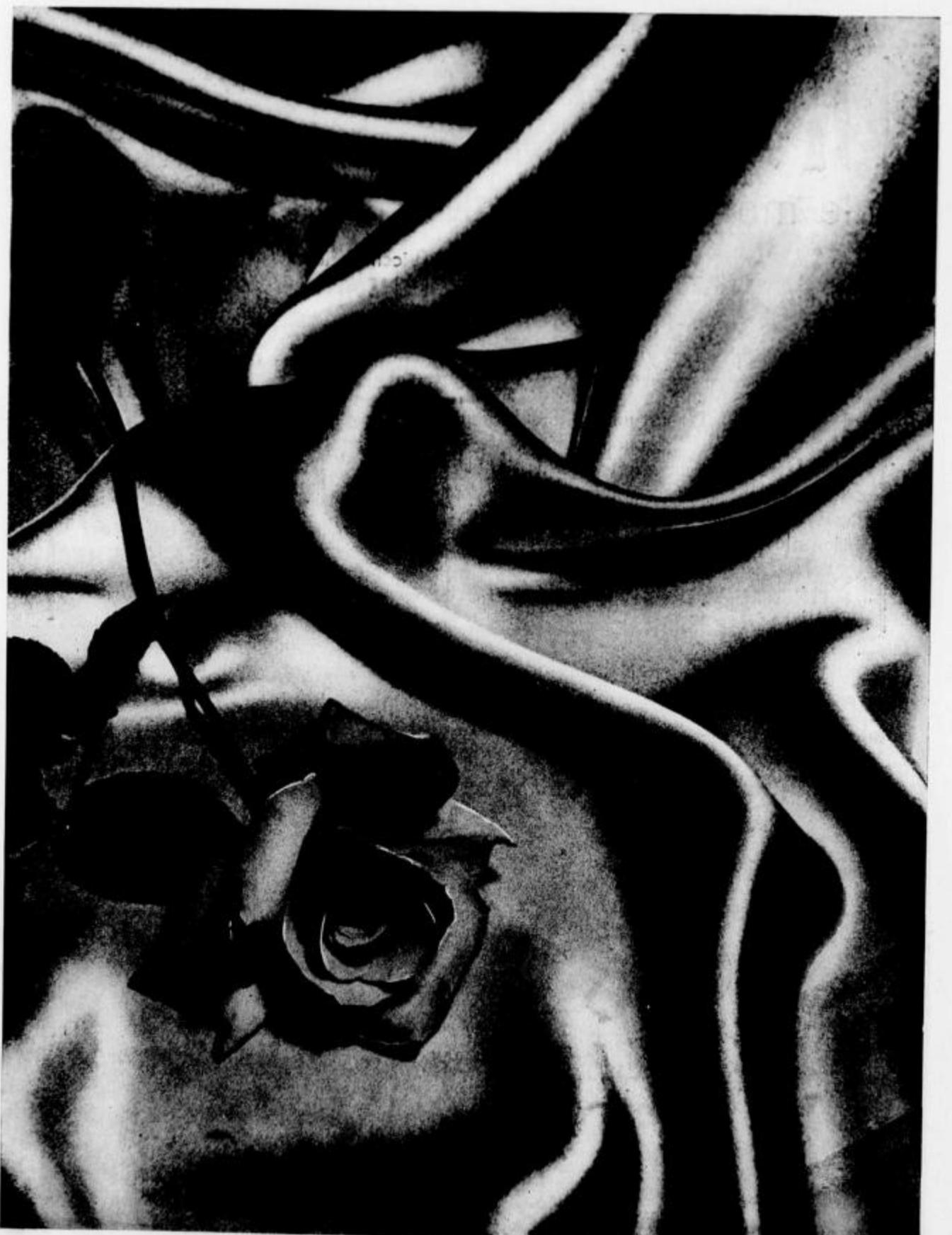
Fournisseur de la Cour

22^e, CHAUSSÉE DE CHARLEROI (PLACE STÉPHANIE)
BRUXELLES



TOUT CE QUI CONCERNE
L'HYGIÈNE DES NOUVEAUX NÉS
ET DES MAMANS

GAINES ET CEINTURES



Le velouté de la rose, sa pureté
sa fraîcheur, se retrouvent dans les
tissus de **RAYONNE**

Bulgarie

Vasco ABADJIEFF, né à Sofia, le 14 janvier 1926.

- | | |
|--|--------------------|
| A. 4 ^e Sonate | Eugène Ysaye. |
| B. Sonate en sol mineur | J. S. Bach. |
| C. 22 ^e Concerto | Giovanni Viotti. |
| D. Concerto en Mi majeur | F. Mendelssohn. |
| (Allegro molto appassionato-Andante-Allegro molto vivace). | |
| E. Concerto en Si majeur | W. A. Mozart. |
| (Allegro-Andante cantabile-Rondo). | |
| Concerto en Si mineur n° 4 | H. Vieuxtemps. |
| (Introduction-Adagio religioso-Scherzo-Finale). | |
| Chant d'hiver | Eugène Ysaye. |
| Rondo Capriccioso | C. Saint Saens. |
| La Clochette | Paganini-Kreisler. |
| Scherzo Tarantelle | Wieniawski. |



Le piano **HANLET** chante et enchante.

Cuba

Angel REYES, né à La Havane, le 14 février 1919.

A. 4 ^e Sonate	Eugène Ysaye.
B. Sonate en sol m'neur	J. S. Bach.
C. 22 ^e Concerto	Giovanni Viotti.
D. Concerto en Sol mineur, op. 26 (Allegro moderato-Adagio-Allegro ener-	Max Bruch
gico).	
E. Chant d'hiver, en Si mineur, op. 15	Eugène Ysaye.
Nigun (Improvisation) en Sol mineur	Ernest Bloch.
La Fontaine d'Arethuse, op. 30	Karol Szumanowsky
Havanaise, en Mi majeur	C. Saint Saens.
Variations sur un thème de Corelli, en Fa majeur	Tartini-Kreisler.
Scherzo-Tarantelle, en Sol mineur, op. 16	Wien'awski.

Ces 3 nouvelles OPEL combinent les performances américaines avec l'économie européenne

"Cadette,, 1937 1,1 L.



"Olympia,, 1937 1,3 L.



"SuperSix,, 1937 2,5 L.



Le COACH ou CABRIOLET
COACH, 4 PLACES

FR. 21.900

Ex usine Anvers

Voici une toute nouvelle Opel qui en dépit de son prix n'a rien de commun avec les «voiturettes». En effet, c'est une spacieuse conduite intérieure, 4 places, dotée de tous les plus récents perfectionnements : ♦ Moteur 4 cylindres, toit blindé. ♦ Roues avant indépendantes. ♦ Carrosserie tout acier à synchronie. ♦ Boîte de vitesses entièrement silencieuse. ♦ Suspension et gros coffre à bagages. ♦ Ventilation sans courants d'air. ♦ Freins hydrauliques. ♦ Pneus spéciaux antidérapants. ♦ Deux modèles, d'une ligne magnifique.

Le succès de l'Olympia, lancée très récemment, provient surtout de son excellent rapport poids-puissance. Pour 1937, Opel présente une «Olympia» tout à fait remarquable : ♦ Moteur 4 cylindres, doté de multiples perfectionnements. ♦ Carrosserie tout acier à toit blindé. ♦ Roues avant indépendantes. ♦ Freins hydrauliques. ♦ Suspension synchronie et stabilisateur de châssis. ♦ Ventilation sans courants d'air. ♦ Boîte à 4 vitesses, douce et silencieuse. ♦ Pneus spéciaux, antidérapants. ♦ Deux beaux modèles au choix.

Le COACH ou CABRIOLET
COACH, 4 PLACES

FR. 24.000

Ex usine Anvers

En plus de sa ligne séduisante, cette puissante 6 cylindres vous offre des avantages techniques qui se trouvent réunis pour la première fois sur une voiture de ce prix. Jugez-en : soupapes en tête, le confort des roues avant indépendantes et d'un stabilisateur de châssis, la sécurité d'une carrosserie tout acier à toit blindé et des freins hydrauliques. En outre, châssis extra rigide et boîte Syncro-Mesh à 3 vitesses, entièrement silencieuse. Pneus spéciaux antidérapants.

LA TOURING SEDAN,
4 PORTES

FR. 29.900

Ex usine Anvers

Opel 1937

L'organisation des stations de service Opel est une des plus vastes et des mieux outillées du pays. Les pièces d'origine sont très peu coûteuses et se trouvent partout.

Qui parle sème.... jouez le piano HANLET.

PRODUITS DE LA GENERAL MOTORS



TRAITEMENTS RATIONNELS DE BEAUTÉ
MASSAGES - Acnès - Points noirs
DÉINCRUSTATION
DOUCHE FILIFORME

La véritable beauté féminine peut s'acquérir... au STUDIO

ÉPILATION DÉFINITIVE garantie sans traces par Electro Coagulation

AMAIGRISSEMENT Sudation Bains de Paraffine Traitements électriques Ozone

Séréná
12, Galerie de la Reine, 12 - BRUXELLES
Téléphone 12.46.98

PAULE BEVER
17, Chaussée de Charleroi, 17
(Place Stéphanie)

Ceintures
Gaines du soir
Déshabilés
Lingerie
Modèles exclusifs de Paris
Téléphone 11.08.58

Espagne

Juan ALOS, né à Valence, le 16 décembre 1912.

- | | |
|--|----------------------|
| A. 4 ^e Sonate | Eugène Ysaye. |
| B. Sonate en sol mineur | J. S. Bach. |
| C. 22 ^e Concerto | Giovanni Viotti. |
| D. Concerto, en Ré majeur, op. 6 (Allegro maestoso). | Nicolas Paganini. |
| E. Mélodie, op. 42, N ^o 3 | P. Tchaikowsky. |
| La fille aux cheveux de lin | C. Debussy-Hartmann. |
| Mazurka | Eugène Ysaye. |
| Scherzo-Tarantelle, op. 16 | Wieniawski. |
| Zapateado, op. 23 | Pablo de Sarasate. |
| Variations sur un thème de Rossini | Nicolas Paganini. |

Antonio ALVIRA, né à Pampelune, le 16 novembre 1912.

- | | |
|---|--------------------|
| A. 4 ^e Sonate | Eugène Ysaye. |
| B. Sonate en sol mineur | J. S. Bach. |
| C. 22 ^e Concerto | Giovanni Viotti. |
| D. Concerto, op. 82, en La mineur (Moderato-Andante-Allegro). | A. Glasounow. |
| E. Introduction et Rondo Capriccioso, op. 28 | C. Saint Saens. |
| Légende, op. 17 | Wieniawski. |
| Extase, op. 21 | Eugène Ysaye. |
| Danse Espagnole de « La Vida Breve » | M. Falla-Kreisler. |
| Zapateado, op. 23 | Pablo de Sarasate. |
| Aires Bohemiens | Pablo de Sarasate. |

ESPAGNE (Suite)

Eduardo ARGUEDAS, né à Berdejo, le 20 février 1919.

- | | |
|--|-------------------|
| A. 4 ^e Sonate | Eugène Ysaye. |
| B. Sonate en La mineur | J. S. Bach. |
| C. 22 ^e Concerto | Giovanni Viotti. |
| D. Concerto, en La mineur, op. 21 | Molique. |
| E. Introduction et Rondo Capriccioso | C. Saint-Saëns. |
| Prélude et Allegro | PugnaniKreisler. |
| Caprice XX | Nicolas Paganini. |
| Caprice XXIV | Nicolas Paganini. |
| Le Carnaval de Venise | Eugène Ysaye. |

DES APPARTEMENTS

qui retiendront votre attention par leur originalité et leur confort incomparable

NEW-HALL

La Résidence de la Clarté
chaque appartement à 26 m. en façade
de 109.000 à 129.000 francs

IMPERATOR-HOUSE

La Résidence Aristocratique du
Quartier Molière
de 134.500 à 290.000 francs

Sans aucun engagement de votre part
demandez la brochure explicative

Fl. Damman & C° 108, Chaussée de Charleroi
Téléphone : 37.47.43

BANQUE DE BRUXELLES

SOCIÉTÉ ANONYME

TOUTES OPÉRATIONS
DE BANQUE
DE BOURSE
ET DE CHANGE

SIÈGES, SUCCURSALES ET AGENCES DANS TOUTE LA BELGIQUE

IRENE MEES
ROBES - MANTEAUX

130, AVENUE LOUISE, 130 - BRUXELLES

Téléphone 12.83.15

C. Chèq. Post. 3266.19

Quels amis que les choses..... Quel compagnon le HANLET !

TAVERNE ROYALE TRAITEUR



Son restaurant réputé
Sa cave renommée
Sa taverne unique
Son five o'clock
Son bar-volière

Le rendez-vous
du monde select
-- après les --
concerts YSAYE.

FABRIQUE D'ARTICLES DE VOYAGE
MARAQUINERIE DE LUXE ET COURANTE

Fournisseur de
M.M. le Roi et la Reine

G. PIRET

FONDÉE EN 1823

Tél. 12.71.98

RAYON SPÉCIAL DE MALLEES -- PLAIDS ET COUVERTURES DE VOYAGE
TROUSSES ET SACS GARNIS -- ARTICLES POUR CHIENS
31, Galerie de la Reine - BRUXELLES - 47-49, Rue des Bouchers

Esthonie

Vladimir ALUMAE, né à Tallinn, le 6 avril 1917.

- | | |
|--|--|
| A. 4 ^e Sonate | Eugène Ysaye. |
| B. Sonate en La mineur | J. S. Bach. |
| C. 22 ^e Concerto | Giovanni Viotti. |
| D. Concerto, en La mineur, op 82 | A. Glasounow.
(Moderato-Andante-Allegro). |
| E. Divertimento, op. 24 | Eugène Ysaye. |
| La Folia, cp. 25 | Corelli-Leonard. |
| La Campanella, op. 7 | Paganini-Kreisler. |
| Sonate, en Mi mineur, n° 12 | Nicolas Paganini. |
| Canzonetta, op. 3 | F. Paulsen. |
| Tzigane | Ravel. |

Hubert ANTON (dit AUMERE), né à Tallinn, le 14 août 1913.

- | | |
|---|---|
| A. 4 ^e Sonate | Eugène Ysaye. |
| B. Sonate en Ut majeur | J. S. Bach. |
| C. 22 ^e Concerto | Giovanni Viotti. |
| D. Concerto, en Ré majeur, op. 77 | Johannes Brahms.
(Allegro non troppo-Adagio-Allegro gio-
coso ma non troppo). |
| E. Lointain passé, Mazurka en Si mineur | Eugène Ysaye. |
| Sérénade mélancolique | P. Tchaikowsky. |
| Caprice N° 5 | Nicolas Paganini. |
| La Clochette, en Si mineur | Pugnagni-Kreisler. |
| Tzigane | Ravel. |
| La Ronde des Lutins, op. 25 | Bazzini. |

Ce qui est heureux pour la qualité, quand on la cherche, c'est qu'on la trouve.
Voyez le piano HANLET.

ESTHONIE (suite)

Zelia ANTON (dite AUMERE), née à Tallinn, le 4 mars 1919.

- A. 4^e Sonate Eugène Ysaye.
B. Sonate en Ut majeur J. S. Bach.
C. 22^e Concerto Giovanni Viotti.
D. Concerto, en Ré majeur, op. 77 Johannes Brahms.
(Allegro non troppo-Adagio-Allegro gio-
coso).
E. Lointain passé, op. 11 Eugène Ysaye.
Scherzo-Tarantelle, op. 16 Wieniawski.
Air J. S. Bach.
Tzigane Ravel.
Air de Roxane Karol Szymanowski.
Kochansky.
Rondo Mozart-Kreisler.

Villem OUNAPUU, né à Narva, le 7 janvier 1917.

- A. 4^e Sonate Eugène Ysaye.
B. Sonate en Sol mineur J. S. Bach.
C. 22^e Concerto Giovanni Viotti.
D. Concerto, en Fa d'èze mineur, op. 23 Ernst.
E. Souvenir de Moscou, op. 6 Wieniawski.
Caprice N° 24 Paganini-Auer.
La Folia Corelli-Leonard.
Lointain passé, Mazurka en Si mineur, op. 11 Eugène Ysaye.
La Capriccioso Ries.
La Danse des Sorcières, op. 8 Paganini-Kreisler.

ESTHONIE (suite)

Eevi LIIVAK, née à Tallinn, le 7 mai 1924.

- A. 4^e Sonate Eugène Ysaye.
B. Sonate en Sol mineur J. S. Bach.
C. 22^e Concerto Giovanni Viotti.
D. Concerto, en Ré majeur, op. 35 P. Tchaikowsky.
(Allegro moderato-Canzonetta-Finale).
E. Lointain Passé, Mazurka Eugène Ysaye.
Le Trille du diable, en Sol mineur Francœur-Kreisler.
Scherzo-Tarentelle, op. 16 Wieniawski.
Caprice Viennois, op. 2 Fritz Kreisler.
Sonate N° 3, op. 27 Eugène Ysaye.
Perpetuum mobile, op. 34 Ries.

BANQUE
DE LA
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
DE
BELGIQUE
(SOCIÉTÉ ANONYME)

3, Montagne-du-Parc, BRUXELLES

FONDS SOCIAL :

Capital : fr. 500.000.000
Réserves : fr. 60.000.000

Sièges Administratifs :

BRUXELLES - ALOST - ARRON - CHARLEROI
COURTRAI - GAND - LA LOUVIÈRE - LIÈGE
LOUVAIN - MONS - NAMUR - TOURNAI
VERVIERS

TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE

375 SUCCURSALES ET AGENCES DANS
LE PAYS.

Emigration

Alexandre GUESSEN, né à Nicolaïeff (Russie), le 18 décembre 1908.

A. 4 ^e Sonate	Eugène Ysaye.
B. Sonate en Sol mineur	J. S. Bach.
C. 22 ^e Concerto	Giovanni Viotti.
D. Concerto, en Sol mineur op. 26	Max Bruch (Introduction-Adagio-Finale).
E. Tango	Albeniz-Kreisler.
Sicilienne et Rigaudon	Paganini-Kreisler.
Poème Elégiaque	Eugène Ysaye.
Danse Espagnole	Pablo de Sarasate.
Zigeunerweisen	Pablo de Sarasate.
Sérénade Espagnole	Chaminade-Kreisler.

HANLET est synonyme de probité

MAISON SEVERIN FRÈRES S. A.

COUTURIERS - FOURREURS

DE S. M. LA REINE



36 à 46, RUE DE NAMUR



à OSTENDE: 53, Promenade Albert 1^{er} (pendant la saison)

PRÉPAREZ-VOUS A UN VOYAGE EN

ITALIE



CLIMAT IDÉAL
TOUS LES CONFORTS
MINIMUM DE FRAIS

CHÈQUES TOURISTIQUES
et
LETTRES DE CRÉDIT
TOURISTIQUES

100 lires = 140.50 F. B.

Bons d'hôtel - Bons d'essence
Réduction de 50 à 70 % sur
les chemins de fer italiens.

Merano : Promenade Gilf e Château S. Zeno

Renseignements : ENIT, 10, Place Royale, Bruxelles, et auprès de toutes les agences de voyage

France

Gilbert BREL, né à Ruelle le 21 février 1918.

- | | |
|---|---|
| A. — 4 ^e Sonate | Eugène Ysaye. |
| B. Sonate en Sol mineur | J. S. Bach |
| C. 22 ^e Concerto | Giovanni Viotti. |
| D. Concerto, en Ré majeur, op. 61 | L. van Beethoven.
(Allegro non troppo-Larghetti-Rondo) |
| E. Grave. | F. Bach. |
| Scherzo-Tarentelle. | H. Wieniawsky. |
| Romance | Faure. |
| Allegro | R. Hahu. |
| Berceuse | Eugène Ysaye. |
| Récitatif et Scherzo | Fritz Kreisler. |

Germaine BORDE, née à Marcigny le 25 février 1915.

- | | |
|--|--------------------|
| A. — 4 ^e Sonate | Eugène Ysaye. |
| B. Sonate en Sol majeur | J. S. Bach. |
| C. 2 ^e Concerto | Giovanni Viotti. |
| D. Concertstück en La majeur, op. 20 | C. Saint Saens. |
| E. Grave. | F. Bach. |
| Sicilienne et Rigaudon | François-Kreisler. |
| Jota Navarra (Danse Espagnole) | Pablo de Sarasate. |
| La Berceuse | Eugène Ysaye. |
| Le Rêve au bord de l'eau | Florent Schmitt |
| Allegro Appassionato | Roger Ducasse. |

La meilleure noblesse ne vient pas du titre, mais de la qualité.
Ecoutez et jugez le piano HANLET.

FRANCE (suite)

Paule BOUQUET, née le 2 janvier 1915 à Paris.

- | | |
|---|-------------------|
| A. — 4 ^e Sonate | Eugène Ysaye. |
| B. Sonate en Sol mineur | J. S. Bach. |
| C. 22 ^e Concerto | Giovanni Viotti. |
| D. Concerto, en La majeur.
(Allegro-Adagio-Menuet-Allegro-Menuet). | W. A. Mozart. |
| E. Chant d'hiver, op. 15 | Eugène Ysaye. |
| Poème, op. 25 | Ernest Chausson. |
| Havanaise, op. 83 | Saint-Saëns. |
| Tango, op. 6 | Fernandez Arbas. |
| Prélude et Allegro | Pugnani-Kreisler. |
| Au jardin de Lindaraja | Joaquin-Nin. |

André BOURGEAY, né à Ecully le 26 septembre 1910.

- | | |
|---|-------------------|
| A. — 4 ^e Sonate | Eugène Ysaye. |
| B. Sonate en Sol mineur | J. S. Bach. |
| C. 22 ^e Concerto | Giovanni Viotti. |
| D. Concerto, en Ré majeur, op. 61
(Allegro non troppo-Larghetti-Rondo) | L. van Beethoven. |
| E. Divertimento, op. 24 | Eugène Ysaye. |
| Tzigane | M. Ravel. |
| Air du Rossignol | Strawinsky |
| Le Streche, op. 8 | Nicolas Paganini. |
| Marche Chinoise | Strawinsky. |
| Concerto (Prélude-Romance-Finale) | Darius Milhaud. |

FRANCE (suite)

Jean CHAMPEIL, né à Talence le 29 mars 1910.

- | | |
|---|-------------------|
| A. — 4 ^e Sonate | Eugène Ysaye. |
| B. Sonate en Sol mineur | J. S. Bach. |
| C. 22 ^e Concerto | Giovanni Viotti. |
| D. Concerto, en Ré majeur, op. 61
(Allegro non troppo-Larghetti-Rondo) | L. van Beethoven. |
| E. Divertimento, op. 24 | Eugène Ysaye. |
| 13 ^e Caprice | Paganini-Kreisler |
| 20 ^e Caprice | Paganini-Kreisler |
| Prélude et Allegro | Pugnani-Kreisler. |
| Nigun (Improvisation) | Ernst Bloch. |
| Trille du Diable | Tartini. |

Christiane CHAPEL, née à Paris le 11 décembre 1921.

- | | |
|---|------------------------------------|
| A. — 4 ^e Sonate | Eugène Ysaye. |
| B. Sonate en Sol mineur | J. S. Bach |
| C. 22 ^e Concerto | Giovanni Viotti. |
| D. Concerto en Mi mineur, op. 64
(Allegro Appassionato-Andante-Allegro-
Allegretto molto vivace.) | F. Mendelssohn. |
| E. Polonaise | H. Wieniawsky. |
| Tzigane | M. Ravel. |
| 13 ^e Etude | Paganini-Kreisler |
| Introduction et Rondo Capriccioso, op. 28 . . | Saint-Saëns.
(Andante-Allegro). |
| Fantaisie | Georges Hue. |
| Berceuse, op. 20 | Eugène Ysaye. |

FRANCE (suite)

Jeanne DUFOUR, née à Paris le 17 juin 1912.

A. — 4 ^e Sonate	Eugène Ysaye.
B. Sonate en Sol mineur	J. S. Bach.
C. 22 ^e Concerto	Giovanni Viotti.
D. Concerto N° 5, op. 37	H. Vieuxtemps. (Allegro non troppo-Adagio-Allegro con Fuoco).
E. Prélude et Allegro	Pugnani-Kreisler.
Nocturne	Inghelbrecht.
Tambourin	J. M. Leclair.
Perpetuum Mobile	O. Novacek.
Extase, op. 21	Eugène Ysaye.
Tango, op. 6	Fernandez Arbos

Alice DELCROIX, née à Cambrai le 16 décembre 1921.

A. — 4 ^e Sonate	Eugène Ysaye.
B. Sonate en Sol mineur	J. S. Bach.
C. 22 ^e Concerto	Giovanni Viotti.
D. Concerto en Mi mineur, op. 64	F. Mendelssohn. (Allegro molto appassionato-Andante- Allegretto non troppo-Allegro molto vivace)
E. Largo expressivo	Pugnani.
Scherzo-Tarantelle, op. 16	H. Wieniawsky.
La Clochette, op. 7	Paganini-Kreisler
Berceuse, op. 20	Eugène Ysaye.
24 ^e Caprice, op. I	Nicolas Paganini.
Danse Espagnole	Manuel de Falla.

FRANCE (suite)

Renée-France FROMENT, née à Choisy-le-Roi le 5 mai 1915.

A. — 4 ^e Sonate	Eugène Ysaye.
B. Sonate en Sol mineur	J. S. Bach.
C. 22 ^e Concerto	Giovanni Viotti.
D. Concerto N° 3 en Si mineur, op. 61	Saint-Saëns. (Allegro non troppo-Andantino quasi Alle- gretto-Molto moderato-Allegro non troppo).
E. Extase, op. 21	Eugène Ysaye.
Poème, op. 25	Ernest Chausson.
Havanaise, op. 83	Saint-Saëns.
Fantaisie	Georges Hue.
Rondo	Mozart-Kreisler.
Ronde des Lutins, op. 25	Bazzini.

Colette GENISSIEN, née à Dunkerque le 14 janvier 1913.

A. — 4 ^e Sonate	Eugène Ysaye.
B. Sonate en Sol mineur	J. S. Bach.
C. 22 ^e Concerto	Giovanni Viotti.
D. Concerto en Ré majeur, op. 77	J. Brahms. (Allegro non troppo-Adagio-Allegro gio- coso ma non tropo).
E. Caprice Basque	Pablo de Sarasate. (Moderato-Allegro moderato).
Tarentelle	H. Wieniawsky.
Poème d'hiver	Eugène Ysaye.
Variations sur un thème de Corelli	Tartini-Kreisler.
La Fontaine d'Arethuse	Szimanowsky.
Sicilienne et Rigaudon	Francœur-Kreisler.

FRANCE (suite)

Raymonde GOUVENOT, née à Rotterdam le 21 mars 1913.

A. — 4 ^e Sonate	Eugène Ysaye
B. Sonate en Sol mineur	J. S. Bach.
C. 22 ^e Concerto	Giovanni Viotti.
D. Concerto en Sol mineur, op. 26	Max Bruch. (Introduction-Adagio-Finale).
E. Concerto en Mi majeur	J. S. Bach. (Allegro-Adagio-Allegro assai).
Aria	J. S. Bach.
Romance en Fa majeur, op. 50	L. van Beethoven.
Havanaise, op. 83	Saint-Saëns.
I ^{er} Polonaise, op. 4	H. Wieniawsky.
Extase, op. 21	Eugène Ysaye.

Raymond GALLOIS-MONTBRUN, né à Saïgon le 15 août 1918.

A. — 4 ^e Sonate	Eugène Ysaye.
B. Sonate en Sol mineur	J. S. Bach.
C. 22 ^e Concerto	Giovanni Viotti.
D. Concerto en Si bémol majeur	Philippe Gaubert. (Alegretto tranquille-Lied-Finale).
E. Extase, op. 21	Eugène Ysaye.
Poème, op. 25	Ernest Chausson.
Scherzo du 4 ^e Concerto	H. Vieuxtemps.
Blumen Leben, op. 30	Jeno Hubay.
La Fontaine d'Arethuse	Szimanowsky.
9 ^e Concerto en Mi majeur, op. 1	Nicolas Paganini.

FRANCE (suite)

Jean PUTHET, né à Bourg le 24 octobre 1914.

A. — 4 ^e Sonate	Eugène Ysaye.
B. Sonate en Sol mineur	J. S. Bach.
C. 22 ^e Concerto	Giovanni Viotti.
D. Concerto en Ré majeur, op. 77	J. Brahms. (Allegro non troppo-Adagio-Allegro giocoso, ma non troppo vivace).
E. Rondo en Sol majeur	Mozart-Kreisler.
Introduction et Danses	G. M. Witkowski.
Chant d'hiver	Eugène Ysaye.
Intermezzo	Granados-Biétrix du Villars
Adagio du Concerto en Sol	W. A. Mozart.
Tzigane	M. Ravel.

Françoise SOULE, née à Paris le 12 janvier 1915.

A. — 4 ^e Sonate	Eugène Ysaye.
B. Sonate en Sol mineur	J. S. Bach.
C. 22 ^e Concerto	Giovanni Viotti.
D. Concerto en Mi mineur, op. 64	F. Mendelssohn. (Allegro molto appassionato-Andante-Allegretto-Allegro vivace).
E. Tzigane	M. Ravel.
Chant d'hiver	Eugène Ysaye.
Sicilienne et Rigaudon	François-Kreisler.
La Fontaine d'Arethuse	Szimanowsky.
Sierra Morena	Monasterio.
El Poema di una Sanluquena	Turina.

FRANCE (suite)

Georges TESSIER, né à Paris le 9 avril 1911.

- A. — 4^e Sonate Eugène Ysaye.
 - B. Sonate en Sol mineur J. S. Bach.
 - C. 22^e Concerto Giovanni Viotti.
 - D. Symphonie Espagnole, op. 21 (Allegro non troppo-Allegro molto-Andante-Allegro). Ed. Lalo.
 - E. Fantaisie, op. 32 Eugène Ysaye.
 - Caprice d'après l'Etude en forme de Valse Saint-Saëns Ysaye.
 - Romance en Si bémol, op. 28 Gabril Fauré.
 - Rondo Mozart-Kreisler.
 - Variations sur une Gavotte de Corelli Tartini-Léonard
 - Havanaise, op. 83 Saint-Saëns.
-

FRANCE (suite)

Christian GENTIS, né à Fontenay-le-Comte le 8 février 1921.

- A. — 4^e Sonate Eugène Ysaye.
- B. Sonate en Sol mineur J. S. Bach.
- C. 22^e Concerto Giovanni Viotti.
- D. Concertstück en La majeur, op. 20 Saint-Saëns.
- E. Largo Nicolas Paganini.
- Scherzo-Tarentelle, op. 15 H. Wieniawsky.
- Mouvement perpétuel, op. 34 Ries.
- Sicilienne Paradis.
- Prélude et Allegro Pugnani-Kreisler.
- Berceuse, op. 20 Eugène Ysaye.

Fernand LAZERME, né à Lyon le 1^{er} janvier 1909.

- A. — 4^e Sonate Eugène Ysaye.
- B. Sonate en Sol mineur J. S. Bach.
- C. 22^e Concerto Giovanni Viotti.
- D. Concerto en Mi mineur op. 64 F. Mendelssohn.
(Allegro molto appassionato-Andante-Allegro molto vivace).
- E. Berceuse, op. 20 Eugène Ysaye.
- Intermezzo de la Symphonie Espagnole, op. 21 Ed. Lalo.
- Marche Chinoise Strawinsky.
- Danse Espagnole Granados-Thibaud.
- Sicilienne Paradis.
- Berceuse César Cui.

FRANCE (suite)

Alban PERRING, né à Paris le 4 janvier 1915.

A. — 4 ^e Sonate	Eugène Ysaye.
B. Sonate en Sol mineur	J. S. Bach.
C. 22 ^e Concerto	Giovanni Viotti.
D. Concerto en Sol majeur	W. A. Mozart.
E. Berceuse, op. 20	Eugène Ysaye.
Largo	Pugnani.
Romance	Raynold Hahn.
Tango	Fernandez Arbós.
Berceuse	Fauré.
Rondo	W. A. Mozart.

Suzanne PLAZONICH, née à Rosario di Santa Fé (Argentine)
le 8 juin 1916.

A. — 4 ^e Sonate	Eugène Ysaye.
B. Sonate en Sol mineur	J. S. Bach.
C. 22 ^e Concerto	Giovanni Viotti.
D. Concertstück en La majeur, op. 20	Saint-Saëns.
E. Romance en Si bémol, op. 28	Fauré.
Berceuse	Eugène Ysaye.
Variations sur un thème de Corelli	Tartini-Kreisler.
Prélude et Allegro	Pugnani-Kreisler.
Rondo	Mozart-Kreisler.
Marche Turque (Sur les Ruines d'Athènes)	Beethoven-Auer.

Grèce

Sophie PIMENIDES, née à Volo le 12 mai 1907.

A. — 4 ^e Sonate	Eugène Ysaye.
B. Sonate en Sol mineur	J. S. Bach.
C. 22 ^e Concerto	Giovanni Viotti.
D. Concerto en La mineur, N° 5	H. Vieuxtemps.
(Allegro non troppo-Cadenza-Adagio-Allegro con fuoco).	
E. Concerto en La majeur	W. A. Mozart.
(Allegro aperto-Adagio-Tempo di minuetto).	
Concerto en Mi mineur	F. Mendelssohn.
(Allegro appassionato-Andante-Allegro molto vivace).	
Havanaise	Saint-Saëns.
Chant d'hiver	Eugène Ysaye.
Poème	Ernest Chausson.
Danse Espagnole de « La Vida Breve »	De Falla-Kreisler.

Hollande

Louis BILLOEN, né à Amsterdam le 25 août 1912.

A. — 4 ^e Sonate	Eugène Ysaye.
B. Sonate en Sol mineur	J. S. Bach.
C. 22 ^e Concerto	Giovanni Viotti.
D. Concerto en Ré majeur, op. 77 (Allegro non troppo-Adagio-Allegro giocoso, ma non troppo vivace).	J. Brahms.
E. Danses Populaires Roumaines (Allegro moderato-Allegro-Molto moderato-Allegro-Allegro).	Bela Bartok.
Concerto en La majeur	W. A. Mozart. (Allegro aperto-Adagio-Rondo-Tempo di minuetto).
Obertass	H. Wieniawsky.
Berceuse, op. 20	Eugène Ysaye.
Mélodie	Joseph Achron.
Berceuse	Joseph Achron.

Nathan KINSBERGEN, né à Anderlecht-Bruxelles le 3 décembre 1910.

A. — 4 ^e Sonate	Eugène Ysaye.
B. Sonate en Sol mineur	J. S. Bach.
C. 22 ^e Concerto	Giovanni Viotti.
D. Concerto en Mi mineur, op. 64 Allegro molto appassionato-Andante-Allegretto non troppo-Allegro molto vivace).	F. Mendelssohn.
E. Rêve d'Enfant	Eugène Ysaye.
Capriccio Valse	H. Wieniawsky.
Variations sur un thème de Corelli	Tartini-Kreisler.
Caprice Viennois	Kreisler.
Z'geunerweisen	Pablo de Sarasate.
Romance en Fa majeur	L. van Beethoven.

L'optimisme crée le succès Depuis 1866, le piano HANLET chante..... et enchanter.

Les plus grands Spécialistes du Tourisme

vous offrent aux MEILLEURES conditions
les voyages en chemin de fer, autocar, bateau ou avion
VOYAGES COLLECTIFS ET INDIVIDUELS
ORGANISÉS D'UNE FAÇON IMPECCABLE ET D'UN CHOIX PARFAIT.

Nos prix sont fixes, donc pas de surprises ni de suppléments en cours de route

Chaque bureau est spécialisé
dans son département.

Voyages ONABELT s. c.

Voyages TOURISPOL s. a.

Voyages TRANSCONTINENT s. a.

47, BOULEVARD ADOLPHE MAX, 47 — BRUXELLES

Téléphones : 17.11.33 — 17.64.54 — 17.85.07

CHANGE - BILLETS : CHEMIN DE FER - AVION - BATEAU

Schoovaers

Tél. 12.62.14

Tél. 12.62.14

HAUTE COUTURE -- FOURRURE

montre sa nouvelle collection

6, RUE DES COLONIES



BRUXELLES

CHAUSSURES DE LUXE

DE TOUT PREMIER ORDRE



MAISON GOFFAUX-BOTTIER BREVETÉ
DE L.L.M.M. LE ROI ET LA REINE DES BELGES
Leon Gaudy
SUCCESEUR
BRUXELLES-COUDENBERG 34.36

Maison fondée en 1894
TÉLÉPHONE N° 11.02.87

BOTTIER BREVETÉ
DE S.A.S. LE PRINCE NAPOLEON
DE S.A.S. ET R. LA DOUAIRIÈRE PRINCESSE NAPOLEON



SUR RENDEZ-VOUS

Téléphone 12.40.90

ELISABETH ARDEN

4, PLACE STÉPHANIE, 4 — BRUXELLES

MASQUE SANS DÉFAUTS OU VISAGE VIVANT?

Vous voulez la perfection de l'un comme l'animation de l'autre. Les traitements du Salon Elisabeth Arden vous donnent les deux. Aux peaux fatiguées et ridées, le calme et la beauté, aux muscles défaillants, la vigueur.

*En résumé :
Nouvelle perfection.
Nouvelle vitalité,*

Chaque traitement est basé sur une purification fondamentale et tonifiante de la peau en dehors des traitements spéciaux pour chaque cas

VENTE DES PRODUITS

CONSEILS GRACIEUX

*Traitements et soins de la Peau.
Acné - Eczéma - Points noirs
Couperose - Rides - Relèvement
et Raffermissement des Muscles.
Cures Amalgrassantes*



FANTASIA

SACS DE LUXE
OBJETS - BIJOUX

8, RUE DE NAMUR
BRUXELLES

MASQUE SANS DÉFAUTS OU VISAGE VIVANT?

Vous voulez la perfection de l'un comme l'animation de l'autre. Les traitements du Salon Elisabeth Arden vous donnent les deux. Aux peaux fatiguées et ridées, le calme et la beauté, aux muscles défaillants, la vigueur.

*En résumé :
Nouvelle perfection.
Nouvelle vitalité,*

Chaque traitement est basé sur une purification fondamentale et tonifiante de la peau en dehors des traitements spéciaux pour chaque cas

VENTE DES PRODUITS

CONSEILS GRACIEUX

*Traitements et soins de la Peau.
Acné - Eczéma - Points noirs
Couperose - Rides - Relèvement
et Raffermissement des Muscles.
Cures Amalgrassantes*



Hongrie

Lydia BARABAS, née à Budapest le 14 mars 1911.

- | | |
|---|---|
| A. 4 ^e Sonate | Eugène Ysaye. |
| B. Sonate, en La mineur | J. S. Bach. |
| C. 22 ^e Concerto | Giovanni Viotti. |
| D. Concerto, en La mineur, op. 37 | H. Vieuxtemps.
(Allegro non troppo-Adagio-Allegro con
fuoco). |
| E. Mazurka, p. 11 | Eugène Ysaye. |
| Vals-Paraphrase, op. 105 | Jeno Hubay. |
| Moto-perpetuo | Paganini-Hubay. |
| Valce Caprice | Zsolt. |
| Grave et Gavotte. | Tanajco. |

Etienne FARAGO, né à Budapest le 2 août 1908.

- | | |
|--|---|
| A. 4 ^e Sonate | Eugène Ysaye. |
| B. Sonate, en La mineur | J. S. Bach. |
| C. 22 ^e Concerto | Giovanni Viotti. |
| D. Concerto, en Ré majeur, op. 19 | Serge Prokofieff.
(Andantino-Scherzo vivacissimo-Moderato-
Allegro moderato). |
| E. Poème Elégiaque, op. 12 | Eugène Ysaye. |
| Récitatif et Scherzo Caprice | Kreisler. |
| La Ronde des Lutins | Bazzini. |
| Variations sur un Thème Hongrois, op. 72 . . | Jeno Hubay. |
| Etude de Concert en Ré mineur | St. Lubin. |
| Six Danses Roumaines | Bartok-Szekely. |

Qui parle sème..... jouez le piano **HANLET**.

HONGRIE (Suite)

Otto KERTESZ, né à Ujpest le 2 septembre 1915.

A. 4 ^e Sonate	Eugène Ysaye.
B. Sonate, en La mineur	J. S. Bach.
C. 2 ^e Concerto	Giovanni Viotti.
D. Concerto, en Ré majeur, op. 61	L. van Beethoven. (Allegro ma non troppo-Larghetti-Rondo)
E. Lointain passé, Mazurka en Si mineur	Eugène Ysaye.
Scènes de la Csàrdas, op. 13	Jeno Hubay.
Nigun, de « Baal Schem »	Ernest Bloch (Adagio non troppo-Poco meno lento).
Sherzo Tarentelle op. 16	H. Wieniawsky.
Rondo	Mozart-Kreisler.
Danse Espagnole de « La Vida breve »	De Falla-Kreisler.

Tamas MAGYAR, né à Budapest le 16 février 1913.

A. 4 ^e Sonate	Eugène Ysaye.
B. Sonate en Do majeur	J. S. Bach.
C. 22 ^e Concerto	Giovanni Viotti.
D. Concerto en Ré majeur op. 35	P. Tschaikowsky. (Allegro moderato assai-Canzonetta-Allegro vivacissimo).
E. Les Arpèges, Variations sur l'hymne Aurichien.	H. Wieniawsky.
24 ^e Caprice, en La mineur	Paganini-Hubay.
Caprice d'après l'Etude en forme de Valse, op. 52	Saint-Saëns-Ysaye.
Scherzo-Valse de « Scènes Pittoresques »	Chabrier-Loeffler.
Valse-Paraphrase, 105	Jeno Hubay.
Les Neiges d'Antan, op. 23	Eugène Ysaye.

HOLLANDE (Suite)

Constant MOERMAN, né à Gorontalo le 24 mars 1917.

A. — 4 ^e Sonate	Eugène Ysaye.
B. Sonate en Sol mineur	J. S. Bach.
C. 22 ^e Concerto	Giovanni Viotti.
D. Concerto en La mineur, op. 82	Alex. Glasounow. (Moderato-Andante-Allegro).
E. Concerto en La majeur	W. A. Mozart. (Allegro aperto-Adagio-Rondo).
Caprice N° 17	Nicolas Paganini.
Tzigane	M. Ravel.
Poème	Ernest Chausson.
Rêve d'Enfant	Eugène Ysaye.
Burlesque	Joseph Suck.

Herman SALOMON, né à Rotterdam le 9 février 1908.

A. — 4 ^e Sonate	Eugène Ysaye.
B. Sonate en Sol mineur	J. S. Bach.
C. 22 ^e Concerto	Giovanni Viotti.
D. Concerto en La majeur, N° 5	W. A. Mozart. (Adagio-Allegro aperte-Adagio-Tempo di minuetto).
E. Prélude du Concerto en Ré mineur, op. 22	H. Wieniawsky.
Prélude et Allegro	Pugnani-Kreisler.
La Capricieuse, op. 17	Eduard Elger.
Chanson Louis XIII	Couperin-Kreisler.
Caprice N° XIII	Nicolas Paganini.
Berceuse, op. 20	Eugène Ysaye.

L'Aquarium fait le Home

« L'AQUARIUM ARTISTIQUE »

103B, RUE ROYALE (Hôtel Astoria) - BRUXELLES

FAIT LES PLUS BEAUX AQUARIUMS!

Un aquarium ne peut être acheté que chez un Spécialiste à même de vous donner des conseils précis. Acheté dans de telles conditions un aquarium devient un véritable plaisir !

Devis gratuits pour toute la Belgique :
Téléph. 17.48.30

L'AUTRICHE PAYS DE L'ART

Quelques manifestations musicales et théâtrales de cet été :

5 Mai : Vienne - Concert Choral sous la Direction de Bruno Walter.

Juin : Semaines - Festivals de Vienne.

Juillet à Septembre : Jeux de la Passion à Thiersee.

Juillet & Août : Festivals de Salzbourg.

Juillet : Festivals Bruckner à Linz, St. Florian & Steyr.

Les programmes détaillés de ces festivités, de même que des itinéraires de voyages à prix réduit ainsi que des plans de séjour aux mêmes prix qu'en Belgique, sont à votre disposition dans les principales agences de voyages et à l'

Office National Autrichien du Tourisme

2, PLACE ROYALE à BRUXELLES — Téléphone 11.98.21

JOAILLERIE -- ORFÈVRERIE -- HORLOGERIE

Simonet Deanscutter

FOURNISSEUR DE LA COUR

72, RUE COUDENBERG
(MONTAGNE DE LA COUR)

BRUXELLES

Italie

Antonio ABUSSI, né à Moscou le 29 septembre 1909.

A. 4 ^e Sonate	Eugène Ysaye.
B. Sonate en Sol mineur	J. S. Bach.
C. 22 ^e Concerto	Giovanni Viotti.
D. Concerto en Ré majeur, op. 77 (Allegro non troppo-Adagio-Allegro giocoso)	J. Brahms.
E. Ave Maria	F. Schubert.
Fugue, en La majeur	Tartini-Kreisler.
Baal Schem (Improvisation)	Ernst Bloch.
Extase, op. 2!	Eugène Ysaye.
Zéphire	Jeno Hubay.
Campanella	Nicolas Paganini.

Riccardo BRENGOLA, né à Naples le 17 mars 1917.

A. 4 ^e Sonate	Eugène Ysaye.
B. Sonate en Do majeur	J. S. Bach.
C. 22 ^e Concerto	Giovanni Viotti.
D. « I Profeti », Concerto (Introduction : Grave e meditativo-Allegro appassionato-Espressivo e dolento-Fiero ed Impetuoso).	Mario Castelnovo-Tedesco.
E. Aria	Frescobaldi
Rêve d'Enfant	Eugène Ysaye.
Fugue	Tartini-Kreisler.
Nigun (Improvisation)	Ernst Bloch.
Prélude et Danse Sicilienne	Casella.
Burlesque	Franco Ferrara.

Que pensez-vous du piano d'accompagnement ? C'est un HANLET.

ITALIE (Suite)

Giannino CARPI, né à Gualtieri le 17 mars 1912.

- | | |
|---|--------------------|
| A. 4 ^e Sonate | Eugène Ysaye. |
| B. Sonate en Sol mineur | J. S. Bach. |
| C. 22 ^e Concerto | Giovanni Viotti. |
| D. Concerto en Ré majeur | Nicolas Paganini. |
| E. Chant d'hiver, op. 15 | Eugène Ysaye. |
| Scherzo-Tarentelle, op. 16 | H. Wieniawski. |
| Sérénade Mélancolique, op. 26 | P. Tchaïkowski. |
| Zapateado | Pablo de Sarasate. |
| La Campanella, op. 7 | Nicolas Paganini. |
| Prélude et Allegro | Pugnani-Kreisler. |

Carminelli-Giuseppina CHIAPPANO, née à Varzi le 23 janvier 1914.

- | | |
|--|---|
| A. 4 ^e Sonate | Eugène Ysaye. |
| B. Sonate en Sol mineur | J. S. Bach. |
| C. 22 ^e Concerto | Giovanni Viotti. |
| D. Concerto en Ré majeur, op. 77 | J. Brahms.
(Allegro ma non troppo-Adagio-Allegro giocoso, ma non troppo vivace). |
| E. Ciaccona, en Sol mineur | G. B. Vitali. |
| Prélude et Allegro | Pugnani-Kreisler. |
| Etude en tierces, op. 8, N° 10 | Scriabine-Szigeti. |
| Berceuse, op. 20 | Eugène Ysaye. |
| Moto perpetuo, op. 11, N° 6 | Nicolas Paganini. |
| Souvenir de Moscou, op. 6 | H. Wieniawsky. |

HONGRIE (Suite)

Robert VIROVAY, né à Daruvár le 10 mars 1921.

- | | |
|--|---|
| A. 4 ^e Sonate | Eugène Ysaye. |
| B. Sonate en Do majeur | J. S. Bach. |
| C. 22 ^e Concerto | Giovanni Viotti. |
| D. Concerto, en Ré majeur, 77 | J. Brahms.
(Allegro non troppo-Adagio-Allegro giocoso
ma non troppo- vivace). |
| E. Extase, op. 21 | Eugène Ysaye. |
| I Palpiti, op. 13 | Nicolas Paganini. |
| Danse Espagnole de « La Vida Breve » | Manuel De Falla. |
| Rhapsodie Hongroise | F. Lizst-Hubay. |
| Carmen Fantaisie | Jeno Hubay. |
| Valse-Paraphrase | Jeno Hubay. |

JEANNE LANVIN

Ses Parfums

ARPÈGE
SCANDAL
RUMEUR
MON PÉCHÉ

ITALIE (Suite)

Carlo-Felice CILLARIO, né à St. Raffaele Mendoza (Argentine) le 2 février 1915.

- | | |
|---|---|
| A. 4 ^e Sonate | Eugène Ysaye. |
| B. Sonate en Do majeur | J. S. Bach. |
| C. 22 ^e Concerto | Giovanni Viotti. |
| D. Concerto, en Ré majeur, op. 61 | L. van Beethoven.
(Allegro ma non troppo-Larghetto-Rondo). |
| E. Lointain passé, op. 11 | Eugène Ysaye. |
| Rondo | Mozart-Kreisler. |
| La Fontaine d'Arethuse, op. 30 | Karol Szumanowski. |
| Narcisse, op. 30 | Karol Szumanowski. |
| Driade et Pan, op. 30 | Karol Szumanowski. |
| Jota Navarra | Pablo de Sarasate. |

Gioconda DE VITO, née à Martina Franco le 26 juillet 1907.

- | | |
|--|--|
| A. 4 ^e Sonate | Eugène Ysaye. |
| B. Sonate en Sol mineur | J. S. Bach. |
| C. 22 ^e Concerto | Giovanni Viotti. |
| D. Concerto en Ré majeur, op. 77 | J. Brahms.
(Allegro non troppo-Adagio-Allegro giocoso, ma non troppo vivace). |
| E. Nigun (Improvisation) | Ernest Bloch. |
| Prélude et Allegro | Pugnani-Kreisler. |
| Berceuse, op. 20 | Eugène Ysaye. |
| Aria | Porpora-Corti. |
| Capriccio N° 13 | Pugnani-Kreisler. |
| Capriccio N° 20 | Pugnani-Kreisler. |

HANLET est synonyme de piano.

ITALIE (Suite)

Erminia RAIMONDI, née à Rome le 30 septembre 1909.

- A. 4^e Sonate Eugène Ysaye.
B. Sonate en Sol mineur J. S. Bach.
C. 22^e Concerto Giovanni Viotti.
D. Concerto en Ré majeur, op. 35 P. Tchaikowski.
(Allegro moderato-Canzonetta-Allegro vivacissimo).
E. Chant d'hiver, op. 15 Eugène Ysaye.
Capriccio N° 24 Nicolas Paganini.
Nigun de « Baal Schem » Ernest Bloch.
Variations sur un Thème de Corelli Tartini-Kreisler.
Largo Veracini.
Danse Espagnole, de « La Viva Breve » De Falla-Kreisler.
-
- ====

Le piano HANLET est synonyme de qualité

Bureau d'Etudes Publicitaires
A. BUYDENS

ORGANISATION
ET DISTRIBUTION
DE CAMPAGNES DE
PUBLICITÉ

LE JOURNAL, L'AFFICHE
LA PRÉSENTATION D'ÉTALAGE
EN TOUTES MATIÈRES,
L'ÉDITION, LA RADIO
L'OBJET RÉCLAME, ETC.

**Spécialité de silhouettes
et décors d'étagage
en bois découpé**

====

P A R I S
5, rue du Talus du Cours
==== (St Mandé)

BRUXELLES
13, Rue Joseph II
Téléphone : 11.03.12

Lettonie

Sarah RACHINA, née à Libau le 23 mai 1920.

- | | |
|--|---|
| A. 4 ^e Sonate | Eugène Ysaye. |
| B. Sonate en Sol mineur | J. S. Bach. |
| C. 22 ^e Concerto | Giovanni Viotti. |
| D. Concerto en Ré majeur, op. 35 | P. Tchaikowski.
(Allegro moderato-Canzonetta-Andante-Allegro vivacissimo). |
| E. Notturno Tarentelle, op. 28 | Karol Szumanowski |
| Rhapsodie en sol mineur, op. 39 | Jos. Wihtol.
(Sur un thème letton). |
| Sonatine | Nicolas Paganini. |
| Mazurka N° 2 | Eugène Ysaye. |
| Moto perpetuo N° 11 | Nicolas Paganini. |
| Scherzo-Tarentelle, op. 16 | H. Vieuxtemps. |

Voldemar RUSEVICS, né à Smolensk (Russie) le 12 août 1907.

- | | |
|---------------------------------------|---|
| A. 4 ^e Sonate | Eugène Ysaye. |
| B. Sonate en Sol mineur | J. S. Bach. |
| C. 22 ^e Concerto | Giovanni Viotti. |
| D. Concerto en Mi mineur | F. Mendelssohn.
(Allegro molto appassionato-Andante-Allegro molto vivace). |
| E. Mazurka N° 1 | Eugène Ysaye. |
| Mélodie | Jcs. Wihtol. |
| Romance | Jcs. Wihtol. |
| Grave | Fr. Bach-Kreisler. |
| Danse Espagnole | De Falla-Kreisler. |
| Rondo | Mozart-Kreisler. |

Philippines

Luis VALENCIA, né à Aliaga le 21 août 1912.

- | | |
|--|--|
| A. 4 ^e Sonate | Eugène Ysaye. |
| B. Sonate en Sol mineur | J. S. Bach. |
| C. 22 ^e Concerto | Giovanni Viotti. |
| D. Symphonie Espagnole, op. 21 | Ed. Lalo.
(Allegro non troppo-Andante-Allegro-Rondo). |
| E. Berceuse, op. 20 | Eugène Ysaye. |
| Danse Slovaque, en Sol mineur | Dvorak-Kreisler. |
| Menuet en Ré majeur | W. A. Mozart. |
| Romance Andalouse, op. 22 | Pablo de Sarasate. |
| Cavatine, op. 7 | N. Abelardo. |
| Tambourin Chinois, op. 3 | Kreisler. |
-

Pologne

Jadwiga GRABOWSKA, née à Constantinople le 18 janvier 1911.

- | | |
|--|---|
| A. 4 ^e Sonate | Eugène Ysaye. |
| B. Sonate en Do majeur | J. S. Bach. |
| C. 22 ^e Concerto | Giovanni Viotti. |
| D. Concerto en Mi mineur, op. 64 | F. Mendelssohn.
(Allegro molto appassionato-Andante-
Allegro molto vivace). |
| E. La Havanaise, op. 83 | Saint-Saëns. |
| La Clochette, op. 7 | Pugnani-Kreisler. |
| Les Neiges d'Antan, op. 23 | Eugène Ysaye. |
| Le Saoutar (1934) | Stan Golestan. |
| Romance en Si-bémol, op. 28 | Gabril Fauré. |
| Polonaise, en Ré majeur, op. 4 | H. Wieniawski. |

Stanislas JARZEBSKI, né à Moscou le 12 octobre 1915.

- | | |
|---|--|
| A. 4 ^e Sonate | Eugène Ysaye. |
| B. Sonate en Sol mineur | J. S. Bach. |
| C. 22 ^e Concerto | Giovanni Viotti. |
| D. Concerto en La majeur, op. 8 | Karlowicz.
(Allegro moderato-Ramanza-Finale). |
| E. Concerto, en Do majeur | J. Haydn. |
| La Berceuse, op. 20 | Eugène Ysaye. |
| Sonate en Sol majeur | Tartini. |
| La Romance, op. 23 | Karol Szumanowski |
| Danse Paysanne « Harnasie » | Karol Szumanowski. |
| Fugue pour violon seul | Alexandre Jarzebski. |

POLOGNE (Suite)

Ignacy JUTRZENKA, né à Slomniki le 23 février 1912.

- A. 4^e Sonate Eugène Ysaye.
- B. Sonate en Sol mineur J. S. Bach.
- C. 22^e Concerto Giovanni Viotti.
- D. Concerto en Ré majeur, op. 35 P. Tchaikowski.
(Moderato assai-Canzonetta-Allegro vivacissimo).
- E. Concerto en La majeur W. A. Mozart.
(Allegro aperto-Adagio-Rondo tempo di minuetto).
- Concerto en Mi mineur, op. 64 F. Mendelssohn.
(Allegro molto appassionato-Andante-Allegro molto vivace).
- Concerto en Ré majeur, op. 77 J. Brahms.
Allegro non troppo-Adagio-Allegro giocoso)
- Poème, op. 25 Ernest Chausson.
- Caprice d'après l'étude en forme de valse . . . Saint-Saëns-Ysaye.
- Rêve d'Enfant, op. 14 Eugène Ysaye.

Abram KRIEGEL, né à Bialystok le 7 février 1912.

- A. 4^e Sonate Eugène Ysaye.
- B. Sonate en Sol mineur J. S. Bach.
- C. 22^e Concerto Giovanni Viotti.
- D. Concerto N° 1, op. 35 Karol Sz'manowski
- E. Sonate en Ré majeur Haendel.
Poème Ernest Chausson.
- Nocturne et Tarentelle Karol Sz'manowski
- Polonaise en La majeur H. Wieniawski.
- Berceuse, op. 20 Eugène Ysaye.
- Tambourin chinois Fritz Kreisler.

POLOGNE (Suite)

Alexandre POLESKI, né à Wilno le 22 octobre 1911.

- A. 4^e Sonate Eugène Ysaye.
- B. Sonate en Sol mineur J. S. Bach.
- C. 22^e Concerto Giovanni Viotti.
- D. Concerto en Ré majeur, op. 35 P. Tchaikowski.
(Allegro moderato-Canzonetta-Allegro vivacissimo).
- E. Danse Espagnole (Romance Andalouse) . . . Pablo de Sarasate.
Perpetuum mobile Novacek.
- Chant sans paroles Tchaikowsky-Kreisler.
- Nocturne, op. 9 Chopin-Prihoda.
- Caprice N° 5, en La mineur Nicolas Paganini
- Extase, op. 21 Eugène Ysaye.

Benzion Marder recte STRAUCHER, né à Zwow, en 1921.

- A. 4^e Sonate Eugène Ysaye.
- B. Sonate en Sol mineur J. S. Bach.
- C. 22^e Concerto Giovanni Viotti.
- D. Concerto en Ré majeur, op. 6 Paganini-Wilhemj.
(Allegro maestoso).
- E. Les Neiges d'Antan, op. 23 Eugène Ysaye.
La Folia, en Ré mineur Corelli-Leonard.
- Polonaise, en Ré majeur, op. 4 H. Vieuxtemps.
- Caprice N° 24, en La mineur, op. 1 Nicolas Paganini.
- Cascade (Caprice N° 2) Vecsey F.
- Habanera, op. 21 Pablo de Sarasate.

POLOGNE (Suite)

Efraim SZNAJDERMAN, né à Varsovie en 1913.

- A. 4^e Sonate Eugène Ysaye.
 - B. Sonate en Sol mineur J. S. Bach.
 - C. 22^e Concerto Giovanni Viotti.
 - D. Concerto, en La mineur, op. 28 Carl Goldmark.
(Allegro moderato-Air-Allegretto).
 - E. Conante IV, en Ré majeur G. F. Haendel.
Le Trille du Diable Tartini-Kreisler.
Rondo Mozart-Kreisler.
Poème Ernest Chausson.
La Cadence, op. 10 H. Wieniawski.
Rêve d'Enfant, op. 14 Eugène Ysaye.
-

Roumanie

Lola BOBESCO, née à Bucovatz le 9 août 1920.

- A. 4^e Sonate Eugène Ysaye.
 - B. Sonate en Sol mineur J. S. Bach.
 - C. 22^e Concerto Giovanni Viotti.
 - D. Symphonie Espagnole Ed. Lalo.
(Allegro non troppo-Scherzando-Andante-Rondo).
 - E. Prélude et Allegro Pugnani-Kreisler.
Abeille F. Schubert.
Laoutar (Fantaisie et danse Moldaves), . . . Stan Golstan.
Rêve d'Enfant, op. 4 Eugène Ysaye.
Sicilienne et Rigaudon Francœur-Kreisler.
Berceuse Gabriel Faure.
-

Suisse

Hans BURKHALTER, né à Hasle le 28 avril 1909.

- | | |
|--|--|
| A. 4 ^e Sonate | Eugène Ysaye. |
| B. Sonate en Sol mineur | J. S. Bach. |
| C. 22 ^e Concerto | Giovanni Viotti. |
| D. Concerto, en Mi mineur, op. 64 | F. Mendelssohn.
(Allegro-Andante-Allegro vivo). |
| E. La Capriciosa | Ries. |
| Sicilienne | Gemiani-Kreisler. |
| Variations sur un Thème de Corelli | Tartini-Kreisler. |
| Valse Bluette | Drigo-Auer. |
| Polichinelle-Sérénade | Kreisler. |
| Mazurka N° 2 | Eugène Ysaye. |

Anne GRUNDER, née à Chexbres le 17 mai 1918.

- | | |
|---|---|
| A. 4 ^e Sonate | Eugène Ysaye. |
| B. Sonate en Sol mineur | J. S. Bach. |
| C. 22 ^e Concerto | Giovanni Viotti. |
| D. Concerto, en Sol mineur, op. 26 | Max Bruch.
(Allegro-Adagio-Finale). |
| E. Concerto, en La majeur | W. A. Mozart.
(Allegro-Adagio-Tempo di Minuetto-Allegro) |
| Introduction et Rondo Capriccioso, op. 28 . . | Saint-Saëns. |
| Scherzo-Tarentelle, op. 16 | H. Wieniawski. |
| Ballade et Polonaise, op. 38 | H. Vieuxtemps. |
| Perpetuum Mobile | O. Novacek. |
| Rêve d'Enfant, op. 14 | Eugène Ysaye. |

SUISSE (Suite)

Margrit ISELE, née à Zurich le 13 mars 1919.

- | | |
|---|------------------|
| A. 4 ^e Sonate | Eugène Ysaye. |
| B. Sonate en Sol mineur | J. S. Bach. |
| C. 22 ^e Concerto | Giovanni Viotti. |
| D. Concerto en La majeur | W. A. Mozart. |
| (Allegro aperto-Adagio-Rondo) Cadenses Joachim. | |
| E. Rondo Capriccioso | Saint-Saëns. |
| Scherzo-Tarentelle | H. Wieniawski. |
| Valse N° 6 | F. Hégar. |
| Adagio en Mi mineur; Rondo en Ut majeur | W. A. Mozart. |
| Lointain Passé | Eugène Ysaye. |
| Variations sur une Gavotte de Corelli | Tartini-Corti. |

Marguerite de SIEBENTHAL, née à Grandchamp le 13 septembre 1913.

- | | |
|---|--------------------|
| A. 4 ^e Sonate | Eugène Ysaye. |
| B. Sonate en Ut majeur | J. S. Bach. |
| C. 22 ^e Concerto | Giovanni Viotti. |
| D. Concerto en Ré majeur, op. 77 | J. Brahms. |
| (Allegro non troppo-Adagio-Allegro giocoso, ma non troppo vivace). | |
| E. Allegro non troppo (de la Symphonie Espagnole), op. 21 | Ed. Lalo. |
| Poème, op. 25 | Ernest Chausson. |
| Havanaise, op. 83 | Saint-Saëns. |
| Nocturne et Tarentelle, op. 28 | Karol Szumanowski. |
| Baal Schem | Ernst Bloch. |
| (Vidui-Nigun-Simchas Torah). | |
| Fantaisie, op. 32 | Eugène Ysaye. |
| (Molto moderato-Quasi lento-Interlude-Allegro poco vivo). | |

SUISSE (Suite)

Leonore SPORRI, née Schein à Zurich le 28 août 1910.

- | | |
|---|--------------------|
| A. 4 ^e Sonate | Eugène Ysaye. |
| B. Sonate en Sol mineur | J. S. Bach. |
| C. 22 ^e Concerto | Giovanni Viotti. |
| D. Concerto en Si mineur | C. Saint-Saëns. |
| (Allegro non troppo-Andantino quasi allegretto-Molto moderato e maestoso-Allegro non troppo). | |
| E. Extase, op. 21 | Eugène Ysaye. |
| Le Chant du Rossignol, op. 29 | Pablo de Sarasate. |
| Baal Schem, Nigun (Improvisation) | Ernest Bloch. |
| Gavotte et Musette, op. 15, N° 4 | Tor Aulin. |
| Nocturne en Ré majeur, op. 27 | Chopin-Wilhelmj. |
| Perpetuum Mobile | O. Novacek. |

Suède

Paul MAKANOWITSKY, né à Stockholm le 20 juin 1920.

- A. 4^e Sonate Eugène Ysaye.
 - B. Sonate en Do majeur J. S. Bach.
 - C. 22^e Concerto Giovanni Viotti.
 - D. Concerto, en Ré majeur, op. 61 L. van Beethoven.
(Allegro ma non troppo-Larghetti-Rondo)
 - E. Concerto, en La majeur W. A. Mozart.
(Allegro aperto-Adagio-Tempo di Minuetto-Allegro).
 - Concerto, en Mi mineur, op. 61 F. Mendelssohn.
(Allegro molto appassionato-Andante-Allegro molto vivace).
 - Sonate en La majeur, op. 100 J. Brahms.
(Allegro amabile-Andante tranquillo-vivace-Allegretto gracioso).
 - Caprice, en La mineur, N° 24 Paganini-Auer.
 - Le Zapateado Pablo de Sarasate.
 - Rêve d'enfant, op. 14 Eugène Ysaye.
-

Qui parle sème... jouez le piano **HANLET**.

ÉTABLISSEMENTS
A. DE BACKER-DEGEY

SOCIÉTÉ ANONYME

IMPRIMERIE
TYPO - LITHOGRAPHIE

TOUS LES TRAVAUX -- LUXE ET ORDINAIRES

FOURNITURES DE BUREAU

236 - 238, rue de Brabant -- BRUXELLES

John Accent & Léon Canonne

FOURNISSEUR DE LA COUR

TAILORS, HATTERS, SHIRTMAKERS

BRUXELLES
78, RUE DE NAMUR

ANVERS
46, RUE DES TANNEURS

Tchécoslovaquie

Joseph LOOSZ, né à Kosice le 6 avril 1912.

- | | |
|--|---|
| A. 4 ^e Sonate | Eugène Ysaye. |
| B. Sonate en Sol mineur | J. S. Bach. |
| C 22 ^e Concerto | Giovanni Viotti. |
| D. Concerto en Ré majeur, op. 64 | L. van Beethoven.
(Allegro ma non troppo-Larghetto-Rondo). |
| E. Le Trille du Diable | Tartini-Hubay. |
| Air Bohémien | Pablo de Sarasate. |
| Scherzo-Tarentelle | H. Wieniawski. |
| Vase en Mi mineur | Chopin-Hubermann. |
| Zephir | Jeno Hubay. |
| Extase | Eugène Ysaye. |
-

Quels amis que les choses..... Quel compagnon le **HANLET** !

U. R. S. S.

Mikhail FICHTENGOLZ, né à Odessa le 1 juin 1920.

- | | |
|---|----------------------------|
| A. 4 ^e Sonate | Eugène Ysaye. |
| B. Sonate en Sol mineur | J. S. Bach. |
| C. 22 ^e Concerto | Giovanni Viotti. |
| D. Concerto en Ré majeur, op 77
(Allegro non troppo-Adagio-Allegro giocoso, ma non troppo vivace). | J. Brahms. |
| E. Fugue en La majeur | Tartini-Kreisler. |
| Caprice N° 24 | Paganini-Auer. |
| Lointain Passé, op. 11 | Eugène Ysaye. |
| Elégie | Rachmaninov-M.Fichtengolz. |
| Recitatif et Scherzo Caprice, op. 6 | Fritz Kreisler. |
| Polonaise en Ré majeur | H. Wieniawski. |

Boris GOLDSTEIN, né à Odessa le 24 décembre 1921.

- | | |
|--|--------------------|
| A. 4 ^e Sonate | Eugène Ysaye. |
| B. Sonate en La mineur | J. S. Bach. |
| C. 22 ^e Concerto | Giovanni Viotti. |
| D. Concerto en Ré majeur, op 77
(Allegro non troppo (Cadence Kreisler)-Adagio-Allegro giocoso, ma non troppo vivace). | J. Brahms. |
| E. Lointain Passé, op. 11 | Eugène Ysaye. |
| Caprice d'après l'étude en forme de valse, op. 52 | Saint-Saëns-Ysaye. |
| Introduction et Tarentelle, op. 43 | Pablo de Sarasate. |
| Baal Schem (Improvisation) | Ernest Bloch. |
| I Palpiti, op. 13 | Paganini-Kreisler. |
| Moto perpetuo | Nicolas Paganini. |

U. R. S. S. (Suite)

Elisabeth GUILELS, née à Odessa le 30 octobre 1918.

- A. 4^e Sonate Eugène Ysaye.
- B. Sonate en La mineur J. S. Bach.
- C. 22^e Concerto Giovanni Viotti.
- D. Concerto en Ré majeur, op. 6 Nicolas Paganini.
(Allegro maestoso).
- E. Intrada Desplanes.
- Rondo Schubert-Friedberg.
- Mazurka en La mineur Eugène Ysaye.
- Caprice d'après l'étude en forme de valce, op. 52 Saint-Saëns-Ysaye.
- Introduction et Tarentelle Pablo de Sarasate.
- Campanella Paganini-Kreisler.

Marina KOZOLOUPOVA, née à Orenbourg le 12 avril 1918.

- A. 4^e Sonate Eugène Ysaye.
- B. Sonate en Sol mineur J. S. Bach.
- C. 22^e Concerto Giovanni Viotti.
- D. Concerto en Ré majeur, op. 77 J. Brahms.
(Allegro non troppo-Adagio-Allegro gio-
coso, ma non troppo vivace).
- E. Fugue en La majeur Tartini-Kreisler.
- Ave Maria Schubert-Wilhelmj.
- Poème au Rouet Eugène Ysaye.
- Improvisation N° 1, op. 21 Kabalewski.
- Nocturne en Do dièze mineur, op. 72 Chopin-Rodionow.
- Prélude et Allegro Pugnani-Kreisler.

U. R. S. S. (Suite)

David OISTRAKH, né à Odessa le 8 octobre 1908.

- A. 4^e Sonate Eugène Ysaye.
- B. Sonate en La mineur J. S. Bach.
- C. 22^e Concerto Giovanni Viotti.
- D. Concerto en Ré majeur, op. 35 P. Tchaikowsky.
(Allegro moderato-Canzonetta-Allegro vi-
vaceissimo).
- E. Passacaglia Haendel-Thomson.
- Nocturne en Do dièze mineur Chopin-Rodionow.
- Chœur des Derviches (Les Ruines d'Athènes) Beethoven-Auer.
- Conte Taneev.
- Caprice d'après l'étude en forme de valse, op. 52 Saint-Saëns-Ysaye.
- Polonaise en Ré majeur H. Wieniawski.

U. S. A.

Ines LAURITANO, née à New-York le 25 mai 1907.

- | | |
|--|--|
| A. 4 ^e Sonate | Eugène Ysaye. |
| B. Sonate en Sol mineur | J. S. Bach. |
| C. 22 ^e Concerto | Giovanni Viotti. |
| D. Concerto en Ré majeur, op. 35 | P. Tchaikowsky.
(Allegro moderato-Canzoneita-Finale). |

Veda REYNOLDS, née à Fort Collins (Colorado) le 26 juin 1921.

- | | |
|---|---|
| A. 4 ^e Sonate | Eugène Ysaye. |
| B. Sonate en Sol mineur | J. S. Bach. |
| C. 22 ^e Concerto | Giovanni Viotti. |
| D. Concerto en Ré majeur, op. 77 | J. Brahms.
(Allegro non troppo-Adagio-Allegro gio-
coso, ma non troppo vivace). |
| E. Concerto en La mineur, op. 82 | Alex. Glasounow. |
| Sonate en La mineur, op. 105 | R. Schumann.
(Mit leidenschaftlichen Austruck-Allegretto-
Lebhaft). |
| Berceuse, op. 20 | Eugène Ysaye. |
| La Folia | Corelli-Kreisler. |
| Introduction et Rondo Capriccioso, op. 28 . . . | C. Saint-Saëns. |
| Danse Espagnole de « La Vida Breve » . . . | de Falla-Kreisler. |

HANLET
FACTEUR DE PIANOS
depuis 1866

Jouissez de ce que vous possédez;

Espérez ce qui vous manque.....

UN PIANO
HANLET

212, Rue Royale --- BRUXELLES



Aux séances
des 30, 31 mars et 1^{er} avril
épreuves définitives
les concurrents seront accompagnés par
l'orchestre symphonique de l'I.N.R.
sous la direction de
M. FRANZ ANDRÉ

**LISTE
DES
ACCOMPAGNATEURS**

M. ARDENOIS.	M. BARTHOLE.
M. DUFOUR.	M. GOYENS.
Mlle de HERVE.	M. HOU.
Mlle MAEBE.	Mme SCHMIDT.
M. SLUSNY.	M. STEHMAN.
M. VANDEPLASSCHE.	



FONDATION MUSICALE REINE ELISABETH



MUZIKALE STICHTING KONINGIN ELIZABETH

BRUXELLES, PALAIS D'EGMONT

21. Oktober 1937

Ref. H.B.-OLO

Akadem. Meisterschulen für musikalische Komposition
Priser Platz, 4
BERLIN W.8.
Allemagne.

Ich hoffe dass das Programm der Session 1937 des
Internationalen Wettbewerbes Eugène Ysaÿe bereits in Ihren
Besitz ist.

Ich erlaube mir heute Ihnen, mit gleicher Post,
ein Plakat bezüglich der zukünftigen Wettbewerbe zukommen
zu lassen.

Ich würde Ihnen sehr verbunden, wenn Sie dasselbe
in Ihrem Lokal aushängen würden.

Indem ich Ihnen im voraus bestens danke, zeichne
ich mit vorzüglicher Hochachtung.

Verwaltungsdirektor

(Charles Houdret)

30

Bestand:

Preußische

Akademie der Künste

AKTE 1203

ENDE